L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1653 - VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Région

« L'agriculture ne s'oppose pas à écologie »



Christian Morel, agriculteur du Doubs et vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agriculture, a accordé une interview à l'ensemble de la presse agricole régionale. Travail avec les écologistes, alliés de Marie-Guite Dufay dans la victoire électorale de juin dernier, dossier de la PAC, installation des jeunes, zones intermédiaires… le vice-président aborde tous les sujets du moment. *Pages 16 et 17.*

Côte d'Or

› Foire gastronomique

De retour à Dijon



Nièvre

› Bilan Cerfrance

Les résultats de la ferme Nièvre



Yonne

› Chablis, millésime 2021

Un filleul difficile, mais bienvenu







Sommaire

Côte d'Or

04 • Fromagerie du Petit chêne : C'est bien reparti
05 • Cultures d'été : Ça a craché
06 • Repreneurs pour votre ferme : Une rencontre, un projet
07 • Plan alimentaire territorial : Vers une souveraineté alimentaire

Nièvre

08 • GIEE Magellan : Vers un protocole de recherche sur les préparations fermentées
09 • Transmission : La SCEA du Plessis reprise par le Gaec des randonneurs
10 • Bilan Cerfrance : Les résultats de la ferme Nièvre
11 • Coulisses : Immersion au sein du Bocuse d'Or

Yonne

12 • Technique : Nouvelles obligations réglementaires pour les pulvérisateurs
13 • Économie : La hausse des engrais redistribue les cartes
14 • Gourmand'Yonne : le lien entre métiers de bouche et producteurs revalorisé
15 • Viticulture : Au sortir d'une récolte décevante…

Région

16-17 • Interview : « *L'agriculture ne s'oppose pas à l'écologie !* »
18 • Agriculture bio : L'année régionale 2020 passée au scanner

Filières

20 • Élevage Commerce : Interbev encadre l'achat et l'enlèvement des bovins avant l'abattage

Infos Services

21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Attractivité

L'OIV va s'installer à Dijon

C'est maintenant certain : l'Organisation internationale de la vigne et du vin va déménager son siège de Paris à Dijon. Une belle mise en lumière internationale pour la capitale régionale.

L'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) a approuvé le 25 octobre par consensus de ses 48 États membres le transfert de son siège de Paris à Dijon. « *C'est une journée historique* », s'est félicité le président de l'OIV, l'Italien Luigi Moio, peu après avoir fait applaudir la décision prise en assemblée générale extraordinaire à laquelle ont participé 44 des 48 adhérents. Le nouveau siège prendra place dans un édifice du XVII[ème] siècle, l'hôtel Bouchu d'Esterno, situé rue Monge, dans le centre de Dijon. Ce nouveau siège, « *remplit pleinement les objectifs de notre organisation : il est fonctionnel et il est aux portes de la Cité de la gastronomie et du vin* », qui doit ouvrir l'an prochain à Dijon, a souligné le président. M. Moio a également insisté sur les synergies possibles entre l'OIV, qui regroupe un réseau de quelque 1 000 experts du vin et de la vigne, et les différents organismes similaires à Dijon, comme la chaire Unesco « *Culture et traditions du vin* » et l'Institut universitaire de la vigne et du vin. « *L'ADN international de Dijon est déjà très présent* », a abondé le secrétaire d'État au Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne, rappelant que la candidature de Dijon, concurrencée par Bordeaux et Reims, avait « *très vite eu une grande adhésion* » au sein de l'OIV. Cette dernière, installée en France depuis sa création en 1924, recherchait des locaux plus adaptés à ses activités.



L'hôtel particulier Bouchu d'Esterno va subir d'importants travaux de rénovation afin d'accueillir l'OIV.

Le maire de Dijon et président de la métropole, François Rebsamen, a remercié le gouvernement français pour son engagement et les membres de l'OIV pour la confiance dans le projet porté par la ville.

Début d'installation en 2022

L'installation du Secrétariat de l'OIV dans la capitale de Bourgogne Franche-Comté est prévue pour septembre 2022. En parallèle, la ville de Dijon va démarrer les travaux prévus pour la rénovation de l'hôtel Bouchu d'Esterno. La présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, a réagi après l'annonce de la décision de l'OIV : « *Cette décision à l'unanimité est une victoire collective ! L'Assemblée générale de l'OIV, en choisissant Dijon, reconnaît un dossier construit en bonne intelligence entre François Rebsamen et l'ensemble des acteurs du territoire. C'est un moment historique qui va renforcer l'image internationale de la Région et de Dijon dans le domaine vitivinicole. Avec la Cité internationale de la gastronomie et du vin, nous avons maintenant un pôle mondial de la vigne et du vin. Cela sera aussi un atout pour le tourisme d'affaires, permettant de renforcer l'attractivité de la métropole et sa fréquentation hôtelière* ».

BERTY ROBERT

la météo présentée par Dijon Céréales

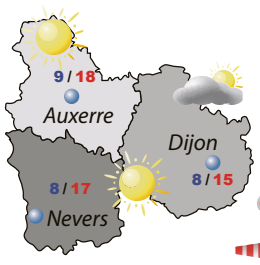
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 29 Octobre



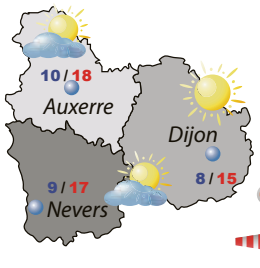
Beau temps
Le soleil sera bien présent mais localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 17 à 19°C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Narcisse
Soleil : 08h33 - 18h37
Lune : 00h07 - 16h19

Samedi 30 Octobre



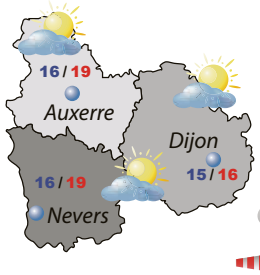
Agréable
Un temps agréable et ensoleillé en perspective, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 17 à 19°C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Bienvenue
Soleil : 08h35 - 18h35
Lune : 01h18 - 16h45

Dimanche 31 Octobre



Belle journée
Une belle journée s'annonce, avc un soleil accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 18 à 20°C

Vents : Sud 20 km/h

Saint Quentin
Soleil : 08h36 - 18h33
Lune : 02h32 - 17h07

Prévisions à 7 jours

Lundi 1 Novembre au Mercredi 3 Novembre

Un temps couvert et pluvieux en perspective.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 15 à 17°C

Du Jeudi 4 Novembre au Dimanche 7 Novembre

Les précipitations persisteront au cours de cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Foncier agricole

À la recherche d'un équilibre

La loi de régulation foncière sera examinée le 5 novembre par les sénateurs. Son objet est un meilleur contrôle des cessions de terres via des parts sociétaires… pour éviter leur accaparement, éventuellement par des sociétés étrangères. Le point avec le sénateur de la Haute-Saône Olivier Rietmann, rapporteur de la proposition de loi.



L'encadrement des transactions foncières est un des grands enjeux du dossier de transmission des exploitations agricoles.

Quels sont le contexte et les enjeux de cette loi de régulation foncière ?

Olivier Rietman : *« Le candidat Macron avait promis une grande loi foncière, qui n'a pas été réalisée… et c'est donc un texte a minima, qui ne porte que sur le contrôle des structures sociétaires qui est proposé par la majorité présidentielle. Il sera examiné au Sénat le 3 novembre en séance publique. En arrière-plan, l'achat de 2 600 ha par un investisseur chinois avait mis en évidence la nécessité d'encadrer davantage les transactions sociétaires, face au risque d'accaparement des terres agricoles. D'autant plus que les exploitations agricoles sont désormais de plus en plus sociétaires : Gaec, EARL, SCEA… »*

Que contient concrètement cette proposition de loi ?

O.R.: *« Pour répondre au double objectif de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations et d'éviter l'accaparement ou la concentration excessive des terres, la loi introduit un système de contrôle. Une procédure d'autorisation de cessions de parts de société sera enclenchée en cas de projet portant à la fois sur plus de 40 % des parts et de surface d'exploitation supérieure à un certain seuil, défini selon les départements et les productions. Elle prévoit que la Safer montera alors un dossier d'instruction, destiné au préfet de région, qui rendra un avis, positif, négatif ou conditionnel, avec, par exemple, une contrepartie portant sur l'obligation de libérer un pourcentage des terres concernées par la transaction pour conforter une exploitation existante ou installer un JA ».*

> *" Nous avons cherché un équilibre afin de conserver une agriculture familiale, sans se priver pour autant de capitaux extérieurs "*

Dans quel esprit avez-vous travaillé pour amender cette proposition de loi ?

O.R.: *« Nous avons voulu trouver un équilibre entre tous les acteurs. Pour conserver une agriculture familiale, mais sans se priver pour autant de capitaux extérieurs. Il ne faut pas que cette loi paralyse le marché foncier… La première proposition, c'est que la décision soit prise par le préfet de département, plus à même de prendre en compte les réalités locales. La deuxième, c'est de retirer à la Safer la possibilité d'acquérir les terres en question, pour qu'elle ne soit pas à la fois juge et partie dans ces dossiers. L'idée est de garantir que les Safer travaillent de manière transparente et sans conflits d'intérêts éventuels. Nous avons aussi souhaité donner davantage de souplesse au niveau du seuil de déclenchement qui sera fixé par le schéma départemental des structures – initialement de 1 à 3 fois la surface agricole utile régionale moyenne (SAURM) – à quatre fois cette SAURM, ce qui nous paraît plus en adéquation avec la réalité du marché foncier. Enfin, nous avons aussi introduit des exceptions à ce dispositif : si c'est un parent jusqu'au 4ème degré qui est acquéreur, ou bien le conjoint ou le partenaire de Pacs, un associé de l'exploitation depuis 9 ans ou encore un salarié ou un apprenti depuis trois ans. Enfin nous avons voulu supprimer l'article concernant les sociétés foncières, qui, dans les faits, ne concernait que la foncière Terre de liens, et allait contre le principe d'universalité de la loi. Nous introduisons également la notion de montant forfaitaire à acquitter par le vendeur et l'acquéreur, pour compenser les charges liées à l'instruction du dossier. Pour terminer, nous souhaitons que ce dispositif soit réévalué dans les trois ans après son entrée en application, afin d'être en mesure d'y apporter d'éventuels ajustements, si nécessaire ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEXANDRE CORONEL

Le contexte

Le 26 mai l'Assemblée nationale votait un texte parlementaire présenté par le député des Hautes-Pyrénées, Jean-Bernard Sempastous. L'essentiel de sa proposition de loi visait à faire valider par les préfets le transfert des terres par la mécanique de la cession des parts sociales, qui échappait jusqu'à maintenant aux contrôles.

en bref

Foire Rendez-vous à Issy-l'Évêque !

La Foire concours aux reproducteurs d'Issy-l'Évêque, en Saône-et-Loire, près de Montceau-lès-Mines, aura lieu samedi 30 octobre, de 8 heures à 16 heures. Des super prix d'honneur seront attribués à cette occasion. Renseignements : 06 22 33 68 46.

Foncier Déploiement du nouveau Schéma directeur régional

Depuis le 19 octobre, un nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) unique pour l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté est entré en vigueur. Il est issu de la révision quinquennale et de la fusion des deux précédents schémas, l'un pour la Bourgogne et l'autre pour la Franche-Comté. Le SDREA fixe les conditions de délivrance des autorisations d'exploiter, sur la base de règles de priorité fixées au niveau régional, tout en laissant une certaine adaptation au niveau local en ce qui concerne les critères de sélection. Ce nouveau schéma contribuera à réguler l'accès au foncier en favorisant les installations et les restructurations d'exploitations en prenant en compte une notion de distance. L'objectif est en outre de privilégier l'accès au foncier pour les exploitations nécessitant d'être confortées sur le plan économique. Sont pris par ailleurs en compte des critères liés à la performance environnementale des exploitations et à la diversité des productions. Les dossiers sont instruits par les DDT et la délivrance d'autorisation est faite au niveau régional par la Draaf. En 2019,1 886 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés et 1 380 décisions d'autorisation ont été accordées au sein de la région BFC. Le nouveau SDREA BFC est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du foncier concernés. Les demandes déposées à compter du 19 octobre relèvent du nouveau SDREA. Celles déposées complètes avant cette date, ainsi que, le cas échéant, les dossiers concurrents et successifs reçus avant qu'il ne soit statué sur ces demandes, demeurent soumises aux dispositions des SDREA antérieurement en vigueur.

"SOIGNEZ AUSSI VOTRE BUDGET."
SANTÉ ET PRÉVOYANCE
JUSQU'À 200 € OFFERTS*
Pour toute nouvelle souscription de contrats santé et prévoyance.
Du 28 août au 27 novembre 2021.
Groupama
la vraie vie s'assure ici
groupama.fr
*Du 28 août au 27 novembre 2021, 150€ offerts sur la cotisation de la première année d'assurance pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Santé Active ou Groupama Santé Active Senior (sous réserve d'une cotisation annuelle de 200€ minimum), et 50€ offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Sérénité Obsèques (sous réserve d'une cotisation annuelle de 100€ minimum), d'un contrat Capital Santé ou Energie Prévoyance (sous réserve d'une cotisation annuelle de 200€ minimum) ou d'un contrat Garantie des Accidents de la Vie. Chaque contrat peut être souscrit séparément. Voir conditions et modalités en agence. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. 08/2021.

Fromagerie du Petit chêne

C'est bien reparti

Le Gaec de Jugny fabrique de bons fromages fermiers à Bligny-le-Sec. L'activité repart de l'avant après plusieurs années de mise en sommeil de son atelier de transformation.

La Fromagerie du Petit chêne s'est retrouvée un second souffle, elle qui avait été mise à l'arrêt durant près d'une décennie par manque de main-d'œuvre. *« Nous avions toujours gardé l'idée de rouvrir un jour »*, affiche Michel Jomier, associé du Gaec de Jugny avec Didier et Clément Millerand. L'activité de transformation du lait de vaches, fortement impactée avec la crise sanitaire et la fermeture des restaurants, est désormais en plein état de marche.

Une envie de se développer

La fabrication de fromages repart même de plus belle depuis l'arrivée de Sylvie Morin, spécialisée dans la fabrication, la vente et la livraison des produits fermiers. Le Gaec de Jugny élève une centaine de Simmental et de Montbéliardes, pour une production annuelle d'environ 570 000 litres de lait. Un peu plus de 15 % de ce volume (soit 35 000 litres) est aujourd'hui transformé en fromages (voir encadré). Un développement des points de vente est visé à court ou moyen terme pour atteindre voire dépasser la barre des 50 000 litres. Les produits de l'exploitation sont disponibles chaque jour au magasin de vente de Bligny-le-Sec (prévenir si possible de sa venue au 07 67 31 67 39), mais aussi dans quatre réseaux locavores (Vitteaux, Semur-en-Auxois, Darcey, Fain-lès-Montbard), au drive éphémère de Saint-Seine-l'Abbaye, dans plusieurs supermarchés (Sombernon, Pouilly-en-Auxois, Fleurey-sur-Ouche, Venarey-Les Laumes, Talant), à la Ferme du Château de Chevigny-Saint-Sauveur à la Ferme de Bray de Dijon, sans oublier plusieurs foires et marchés ponctuels. *« Nous sommes labellisés « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or », nos produits se retrouvent également dans plusieurs collèges, lycées et maisons familiales. Nos fromages seront prochainement disponibles au magasin « Les saveurs de nos fermes » qui ouvrira le 19 novembre à Chevigny-Saint-Sauveur. Nous sommes aussi en contact avec plusieurs restaurants, nous souhaiterions développer davantage ce débouché »*, mentionne Sylvie Morin.

Grande place à l'herbe

Le Gaec de Jugny, dans son travail au quotidien, se distingue par sa grande autonomie alimentaire. *« Chez nous, seuls les minéraux donnés à nos vaches proviennent de l'extérieur. Pour le reste, nous sommes pleinement autonomes et nous savons exactement ce que mangent nos animaux, il s'agit là d'un avantage important aux yeux des consommateurs »*. Les vaches disposent de plus de 300 ha de prairies, dont un tiers en temporaires. Une quinzaine d'hectares de méteils sont cultivés en hiver et au printemps. De la luzerne, du ray-grass, du dactyle, du trèfle fourrager et protéagineux apportent les protéines nécessaires, les céréales produites sur l'exploitation permettent d'enrichir les rations. Autre gage de qualité : le Gaec de Jugny est aussi engagé dans une MAEc *« réduction d'IFT »* pour la sixième année.

AG

Contact : lafromageriedupetitchene@gmail.com, fromagerie-du-petit-chene.jimdosite.com, page Facebook « Gaec de Jugny »



Sylvie Morin et Michel Jomier, il y a quelques jours devant leur local de vente.

Servez-vous

La Fromagerie du Petit chêne propose différents types de fromages, tous plus délicieux les uns que les autres : des enrobés façon crottins aux saveurs variées, selon la saison (potagère, barbecue, cinq baies, bruschetta, moutarde, ail des ours, alsacienne…), des petits frais façon crottins, des mi-secs à sec façon crottins également, des frais salés, des affinés, des tarti-chênes (ail des ours, oignon/ciboulette, fenugrec), du fromage blanc au lait entier, louché (possibilité de faire du fromage blanc battu) et de la crème.



Foire gastronomique

De retour à Dijon

La Ferme Côte-d'Or reprend ses droits du 6 au 9 novembre. Une première depuis 2019.

Elle n'avait pas pu se tenir l'an passé à cause de la crise sanitaire. La foire gastronomique est de retour à Dijon du 30 octobre au 11 novembre. Dans le cadre de cet évènement, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisent une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or du 6 au 9 novembre pour mettre à l'honneur les différentes filières agricoles du territoire. Le thème 2021 est justement dédié à la diversité de ces filières. Les visiteurs pourront découvrir une cinquantaine d'animaux, participer à divers ateliers ludiques et pédagogiques autour de la vie des abeilles et des escargots, de la fabrication de moutarde et de farine ou encore de la traite des vaches. Les temps forts à retenir : inauguration samedi 6 novembre à 17 heures, démonstration et animation de danse country dimanche 7 novembre à 18 heures, grand défilé des animaux mardi 9 novembre à partir de 15 heures. Ce type de rendez-vous *« avait manqué »*, selon Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, qui rappelle que personne d'autre que les agriculteurs n'est mieux placé pour parler du métier.

AG

Ils participent

Parmi les éleveurs qui amèneront des animaux : Jean-Marc Lucotte, Charles Virely (charolais), Didier Haubry (Salers), EARL Javelle (blondes), Henri Gouillardon, Thibault Hazotte (Limousines), Julien Pané, Sébastien Jeannin (ovins).

Sur la foire

Plusieurs producteurs seront présents durant l'intégralité de la foire sur leur stand : GIE P'tite Ferme, Domaine Mure, Domaine Fornerot et La Grange de Flavigny. D'autres viendront passer une journée sur l'espace boutique du stand du Conseil départemental : Poul'et Compagnie (Ludovic Maret), SCEA Le Meix d'or (Matthieu Mairet), Gaec Henriot (Laurence Henriot), Ferme de la Motte Giron (Romain Duthu), La Safranerie Templière (Jean-Christophe Baudot), Philippe Papillaud, Quentin Guillaumot, Ruchers de Darbois (Clotilde et Benoît Lecuyer), Henri Mutin, Helixine (Perrine Doudin), Domaine Guillemaud, La chèvrerie de Remy (Remy Bonnevie), Viande limousine de Côte-d'Or (Henri Gouliardon), Gaec de Sous la velle (Sylvain Mallet), Helisens (Carole Pernot), Le Charmoi (Éric Coupe), Daniel Cachot, Gaec Prévotat (Justine Prevotat), Brin d'Ortie (Julie Gros), Les Rûchers d'Aristée (Alexandre Junin), Domaine Besancenot, Gaec Villarmet (Marie-Claire Villarmet), Chèvrerie de Val Mont (Michael Chapelotte), Ferme de la Goutte d'or (Bastien Garnier), La Fromagerie du Petit chêne (Michel Jomier), Ferme du Pontot (Philippe Plançon), Le Moulin de Léopaul (Emmanuel Raillard), Joël Patin, Domaine Voarick, Domaine Ghyslain Kohut, Ferme Fruirouge, Ferme Ceres.



L'affiche de la nouvelle édition, réalisée à partir d'une photo prise à la ferme du Mont Lassois, à Étrochey.

Cultures d'été

Ça a craché

Les dernières récoltes sont de bonne facture en Côte-d'Or. Le point avec un gérant d'ETA et deux conseillers « *productions végétales* ».



Les engins agricoles n'avançaient pas bien vite, ces dernières semaines, dans les champs côte-d'oriens. « *Ça, c'est plutôt bon signe pour les exploitants, il y a eu du volume à récolter* », commente Antoine Leguy, gérant d'une ETA à Thoisy-la-Berchère. Celui-ci vient d'ensiler près d'un millier d'hectares de maïs pour ses clients dans le sud du département. Les rendements sont pour le moins satisfaisants : « *la plupart des résultats tournent autour de 50 tonnes de matière verte à l'hectare. Chez certains, le rendement approche même les 70 tonnes. J'ai lancé mon activité en 2015 et je n'ai jamais vu ça. En parlant avec des anciens, on retrouve de beaux maïs, comme il y a 20 ou 30 ans* ». La météo plus que pluvieuse de cet été a été propice au développement des plantes. « *Les plus grandes tiges que nous avons vues mesuraient 4 mètres, parfois même dans des secteurs peu propices à ce type de culture, comme des terres à faibles potentiels et en altitude. Les agriculteurs sont globalement satisfaits de leurs récoltes, même si les premiers résultats d'analyses ne sont pas très bons à cause d'un excédent de tiges par rapport aux grains* », poursuit Antoine Leguy. La récolte de tournesol s'est achevée elle aussi ces tout derniers jours sur une note positive, elle aussi : « *les 30 q/ha sont atteints chez beaucoup de monde, cela monte même jusqu'à 40 q/ha pour certains. Là encore, cela faisait longtemps que ce n'était pas arrivé. Les prix sont attractifs et ajoutent une satisfaction supplémentaire aux producteurs. Seul petit bémol : nous avons eu du mal à arriver au bout de la récolte, faute à une maturité qui a mis du temps à arriver* ». La récolte du maïs grain a pris le relais au sein de l'ETA d'Antoine Leguy : un retard de maturité est également à déplorer, mais les futurs volumes s'annoncent prometteurs et sur la même dynamique que les autres cultures.

AG

Tournesol, « la bonne surprise »

Dimitri Deher, conseiller productions végétales à la Chambre d'agriculture, dresse un état des lieux des cultures d'été : « *Le soja, principalement semé dans la plaine, termine sur une moyenne comprise entre 30 et 35 q/ha. Les plantes ont eu de l'eau tout l'été et ont produit beaucoup de biomasse, à tel point que nous aurions pu nous attendre à encore un peu plus de grains… Le résultat reste toutefois positif, celui-ci fait le plus grand bien après plusieurs campagnes relativement difficiles. La plus grande satisfaction de cet automne est sans doute à mettre à l'actif du tournesol, qui lui aussi a pleinement profité des pluies. Les rendements atteignent parfois 35 q/ha dans les terres à faibles potentiels des plateaux : ce niveau de résultat n'aurait jamais été possible sans ces précipitations estivales. Un certain nombre d'exploitants avaient, en quelque sorte, remplacé leur colza par du tournesol : c'est tant mieux, ils ont profité de cette année propice au tournesol, d'autant que les prix sont attractifs. Le seul bémol de cette campagne a été la maturité des plantes, longue à se dessiner. La récolte a été tardive et parfois laborieuse à certains endroits. Pour l'année prochaine, il se peut qu'il se sème davantage de tournesols, mais rien ne dit que nous aurons la même météo, il faut rester vigilant… En ce qui concerne le maïs grain, les premiers échos que nous avons sont bons. Nous dresserons le bilan quand tout sera terminé* ».
Clément Divo, collègue de Dimitri Deher à la Chambre d'agriculture, confirme la bonne tenue de ces moissons d'automne, également en agriculture biologique : « *Il n'y a pas de gros écarts entre le conventionnel et le bio, car le soja et le tournesol ne demandent pas beaucoup d'intrants. Le soja bio termine ainsi entre 25 et 30 q/ha. La moyenne du tournesol bio sera du même acabit, avec toutefois des écarts entre la plaine et les plateaux. Le sarrasin bio, de plus en plus présent dans le département, termine, lui, à une moyenne de 15 q/ha* ». Clément Divo se félicite de la fin de cycle : « *tout est bien qui finit bien. Ce n'était pourtant pas gagné d'avance avec des parcelles semées tardivement, des mois de juin et juillet pas très chauds et avec un certain manque d'ensoleillement. Heureusement, les mois de septembre et octobre ont, eux, été relativement secs et ensoleillés. La période entre le 5 et le 20 octobre a été propice à la récolte. Nous nous en sortons relativement bien après des moissons d'été particulièrement difficiles à réaliser !* ».

Pneus usagés

Bon débarras

La FDSEA et la Chambre d'agriculture organisent une grande collecte de pneus usagés.

C'est parti depuis le 18 octobre. Une grande opération de collecte de pneus usagés menée par la FDSEA et la Chambre d'agriculture se tient actuellement dans le département. « *Nous nous rendons successivement à Auxonne, Aiserey, Lux, Châtillon-sur-Seine, Munois, Quincy-le-Vicomte et Cussy-le-Châtel. Dijon Céréales nous accueille à six reprises, un site de 110 Bourgogne est également concerné, en l'occurrence celui de Châtillon* », présente Claire Schwick, animatrice à la FDSEA.



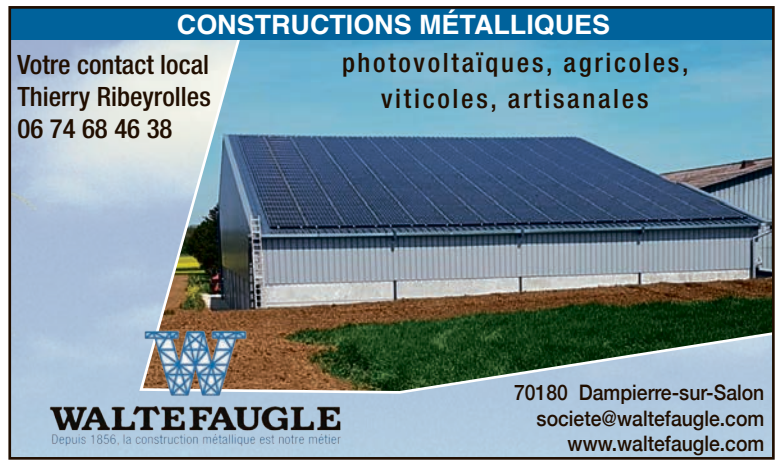
Plus de 100 agriculteurs inscrits

D'ici la fin de l'opération prévue le 18 novembre, pas moins de 650 tonnes de pneus devraient être collectées. D'après les inscriptions et le recensement réalisés, près de 120 agriculteurs sont concernés. « *L'ensemble des pneus sera broyé sur un site de collecte avant de prendre la direction d'une cimenterie. Cette démarche répond à un double objectif environnemental et économique. Sur ce dernier point, l'agriculteur paye trois fois moins cher que d'ordinaire* », informe Marie-Claude Guerrier, conseillère « *actions collectives - élevage* » à la Chambre d'agriculture.

Élan national

Une facture estimée entre 80 et 90 euros la tonne sera ainsi appliquée, contre un tarif de 250 euros généralement constaté lors d'une démarche individuelle de recyclage. Ce dispositif mis en place à l'échelon national avec l'association Ensivalor a déjà fait l'objet de précédentes communications dans Terres de Bourgogne.

AG



Repreneurs pour votre ferme

Une rencontre, un projet

Vous êtes et allez être nombreux dans les années à venir à chercher un repreneur pour votre exploitation ou votre domaine. Toutefois, cette démarche ne s'improvise pas. L'accompagnement et l'expérience des conseillers de la Chambre d'agriculture peuvent vous être utiles et précieux.

Des repreneurs mobiles, aux profils variés

Les attentes des repreneurs sont diverses et variées. Ils peuvent être originaires des quatre coins de la France, et, ce qui fera la différence, c'est votre capacité à mettre en avant les atouts de votre exploitation, et la qualité de votre accueil. Ces points sont déterminants pour mettre toutes les chances de votre côté.

… et de plus en plus d'exploitations à reprendre

Alexis Parent, conseiller à la Chambre d'agriculture au Point accueil transmission/association (PAT) témoigne : *«La transmission se prépare et s'anticipe que ce soit pour la recherche d'un associé, ou pour celle d'un ou plusieurs repreneurs. Les offres d'exploitation à reprendre se multiplient et les candidats ont le choix. De plus, les modèles de transmission se diversifient et il est de plus en plus difficile de s'y retrouver (création d'une société, transmission d'une partie de l'exploitation, changement de production, …). Être accompagné par un conseiller de la Chambre permet de préciser les conditions de transmission que vous souhaitez, ou bien encore votre profil «idéal» de repreneur…Plus vous serez clair sur ces aspects avec les candidats potentiels, plus il leur sera possible de se positionner rapidement en faveur ou non d'une reprise. De cet effort de transparence (et d'échange) naît également la confiance, ingrédient indispensable pour mener à bien et ensemble (repreneur et futur cédant) les nombreuses démarches nécessaires !»*

Le RDI, le réseau qui va bien !

Choisir le bon canal de diffusion d'une offre de transmission constitue également l'une des clefs de réussite. Le RDI (Répertoire départ installation, le réseau des Chambres d'agriculture) permet la mise en ligne d'une proposition d'exploitation à reprendre, préparée avec l'aide d'un conseiller. En Bourgogne Franche-Comté, 800 candidats inscrits et référencés sont susceptibles de consulter le RDI.

Pour vous aider au mieux dans vos démarches, la Chambre de Côte-d'Or propose cet hiver plusieurs formations : *«Agir pour ma Cession et la Transmission de mon Entreprise les 23 novembre et 13 décembre à Bretenière et «Savoir parler de sa ferme»*, programmée le 1er février à Bretenière.

CA21

Témoignages

Des candidats à la reprise



Élodie, 33 ans, titulaire d'un doctorat en chimie, souhaite créer sa propre ferme : *«Je voudrais produire des petits fruits, planter des arbres fruitiers avec des élevages de poules et cailles pondeuses, le tout en agriculture biologique. Avec les fruits, je réaliserai des produits transformés, type confitures, sorbets, nectars, … Je recherche environ 10 à 15 ha qui permettraient de m'installer mais aussi d'assurer un potentiel développement. Lorsque je recherche une exploitation, je sélectionne les offres selon des critères bien spécifiques : surface, type de sol, accès à l'eau, la présence d'un bâtiment ou la possibilité de viabiliser une parcelle, la zone de chalandise et l'accessibilité. Les offres du RDI sont plutôt complètes. En plus le conseiller présente au préalable mon projet, ce qui permet d'avoir une écoute réceptive et un bon contact avec les cédants».*

Laura et Vincent, respectivement 30 et 31 ans ont également un projet d'installation, *«Nous recherchons une ferme laitière pouvant nous accueillir tous les deux. Nous souhaiterions pouvoir transformertoute notre production en produits laitiers. Afin de rassurer les banques, il est probable que nous devions avoir un contrat avec la laiterie le temps de développer la vente directe. Nous recherchons une ferme avec un parcellaire suffisant pour être autonome et le plus groupé possible. L'accès à l'eau est également un critère important dans notre projet tout comme la présence d'une maison d'habitation ou la possibilité d'en construire une. Le tout doit s'inscrire dans un territoire dynamique. Nous recherchons surtout via le RDI car le site présente beaucoup d'offres. En plus nous pouvons échanger avec un conseiller. Lorsque le cédant a réalisé un diagnostic transmission, cela nous permet d'avoir un support pour reprendre ce que nous avons vu en visite et éventuellement d'avoir une première approche avec la banque. Au-delà des aspects techniques et financiers, il faut qu'il y ait un feeling avec l'agriculteur pour que la transmission se passe au mieux».*

Service de remplacement

Futur papa ?

Le congé paternité des agriculteurs est revu à la hausse depuis le 1er juillet.

Depuis le 1er juillet dernier, la durée du congé paternité est passée de 11 à 25 jours.

En pratique, une période de sept jours doit obligatoirement être prise à la naissance de l'enfant. Le reste du congé (18 ou 25 jours) peut être pris immédiatement à la suite ou de manière fractionnée, en deux périodes d'une durée minimale de 5 jours chacune, dans les six mois suivant la naissance. Durant leur congé de paternité, les agriculteurs cessent toute activité sur leur exploitation et, pour assurer la continuité de celle-ci, sont remplacés dans leurs travaux par un agent du Service de remplacement.

Une première

Florian Renon, agriculteur à Lacour-d'Arcenay, a été le premier Côte-d'orien à profiter de cette nouvelle mesure. Ce jeune éleveur est en effet l'heureux papa d'une petite Léah depuis le 23 juillet : *«Je connais bien le Service de remplacement, mes parents sont adhérents depuis 2005. En ce qui me concerne, j'adhère depuis 2015, année de mon installation. Nous en sommes pleinement satisfaits, nous l'utilisons principalement pour des motifs de développement, notamment pour aller en formations ou en réunions professionnelles. La naissance de Léah a été l'occasion pour moi de profiter de cet allongement de congés : des agents sont venus sept jours en juillet, puis dix autres journées en septembre. Ils reviendront les huit jours restants courant décembre. Des travaux de fenaison, moissons et préparation des champs ont été réalisés. Cela ne m'aura coûté que 12 euros par jour travaillé, c'est très intéressant, même s'il faut prendre en compte les tarifs de l'adhésion et d'assurance. Le travail a été bien fait, les agents connaissaient bien la ferme pour y avoir déjà travaillé».*



AG

Sarl CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc sur Seine - Tél. : 03 80 93 22 28
Votre spécialiste de matériel d'élevage - SAV assuré
Grupo TATOMA
TOUTE UNE GAMME de
MÉLANGEUSES HORIZONTALES VERTICALES & AUTOMOTRICES
• Nourriture très aérée,
• Digestibilité améliorée,
• Mélange très homogène
• Paillage
NOMBREUSES MACHINES EN SERVICES SUR VOTRE DÉPARTEMENT
Bol pailleur
Déjà plus de 2000 utilisateurs en France

Plan alimentaire territorial

Vers une souveraineté alimentaire

Un Conseil départemental de l'Alimentation s'est tenu le 20 octobre à Dijon. L'occasion de présenter le plan *«Alimen'terre 21 »*.



Lors du rendez-vous organisé à la Cité Berger, avec François Sauvadet et Vincent Lavier à la tribune.

PAT : Plan alimentaire territorial. Ce terme est déjà employé depuis un petit moment dans les réunions agricoles. Cet outil ambitionne de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur les territoires, il met tout en œuvre pour rapprocher les consommateurs des producteurs locaux. Un PAT organise la mise en circuit et la commercialisation de ces produits. *«Un tel plan a vocation à rassembler et coordonner les initiatives locales existantes »*, indique François Sauvadet, président du Conseil départemental. Labellisé PAT cette année, le Département va superviser les circuits d'approvisionnements alimentaires, notamment au regard de sa gestion des cantines des 42 collèges et 143 établissements sociaux et médico-sociaux qui représentent six millions de repas par an.

Travail sur la logistique

Le Conseil de l'alimentation, organisé le 20 octobre à Dijon, a été l'occasion de présenter *«Alimen'terre 21 »* avec l'ensemble des acteurs du terrain, notamment des présidents de communautés de communes. Le développement d'une chaîne logistique fait notamment partie des pistes de travail à privilégier. *«La massification de l'achat de produits locaux pour la restauration collective hors domicile reste difficile, le principal frein étant la logistique alimentaire »*, constate François Sauvadet, *«c'est pour cette raison que le PAT mettra l'accent sur la dimension logistique afin de mettre en cohérence les circuits de distribution et d'approvisionnement, notamment dans un souci de responsabilité, de préservation de l'environnement et du bien-être des Côte-d'Oriens, mais aussi afin de faciliter une économie de ressources, dont nous savons qu'elle est en train de devenir une préoccupation majeure pour tous nos compatriotes à l'heure où les prix de l'énergie atteignent des sommets »*.

Cap sur le local

L'identification des circuits communs entre les producteurs et le développement d'outils innovants (stockage tampons, applications digitales…) est notamment au programme. Le recrutement d'un logisticien est en cours grâce aux 80 000 euros accordés par l'État, dans le cadre des fonds du Plan France Relance. À travers le plan *«Alimen'terre 21 »*, le Conseil départemental souhaite renforcer son accompagnement auprès des acteurs de la restauration collective, afin d'atteindre les objectifs de la loi Égalim, à savoir 50 % minimum de produits de qualité, bio et ou locaux d'ici fin 2022. Cet objectif est aujourd'hui quasiment atteint avec près de 46 % de produits de qualité bio et ou locaux servis dans les établissements sous la houlette du Département.

Tout est prêt

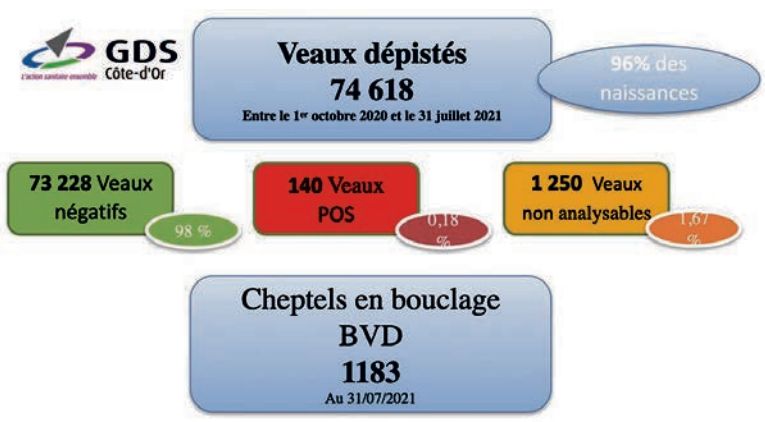
Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, s'est félicité du travail engagé : *«Ce PAT est la suite logique de ce qui est mis en place depuis plusieurs années, je pense notamment à la plateforme Agrilocal, au portail J'veux du local ou encore à la marque 100 % Côte-d'Or. Notre volonté est encore une fois de valoriser la production et les savoir-faire locaux, tout en créant de la valeur ajoutée dans les territoires, même les plus éloignés des bassins de consommation. Ce PAT va redonner du sens à l'acte de production, il est important de savoir pourquoi et pour qui nous travaillons. La Chambre est prête à relever ce défi avec ses différents services. Ce projet doit être porté par l'ensemble des acteurs »*.

AG

GDS

Des résultats BVC très encourageants

La ferme *«Côte d'Or »* a dépisté 96 % des veaux nés durant la campagne 2020-2021. Il s'agit d'un excellent résultat. Le GDS salue l'engagement collectif des éleveurs dans cette première campagne d'éradication. 98 % de ces veaux sont négatifs. Ces résultats sont très encourageants par rapport à l'objectif d'éradication rapide de cette maladie.



Le président du GDS 21 Jean-Luc Chevalier commente ces résultats : *«Dans notre département, le dépistage auriculaire BVD a été mis en place avec nos partenaires, les vétérinaires, le laboratoire et l'EDE de la Côte-d'Or. Ceci explique en partie les bons taux de dépistage réalisés. Aujourd'hui, les éleveurs avec le conseil de leur vétérinaire doivent réfléchir ensemble, aux mesures à adopter pour continuer ce programme (anticiper et sécuriser les achats, adapter la vaccination à l'environnement de l'exploitation). Les éleveurs Côte-d'oriens en moyenne toujours sérieux en sanitaire, méritent un grand bravo! »*.

Ne négligez pas le risque «achats »

Exigez la garantie « non-IPI » lors de l'achat d'un bovin. Le GDS travaille actuellement avec l'EDE pour que la mention *«non-IPI »* figure sur les ASDA de naissance. En attendant cette nouvelle mention, vous pouvez éditer une attestation de bovin non-IPI directement depuis votre espace personnel du site gdsbfc.org ou contacter le GDS (par mail ou téléphone). Dépistez (en PCR) tout animal qui ne bénéficie pas d'une garantie *«non-IPI »*. Quel que soit le statut du bovin, isolez-le dès son arrivée sur votre exploitation. Soyez également vigilant sur le transport, puisqu'un transport avec d'autres bovins non qualifiés ou un passage dans un centre de rassemblement non maîtrisé peuvent être une source directe du virus dans votre cheptel.

Quelques rappels pour un bon dépistage :

Bien prélever les veaux mort-nés et les notifier comme toute autre naissance.
Envoyer les échantillons dans les 7 jours maximum qui suivent la date de prélèvement
Isoler et éliminer les IPI le plus rapidement possible
Si vous n'avez pas pu vous rendre à l'une des distributions du matériel BVD proposées par le GDS début septembre, un stock d'enveloppes et de sachets a été déposé chez vos vétérinaires ainsi que dans les antennes de la Chambre d'agriculture (Pouilly et Châtillon).
Pour obtenir des boutons pour dépister les veaux mort-nés, ou pour toute autre question technique, n'hésitez pas à contacter Charlotte Rossignol, technicienne, au 03 80 68 67 36.

▶ Agenda

30/10 Concours de l'Auxois-sud
La Fédération charolaise et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud ce samedi 30 octobre. Au programme : opération des jurys, classement des animaux, restauration sur place (réservation obligatoire), remise des prix, exposition-vente. Entrée gratuite sous réserve d'un pass sanitaire valide . Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements : 03 80 90 68 80. Réservation pour le repas : 06 24 69 61 13.

▶ Formations

2/11 Agir pour l'agriculture et le territoire
La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or lance une nouvelle formation à destination des agriculteurs élus ou souhaitant être élus dans une association ou une OPA Cette formation de trois jours permet d'acquérir des compétences en pilotage de projets, savoir partager sa vision et apprendre à négocier. Le travail sur le contenu et le recrutement des participants se font avec le soutien de partenaires : Maires ruraux 21, conseil départemental, Dijon Céréales, FDSEA et JA.
Les rendez-vous sont donnés les 2 et 25 novembre, ainsi que le 16 décembre à Bretenière.
Renseignements : Mathilde Matrat (06 32 71 92 14, mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr).

12 et 19/11 Trois formations du GDS
Le GDS organise trois formations en novembre : le 12 pour une journée biosécurité dans le secteur de Pontailler-sur-Saône, le 19 pour un rendez-vous dédié au parasitisme (comment vivre avec ?) dans le secteur d'Arnay-le-Duc et Pouilly-en-Auxois, et le 19 novembre également pour une journée biosécurité dans le secteur de Montbard.

16, 22, 29/11 ou 07/12 Évaluer l'impact de la réforme de la Pac 2023 sur mon exploitation
Lieux : Bretenière (16/11 et 29/11), Créancey (22/11), Châtillon sur Seine (07/12)
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

18/11 Bien démarrer son élevage ovin
Contact : Aurore Gérard, CA21 - 03 80 90 68 72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

25/11 Haie : de la plantation à la valorisation
Lieu : Baigneux les Juifs
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

25/11 Couvrir le risque climatique de mes cultures
Lieu : Châtillon sur Seine
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

GIEE Magellan

Vers un protocole de recherche sur les préparations fermentées

Les membres du GIEE Magellan tentent de trouver des alternatives pour redonner de la vie au sol. Afin de chiffrer leurs tests, ils ont décidé d'établir un protocole de suivi.



Nicolas Blain cherche à changer ses pratiques depuis une quinzaine d'années, de même que son cousin, Stéphane Bailly.



Bertrand Cointe regrette que l'agronomie ne soit pas plus présente dans les cursus agricoles actuels.



Rémi Thinard a découvert l'utilisation de LiFoFer et d'extraits fermentés lorsqu'il vivait en Amérique du Sud : *« C'est un savoir qui se transmet de génération en génération et qui fonctionne ».*

Une plante saine ne tombe pas malade sauf si son équilibre nutritionnel est altéré » explique Rémi Thinard, formateur et conseiller avec sa société Symbiotik.
Il ajoute : *« nous avons constaté qu'avec l'utilisation de LiFoFer ou d'extraits fermentés, la balance nutritionnelle tend à être restaurée. Pour promouvoir le bien-fondé de cette pratique, il nous paraissait nécessaire d'établir un protocole de suivi, sur 3 ans dans un premier temps, afin de chiffrer tout cela. Les analyses représentant un coût important, nous cherchons aussi des partenaires pour nous financer ».*

Système vertueux

« Le but de la LiFoFer et des extraits fermentés, est d'atteindre une utilisation nulle de fongicide et éventuellement du travail du sol » souligne Bertrand Cointe, membre du GIEE Magellan et exploitant en Gaec avec Nicolas Cointe et Franck-Loup Moreau à Germenay. Nicolas Blain, également membre en exploitation à Savigny-en-Sancerre (18) ajoute : *« Avec la chimie, on dégrade le sol, sa symbiose et ses mécanismes naturels. Il faut prendre les choses dans le bon sens, et remettre le sol au centre de la réflexion. Il faut préciser que la LiFoFer est propre et adaptée à chaque exploitation puisqu'elle est en partie fabriquée avec de la terre de chez nous ».*

Rémi Thinard spécifie : *« C'est le même principe que les biofertilisants : la LiFoFer régénère le sol tout en le protégeant. En fait, on réintroduit de la microbiologie bénéfique, car plus il y a de la vie dans le sol, plus il y a de minéraux et de vitamines. La vie venant au départ du tout-petit, il faut réintroduire ces EM pour espérer obtenir des plantes en pleine forme… »*

Multitâches

« La LiFoFer peut également servir à pleins d'autres choses. En liquide, par exemple, elle nettoie parfaitement les bâtiments et évite aux animaux d'attraper certaines maladies sur les pattes. On peut également l'ingérer (humains et animaux) dans le cadre de protocoles précis et sous supervision de professionnels, afin d'améliorer la flore intestinale et éviter les coliques. Cela sert aussi pour la bonne conservation des ensilages ». Rémi Thinard nuance : *« La LiFoFer ne résout pas tous les problèmes, mais elle est un des leviers à activer pour y parvenir. Je pense qu'à terme il faut revoir certaines pratiques agricoles pour obtenir des résultats durables ».*

Grand angle

Bertrand Cointe acquiesce à ce dernier constat de Rémi Thinard : *« Il faut avoir une vision globale de la vie sur ses parcelles. Par exemple, il faut replanter des haies afin d'attirer les auxiliaires, indispensables pour les cultures ».* Nicolas Blain précise : *« Cela passe aussi par le semi sous couverts ».* Avec cette approche *« grand angle »*, il dit ne *« plus avoir la même relation avec mon exploitation ; maintenant, je la connais mieux, puisque je passe du temps à examiner le sol pour voir les changements ».*
Pour sa part, Bertrand Cointe précise : *« j'ai redécouvert mon métier et mes terres sous un nouveau jour ».*

Partage de connaissances

« Le coût de la LiFoFer est de quelques centimes le litre - sans compter les cuves pour la contenir. Cela demande donc peu d'investissements en plus d'être facile à faire » pointe Rémi Thinard avant de poursuivre : *« Nous partageons les recettes de préparations, car notre vision est de propager ces techniques afin que les choses changent. Chacun peut faire ses préparations dans son coin, mais le but est d'échanger sur les pratiques pour comprendre ce qui fonctionne ou non ».*

Nicolas Blain renchérit : *« avoir des contacts avec d'autres exploitants permet de trouver des solutions. Il ne faut pas rester seul sur son exploitation. Pour ma part je me suis rapproché du GIEE Magellan de la Nièvre car je ne trouvais pas ce qui me correspondait dans mon département ».*



La LiFoFer fabriquée par Bertrand Cointe.



Indépendance

Il en va de même pour Bertrand Cointe qui évoque ses difficultés *« à devoir rentrer dans une boîte conventionnelle ou bio, alors que je ne suis aucun des deux. Le GIEE Magellan n'a pas d'étiquettes de ce genre et veut juste chercher des solutions à des problématiques environnementales en toute liberté »* évoque Bertrand Cointe. Nicolas Blain relève : *« Nous n'avons pas l'ambition de convertir tout le monde à nos pratiques. On demande simplement de ne pas nous interdire quoi que ce soit et de nous laisser faire ce qu'on pense être bien pour nos terres. Toutefois, si on souhaite commencer, il faut cibler ses envies afin d'être sûr de son engagement. Puis, il faut aller voir son banquier pour, d'une part évaluer les risques, et d'autre part pour lui faire comprendre notre démarche. Ensuite, il faut aller chercher le conseil et se former un maximum pour trouver une cohérence avec ses attentes ».*
Enfin, Rémi Thinard conclu : *« il faut refaire confiance à la nature et retrouver une diversité pour tendre vers une agriculture plus saine pour les producteurs ainsi que pour les consommateurs, car il y a un lien indéniable entre la santé biologique des sols et la qualité des aliments que nous consommons ».*

CHLOÉ MONGET

Une histoire ancienne

« L'utilisation d'extraits fermentés et de LiFoFer vient du Japon et plus précisément suite aux recherches sur les EM (Effectives Microorganisms ou Micro-Organismes efficaces) du Docteur Teruo Higa, professeur d'horticulture à l'Université de Ryukyus à Okinawa. Ce dernier a d'ailleurs écrit un livre sur le sujet : An earth saving revolution (Une révolution pour sauver la Terre). Ses techniques sont au départ principalement appliquées par les maraîchers et les arboriculteurs. En 1986, l'idée s'exporte au Costa Rica, puis à Cuba et à l'Amérique du Sud. En France, c'est Terres & Humanisme (groupement Ardéchois) qui a ramené le principe. Aujourd'hui, il y a environ 50 recettes pour créer sa LiFoFer » raconte Rémi Thinard.

Transmission

La SCEA du Plessis reprise par le Gaec des randonneurs

Bernard Machecourt, 63 ans, gérant de la SCEA du Plessis à Ouroux-en-Morvan (anciennement Gaec du Plessis), passe la main pour prendre sa retraite.

«Cela fait un moment que je pense à prendre ma retraite, et il est grand temps de passer le pas» détaille Bernard Machecourt, gérant de la SCEA du Plessis. *«Mes repreneurs, Fanny Perruchot (22 ans) et Maxime Guillien (25 ans) sont jeunes et il faut leur laisser leur chance»*. Au total, c'est 167 ha qui sont repris, avec 90 vêlages.

Une transmission quasi familiale

Si au départ Bernard Machecourt pensait transmettre l'exploitation à ses enfants, il a dû changer de plan : *«Aucun ne voulait faire ça, bien qu'ils travaillent dans l'entreprise depuis quelques années. Je ne leur en veux pas du tout, ils ont simplement choisi une autre voie. Il faut faire ce métier par passion, sinon ça ne vaut pas le coup. Même si cela m'a fait un petit pincement au départ, avec Fanny et Maxime le courant est tout de suite passé entre nous ce qui a rendu la transmission plus aisée»*. Bernard s'est inscrit au RDI et a fait établir un diagnostic de transmission par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, car *«il faut que les repreneurs sachent dans quoi ils mettent les pieds que ce soit positif ou non»*.

Parcours du combattant

«Je suis ravi qu'ils s'installent ici, car ils vont redonner un peu de vie au hameau. Mais, pour eux, cette étape de l'installation est un vrai parcours du combattant» s'attriste Bernard Machecourt. *«Mon frère s'est déjà installé, donc je sais ce que cela représente. Mais le travail est naturel pour moi ou Fanny. La plus grosse difficulté durant l'installation est le côté administratif qui requière du temps, de l'investissement et de l'argent. La somme allouée à tout cela est un sacrifice, certes, mais pour un projet de vie que nous voulons faire depuis de nombreuses années. Nous avons pris le parti d'investir pour l'avenir plutôt que de partir en vacances»* détaillent Fanny et Maxime. Maxime poursuit : *«Il faut aussi compter sur les soutiens moraux que l'on peut trouver, comme nos parents ou Bernard qui est là pour nous épauler»*. Bernard ajoute : *«Nous avons rencontré tous les propriétaires qui ont su faire confiance aux jeunes ; nous tenons à les remercier d'avoir joué le jeu car sans eux la transmission aurait été compromise»*.



Fanny Perruchot et Maxime Guillien ont baptisé l'exploitation : Le Gaec des Randonneurs. Bernard Manchecourt propose de les accompagner : *«pour faciliter l'adaptation sur la ferme»*.

Des têtes débordantes

«Nous conservons tout à l'identique, en rajoutant simplement des ovins (environ 60 la première année), pour une commercialisation en vente directe» met en lumière Fanny. Avec Maxime, elle a aussi d'autres idées : *«nous voudrions faire trois marchés, puis faire de la vente au détail ensuite sur la ferme. On se laisse un peu de temps pour organiser tout cela»*. Côté habitation, les deux jeunes gens ne logeront pas sur la ferme dans un premier temps : *«Mais, on pense à mettre un mobile-home au cas où il y ait un problème… on verra ensuite pour trouver une maison dans le coin. Même si le fait de ne pas être sur place, pour le moment, est contraignant, la télésurveillance, installée par Bernard, nous rassure un peu pour garder un œil sur les animaux»*.

Les agneaux du Plessis seront reconnaissables par ce logo.

Concessions inévitables ?

«Il est indéniable qu'il faut laisser une chance aux jeunes de s'installer en faisant des concessions, sur les prix notamment. Il est nécessaire d'avoir une discussion pour établir les efforts que le cédant est prêt à faire. Avec la situation actuelle où de nombreuses exploitations ne sont pas reprises, des questionnements doivent émerger pour faire avancer les choses». Bernard conclut : *«on est tous dans le même bateau…»*

CHLOÉ MONGET

Semaine du goût

Impliquer les enfants

Comme chaque année, le Conseil départemental organise une animation pour les enfants de 6e dans le cadre de la Semaine du Goût.

Les 12, 14 et 15 octobre dernier avaient lieu des animations dédiées aux élèves de 6e dans le cadre de la Semaine du Goût. Orchestrées par le Conseil départemental, elles se sont déroulées à l'Agropôle du Marault en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et le Groupement des agriculteurs biologiques de la Nièvre (Gabni).

Qualité et économie

Lors de ces trois journées, les élèves des collèges de Pouilly-sur-Loire (Les Guillerauts), de Nevers (Victor Hugo) et de Clamecy (Giroud de Vilette), ont pu déguster un petit-déjeuner et un déjeuner réalisés à partir de produits locaux acquis via la plateforme Agrilocal58. Fabien Bazin, président du Conseil département de la Nièvre à rappelé l'importance de tout cela : *«Pour la santé, avec la consommation de produits divers et de qualité mais aussi pour l'économie, en privilégiant l'achat de denrées de proximité»*. Pour Julianne Aubertot, animatrice territoriale de la Nièvre auprès du Gabni : *«Manger «local» et le bio sont deux choses différentes et complémentaires : un mode de distribution et un mode de production. Il est important de sensibiliser les élèves à la question du mode de production et des spécificités de l'agriculture biologique, dont le cahier des charges est à ce jour un des plus contraignants qui soit et avec le plus de contrôles. Avec la loi Égalim, qui demande 20 % de produits bios et 50 % de produits de «qualité» en restauration scolaire, cela permet de mettre la question du bio sur la table ; aux producteurs de s'organiser pour toucher ce débouché ainsi qu'aux cuisiniers, gestionnaires, département, etc. de créer les conditions adéquates. C'est bien sûr tout un système complexe»*.

Explications indispensables

Outre cela, trois ateliers étaient proposés par les partenaires : la découverte du jardin ainsi que de l'apiculture et du maraîchage bio, un quizz autour des métiers agroalimentaires et de l'artisanat et enfin un point sur la saisonnalité des produits puis un jeu de graines. Julianne Aubertot précise : *«La saisonnalité est indispensable si on veut manger local et bio ! Cela permet de reconnecter les élèves aux rythmes des saisons, et de leur montrer que tout n'arrive pas tout de suite»* avant d'ajouter : *«La sensibilisation de tous les publics reste un des objectifs du Gabni, même si notre cœur de métier est plus spécifiquement l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices au mode de production bio ; c'est un bon levier pour accompagner le développement de l'offre bio (presque 300 fermes bios dans la Nièvre !) et continuer à stimuler la demande pour offrir au maximum de consommateurs une alimentation saine et de qualité, bonne pour la santé ainsi que pour l'environnement»*.



Conseil Départemental de la Nièvre.

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, Wilfrid Séjeau, vice-président, Thierry Guyot, conseiller départemental et Pascale Niquet-Petitpas, Directrice académique, ont déjeuné avec les collégiens de Clamecy, le 15 octobre.

CHLOÉ MONGET

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

▸Agenda

29-30/10 Salon de la basse cour et de la biodiversité
Le Centre des expositions de Nevers accueille jusqu'au 30 octobre le salon de la basse cour et de la biodiversité. Ce 49ème salon a pour socle l'exposition nationale d'aviculture. Celle-ci regroupera plus de 800 animaux présentés par 90 éleveurs venant de 33 départements différents.

30/10 Projection de film à Dun-les-Places
«Au cœur des terres du Morvan» sera projeté à 10 h 45 à la salle des fêtes de Dun-les-Places. Ce film est le fruit du travail de trois étudiants. Renseignements : Mairie de Dun-les-Places au 03 86 84 62 05.

02/11 Foire concours aux bovins reproducteurs Moulins-Engilbert
Le comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire concours aux bovins reproducteurs le mardi 2 novembre au matin sur le Champ de foire (sous abri). Le règlement sanitaire animal sera identique à tous les concours de la Nièvre, et la réglementation liée au Covid 19 sera celle adoptée par la municipalité de Moulins-Engilbert. Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

08-09/11 GDS 58 Réunions cantonales
Afin de procéder au renouvellement de ses délégués, le GDS 58 organise ses 5 réunions cantonales les : Lundi 8 novembre à 14h15 à Donzy (Mairie, salle du Conseil) ; Mardi 9 novembre à 14h15 à Dornes (Mairie, salle du Conseil). Ces rendez-vous permettront aussi de faire le bilan de la première campagne de dépistage BVD mais aussi de présenter l'impact de la Loi Santé Animale sur la prophylaxie de l'IBR. Mesures COVID en vigueur à respecter.

▸Formations

15/11 Réaliser mon plan de fumure avec mes parcelles
Renseignements et inscriptions : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

16-17/ 11 Construire un système de culture résiliant
Renseignements et inscriptions : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

18/11 Renouvellement Certiphyto
Renseignements et inscriptions : Marie-Luce Baudot au 03 86 93 40 62 ou marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr

Bilan Cerfrance (1ère partie)

Les résultats de la ferme Nièvre

Le 13 octobre, le Cerfance Alliance Centre a dépeint un panorama des exploitations agricoles de la Nièvre en 2021, basée sur les données de ses adhérents. Un bilan plutôt positif même si la prudence est de mise pour l'avenir.

Comme chaque année, le Cerfrance Alliance Centre présente les chiffres recueillis auprès de ses adhérents afin d'établir des tendances. Arnaud Bertrand, vice-président, introduit la réunion en annonçant que cette année, si le constat semble positif, divers critères imposent, pour l'avenir, une certaine prudence dans la conduite des exploitations.

Panorama spécifique

Au vu des données récoltées par le Cerfrance Alliance Centre, la Nièvre compte majoritairement des exploitations de grandes cultures et de bovins viande, spécialisées ou mixtes polyculture élevage. La présentation s'est concentrée sur les grandes cultures et l'élevage bovins maigres. Nicolas Roche, responsable Études et Références au Cerfrance Alliance Centre, a rappelé que l'engraissement des femelles donnait de meilleurs résultats que le maigre, alors que c'est moins flagrant ces dernières années pour les mâles. Pour information, *«le capital propre des exploitations engraissant les bovins est plus important que les autres avec, par exemple, 543 000 euros de capital propre (C.P.) pour les exploitations alliant grandes cultures et bovins gras, 473 000 euros de C.P. pour celles combinant les grandes cultures et les bovins femelles grasses. À titre de comparaison, une exploitation dédiée aux bovins maigres uniquement a un C.P. de 278 000 euros et une concentrée sur les grandes cultures et les bovins maigres a un C.P. de 226 000 euros»*.

Grandes cultures

Pour 2020, dans la Nièvre, le profil type des exploitations grandes cultures est une SAU (1) de 190 ha, UTH (2) à 1,25 (dont 1,13 UTAF (3)) avec un capital de 1906 euros/ha et un endettement de 1 154 euros/ha. La production quant à elle, se focalise majoritairement sur : le blé tendre, l'orge d'hiver, le tournesol, le colza et l'orge de printemps. Nicolas Roche souligne, *«les fourrages font partie des surfaces, mais ce sont des surfaces «par défaut» peu valorisées»*. Néanmoins, il évoque une *«légère augmentation des autres cultures comme la féverole ou encore le sorgho»*. Côté rendement, il présente *«une année correcte, sans être exceptionnelle»* tout en précisant que *«la tendance est à la baisse des rendements depuis 20 ans ; cette tendance a aussi gagné des territoires à fort potentiel comme la Beauce depuis 10 ans»*. Il poursuit : *«Les prix des céréales, des oléagineux, du fioul ou des engrais varient en général dans le même sens. 2020 avait été une exception où le prix de l'énergie avait chuté alors que les produits agricoles s'étaient maintenus ; en 2021 la hausse est générale. Du fait de la remontée des rendements et de la hausse des prix, le produit brut est en hausse (passant de 1 083 euros/ha en 2020 à 1 361 euros/ha cette année), avec une légère baisse des charges totale/ha (1 055 euros/ha pour 2020 contre 1 052 euros/ha pour 2021). Au final, il y a une hausse de résultat courant de 281 euros / ha par rapport à l'an passé (en alliant toutes les charges, les coûts culturaux, aides, les prix de vente, la rémunération par rapport au temps de travail). Enfin, l'EBE 2021 approche les 90 000 euros par UTAF, le double de la moyenne des 10 dernières années. Cette situation rappelle celle de 2007, où la hausse des produits avait précédé celle des charges, ce qui avait conduit par contrecoup à une chute de revenu historique en 2009»*.

Bovins viande maigres

Du côté des exploitations spécialisées dans les bovins viande maigres, Nicolas Roche a dépeint un portrait type avec une SAU de 172 ha (exploitée principalement en prairies) pour 130 vêlages en moyenne, une main-d'œuvre à 1,56 UTH (dont 1,42 UTAF) et un capital de 2 754 euros/ha avec un endettement de 1 345 euros/ha. Il met en évidence que *«les prix au kg vif des bovins maigres sont en hausse pour les vaches maigres, les laitonnes et les génisses. Seuls, les broutards sont à la traîne, même si le marché frémit légèrement depuis peu»*. Comme pour les grandes cultures, le produit brut progresse plus que les charges (1 126 euros/ ha), avec une évolution produit/ha de plus de 33 euros/an entre 2020 et 2021. L'EBE atteint 41 000 euros/ UTAF en 2021, soit 5 000 euros de plus que la moyenne des 10 dernières années ; offrant un peu de marge de manœuvre. Pour finir, il faut noter que dans la Nièvre, la productivité par personne est plus poussée que dans les départements voisins, au détriment de la productivité de la surface, ce qui en définitive pénalise le revenu par personne.

Prudence indispensable

Dans les deux systèmes, les résultats du Cerfrance Alliance Centre mettent en évidence que la reprise des investissements qui s'était produite depuis 2018 marque une pause en 2020. Sur ce sujet, Nicolas Roche souligne que *«les exploitations de la Nièvre face à celles de l'Eure-et-Loir ou du Cher, font plus d'investissements, souvent avec des emprunts bancaires qui dépassent le besoin de financement. Un point à surveiller, car cela peut engendrer des difficultés financières dans les exploitations»*. Jean-François Le Pironnec, directeur Accompagnement et Projets adhérents Cerfrance Alliance Centre insiste : *«Même si l'année est plutôt bonne, plus du tiers des exploitations restent en situation fragile en cultures comme en élevage. Il faut donc restreindre les ardeurs en matière de dépenses d'investissements et garder un peu de trésorerie par précaution. De plus, les conditions exceptionnelles de 2021, ne doivent pas faire oublier la nécessité de maîtriser les coûts de production, car, là encore, le passé nous apprend que l'embellie peut être de courte durée, il faut donc être extrêmement prudent»*.

Chloé Monget

(1) Surface agricole utilisée
(2) Unité de travailleur humain
(3) Unité de travail annuelle familiale

Rendez-vous le 6 novembre

La 10e Foire de Cercy-la-Tour

Le 6 novembre aura lieu la 10e édition de la Foire de Cercy-la-Tour. Au programme : présentation des animaux, enchères en ligne, marché du terroir et autres animations.

Cercy-la-Tour accueillera sa 10e Foire à partir de 8 heures pour le début du concours. Près de 200 animaux seront présentés pour décrocher les différents prix selon les catégories (inscrits HBC et non inscrit femelles, mâles, sans-cornes, etc.). *«Le but de la foire est de créer du commerce, sans aucune barrière. Tout le comité espère que les visiteurs et les éleveurs seront au rendez-vous cette année. D'ailleurs, nous prévoyons une nouveauté : un juge espagnol. Notre production a une dimension internationale, qu'il faut mettre en avant. Et, nous pensons que la présence de ce juge permet de mettre cela en avant»* détaille Frédéric Renaud, président du Comité des foires de Cercy-la-Tour.

Acquérir

«La vente qui suivra le concours aura lieu en ligne, comme l'an passé, afin de faciliter les enchères. Ce système permet d'avoir des clients de tous les horizons misant au même moment de chez eux et facilitant ainsi les transactions» explique Simon Perrot, dirigeant de Simon Genetic et animateur de la vente. Il ajoute : *«Une centaine d'animaux seront mis en vente en ligne, offrant une belle sélection. À partir de la première enchère, la vente durera 48 heures. Les acheteurs pourront d'ailleurs s'inscrire au stand sur la Foire pour y participer. Précisons que tous les animaux mis à la vente seront présentés physiquement à Cercy»*. Il précise : *«Les mises de départs restent raisonnables, et sont faites par les éleveur-vendeurs»*. Au-delà de la vente aux enchères en ligne, les animaux présents à Cercy-la-Tour seront tous disponibles à la vente lors de la manifestation.

Grand public

Frédéric Renaud souligne : *«Outre ce rendez-vous professionnel, nous avons pour but d'ouvrir notre univers au grand public, afin d'expliquer notre métier. Il est nécessaire d'être pédagogue afin que nos manières de travailler soient comprises. De nombreux stéréotypes doivent tomber et cette foire peut être une petite pierre pour y arriver. De ce fait, nous organisons un marché du terroir regroupant une vingtaine d'exposants (foie gras, viande de porc et de bœuf, escargot, huître, vin, champagne, etc.). En plus, d'autres animations sont prévues tout au long de la journée pour petits et grands. Elle se terminera par un «apéro-concert» animé par le groupe «Alenko». Enfin, rappelons que tout cela ne serait pas possible sans l'engagement des bénévoles. Il y a un véritable élan commun pour faire de cet événement un rendez-vous incontournable. Nous espérons que cette année encore, professionnels et visiteurs répondront présents»*. L'entrée pour la 10e Foire de Cercy-la-Tour est gratuite. Le pass sanitaire est obligatoire.

Chloé Monget

Pour tous renseignements, contacter Frédéric Renaud, président du Comité des foires de Cercy-la-Tour au 06 13 45 36 08.

Coulisses

Immersion au sein du Bocuse d'Or

Afin de faire découvrir le Bocuse d'or, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA de la Nièvre et président de la section bovine d'Interbev (partenaire de l'événement), est allé faire un tour dans les coulisses pour partager son expérience.


Bocuse d'Or

Le plat à base de paleron, réalisé par l'équipe française.

Dans le cadre du Sirha 2021, Interbev et les entreprises de la filière étaient partenaires du Bocuse d'Or, ce prestigieux concours de cuisine mettant en valeur la gastronomie et les produits (dans le même esprit que le Concours général agricole) dans lequel des équipes de chefs de différentes nationalités s'affrontent pour réaliser les meilleurs plats, avec des ingrédients phare imposés. Au bout de plusieurs heures d'épreuve, jugés par des chefs, cette année les Français ont gagné l'ensemble des épreuves ! Emmanuel Bernard, président de la FDSEA de la Nièvre et président de la section bovine d'Interbev, nous emmène dans les coulisses de l'évènement.

Un défi pour la filière

Chaque équipe nationale s'entraîne pour trouver une recette et maîtriser la cuisson plusieurs mois avant le concours, sur le thème imposé. Cette année, le paleron était à l'honneur pour l'épreuve du Plat. Interbev, partenaire du concours depuis plusieurs années, a dû expédier dans chaque pays les morceaux de viande, équivalents bien sûr à ce que les équipes trouveraient le jour du concours en conditions réelles. Ce transport demande une rigueur et une logistique bien maîtrisées !

La viande s'impose !

L'épreuve du *«take away»* (plat à emporter) est une nouveauté qui démontre bien le rôle croissant du prêt à manger et des formats de viande adaptés aux nouveaux modes de consommation. *«C'est très important que la filière soit là, partenaire sur ce type d'évènement gastronomique»*, précise Emmanuel Bernard, *«cela permet de montrer que la viande bovine est un produit de la cuisine d'aujourd'hui, j'en veux pour preuve la réflexion autour du bœuf pour remplacer les lardons de porc, du succès par exemple des Bo Bun (plat d'origine vietnamienne) et des Buddha bowl, sortes de repas-assiettes, sous forme de grands bols garnis de légumes, féculents, viande etc»*. Effectivement, le développement exponentiel de la restauration en ville tire vers le haut la consommation de viande bovine : en restauration, les consommateurs mangent de la viande, et non pas les substituts qu'ils trouvent en grandes surfaces. Les alternatives à la viande ont peu de succès en restauration.



L'équipe islandaise a remporté la première place pour l'épreuve du Plat. Néanmoins, les Français sont les gagnants sur l'ensemble des épreuves.

Promotion des produits

«Cet évènement offre une fenêtre médiatique, une opportunité pour parler des engagements des producteurs et de toute la filière pour la traçabilité et la prise en compte des attentes sociétales. C'est essentiel de faire la promotion du produit auprès de ces cercles professionnels» souligne Emmanuel Bernard.

Les chefs en soutien à nos messages

Il conclut : *«Pour les chefs cuisiniers présents à l'évènement, et avec qui nous pouvons échanger, il apparaît clairement que la viande est un aliment essentiel, dont on ne peut pas se passer. L'interprofession a mis en avant le consommateur flexitarien, pour ne pas opposer les «viandards» aux «végans», pour que la majorité des consommateurs s'identifient, et montrer que l'on pouvait trouver plaisir à manger de la viande, et à en manger mieux. Certains chefs soutiennent et relaient nos messages, en montrant l'exemple, en diversifiant l'origine des morceaux pour préserver l'équilibre matière»*.

LUCIE LECOINTE, FDSEA 58

Soirée élevage

Le marché des jeunes bovins : quelles opportunités ?

La section bovine de la FDSEA de la Nièvre organise sa traditionnelle soirée Élevage le jeudi 4 novembre à 18 h 15 à la MJC de Châtillon-en-Bazois, sur le thème des opportunités de marchés, à l'export et en France, pour les jeunes bovins nivernais, destinés à l'engraissement. Ce rendez-vous permettra de mieux comprendre l'actualité des marchés du jeune bovin et des dossiers syndicaux portés par la FNB et par la section bovine de la Nièvre.



Après plusieurs mois 2020 et 2021 particulièrement préoccupants concernant les prix du broutard, la FNB a été active au sein de l'interprofession et auprès des ministères pour lever des alertes et faire reconnaître l'urgence de la situation. La soirée Élevage du 4 novembre nous permettra de faire le point sur le sujet, d'un point de vue économique et syndical.

Économie d'abord, avec une synthèse des marchés de destination des jeunes bovins français, toutes races allaitantes confondues, avec une analyse fine de la demande en qualité, volume, saisonnalité et morceaux, des principaux partenaires commerciaux, grâce à l'étude *«Où va le JB ?»* présentée par l'Institut de l'Élevage.

Nous recevrons également Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la FNB, pour se projeter sur les prochains mois grâce aux acquis syndicaux récents sur le dossier viande, et notamment le sujet de la contractualisation, premier pas vers la pleine reconnaissance de nos coûts de production. Depuis la loi dite Égalim, la filière viande est incitée à contractualiser afin de rémunérer plus justement les producteurs, mais ces dispositions réglementaires n'ont jusqu'à présent pas permis de renverser le rapport de force dans la filière.

Néanmoins, à l'échelle départementale, depuis plusieurs mois déjà, les sections bovines des FDSEA de l'Yonne et de la Nièvre travaillent à la mise en œuvre d'un contrat de vente de viande bovine avec le groupe Schiever, dans le respect de l'esprit et des dispositions de la loi Égalim. De nombreuses réunions se sont tenues ces derniers mois pour parvenir à un accord sur les termes d'un contrat. Ce dernier porte, entre autres, sur des prix payés aux producteurs intégrant des indicateurs de coûts de production.

La soirée élevage permettra d'échanger sur ces enjeux de valorisation au travers de la contractualisation, et d'aborder plus globalement l'actualité de la filière.

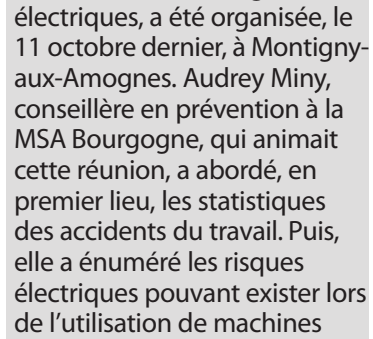
L'ÉQUIPE SYNDICALE FDSEA

▶ Brève

Risques électriques

Comité de l'échelon local La Charité-sur-Loire / Guérigny

Les lignes aériennes s'inscrivent durablement dans le paysage pour assurer l'alimentation électrique de la population et des professionnels. Certaines d'entre elles traversent nos campagnes et les engins agricoles s'élevant de plus en plus haut constituent un danger important. C'est à l'initiative du président de l'Échelon Local, Jean-Paul Perazzi, qu'une réunion de sensibilisation sur le travail en sécurité sous les lignes électriques, a été organisée, le 11 octobre dernier, à Montigny-aux-Amognes. Audrey Miny, conseillère en prévention à la MSA Bourgogne, qui animait cette réunion, a abordé, en premier lieu, les statistiques des accidents du travail. Puis, elle a énuméré les risques électriques pouvant exister lors de l'utilisation de machines agricoles pendant les moissons (moissonneuses-batteuses et goulottes à proximité des lignes haute tension) ou bien lors de travaux agricoles dans les fermes traversées par des lignes électriques. Enfin, elle a rappelé les différentes consignes de sécurité à adopter lors du travail agricole sous lignes électriques (hautes ou basses tensions). Denis Blaudier et Alexandre Chignard, respectivement manager et chargé de clientèle chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne, ont ponctué cette intervention par des exemples précis. Une réunion très utile et appréciée, tel a été le ressenti exprimé par l'ensemble des participants. Remerciements à la mairie de Montigny-aux-Amognes pour le prêt de la salle, ainsi qu'aux intervenants.


MSA Bourgogne-Franche-Comté

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Technique

Nouvelles obligations réglementaires pour les pulvérisateurs

Depuis le 1er octobre, la réglementation concernant le contrôle des pulvérisateurs s'est renforcée. Cinq nouveaux points viennent durcir le dispositif qui avait déjà été modifié en janvier, en réduisant la durée de validité des contrôles de cinq à trois ans.

Dans le cadre du contrôle obligatoire des pulvérisateurs, Sylvain Deseau, conseiller agroéquipement à la Chambre d'agriculture du Loiret et Richard Wylleman, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ont rédigé une note d'information. Elle précise les évolutions réglementaires applicables depuis le 1er octobre (Décret n° 2021-1226 du 23 septembre 2021). Ces évolutions se déclinent en cinq points :

- Point 1 : Avant le 1er octobre, le pulvérisateur pouvait être utilisé en attendant de passer la contre-visite dans un délai de 4 mois.

Depuis le 1er octobre, si, après le passage au contrôle technique, votre pulvérisateur est soumis à une contre-visite, vous n'avez plus le droit de l'utiliser avant sa remise en état et avant d'être repassé à la dite contre-visite (en respectant le délai de 4 mois maximum).

- Point 2 : Avant le 1er octobre, l'article D256-13 du code rural ne précisait rien sur la conservation d'un rapport d'inspection.

Depuis le 1er octobre, le propriétaire du pulvérisateur a l'obligation de conserver le rapport d'inspection pendant 3 ans.

- Point 3 : Avant le 1er octobre, le premier contrôle devait avoir lieu au plus tard au 5ème anniversaire du pulvérisateur.

Depuis le 1er octobre, au moins un contrôle doit être réalisé entre la mise en service du pulvérisateur (en général calée sur la date de facturation d'achat neuf) et la date du 5ème anniversaire. Dans les faits, la phrase ajoutée dans l'article D 256-13 du code rural ne change rien à la situation précédente. Selon le Service régional de l'alimentation (SRAL) Centre, elle ne sert qu'à régulariser la transposition de la Directive européenne sur un point qui ne l'avait pas été jusqu'alors. Attention, cette évolution ne sous-entend pas qu'un constructeur ou un concessionnaire ait l'obligation de réaliser le contrôle technique d'un pulvérisateur au moment de la vente neuf.


Crédit photo : Trimble

Le contrôle des pulvérisateurs est considérablement renforcé depuis le 1er octobre.

- Point 4 : Avant le 1er octobre, l'article D 256-14-1 du code rural précisant que l'utilisateur d'un matériel d'application de produits phytosanitaires ne disposant pas de l'identifiant adéquat était tenu de rapporter la preuve que le matériel avait fait l'objet d'un rapport de contrôle attestant de son bon fonctionnement, n'existait pas dans le texte réglementaire précédent. Toutefois, un autre article (le R 254-28) permettait déjà de suspendre le Certiphyto d'un applicateur, si celui-ci n'avait pas respecté la réglementation générale encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires (notamment l'obligation d'utiliser un matériel couvert par un contrôle technique). Dans ce cas, la suspension peut être de 12 mois.

Depuis le 1er octobre, si un contrôleur Draaf/SRAL constate que vous utilisez un appareil ne portant pas l'identifiant (la plaque avec un numéro à dix caractères, à ne pas confondre avec l'autocollant/la vignette), apposé par l'organisme d'inspection lors du premier contrôle, vous disposez de 4 mois pour justifier que le matériel a bien déjà été contrôlé. Pour cela, vous devez présenter un rapport d'inspection daté de moins de 3 ans, attestant que l'appareil était en bon état. Au-delà de ce délai, votre Certiphyto peut être suspendu pour une durée de 6 mois.

Ce nouvel article (D 256-14-1) complexifie, à notre avis, la compréhension du dispositif de sanction encadrant le contrôle technique (article R 236-32). Sa logique nous échappe. La présence de l'identifiant sert à justifier de la réalisation du premier contrôle et à retrouver, auprès de l'organisme qui gère le dispositif de contrôle (UTAC OTC Pulvés), un rapport d'inspection en cas de perte. Donc, pourquoi ne pas se contenter du contrôle de la vignette ou du rapport d'inspection ? Selon le SRAL, cette sanction supplémentaire viserait plus particulièrement les personnes (à la marge) qui n'ont jamais fait contrôler leur appareil. Si l'utilisateur détenait plusieurs niveaux de Certiphyto, alors tous seraient suspendus.

- Point 5 : avant le 1er octobre, la sanction liée à l'utilisation d'un matériel déclaré défaillant ne s'appliquait que pour l'utilisation d'un appareil non présenté au contrôle par son propriétaire.

Depuis le 1er octobre, un utilisateur de pulvérisateur peut être sanctionné d'une amende de 4ème classe (135 €) s'il utilise un matériel déclaré défaillant par le dernier rapport d'inspection, pendant le délai de 4 mois maximum de réalisation de la contre-visite (voir point 1) ou après ce délai.

Il faut faire une différence entre le statut d'utilisateur et de propriétaire de l'appareil (cas des matériels utilisés par des salariés, en Cuma ou en location). Les sanctions s'appliquent à deux niveaux et se cumulent lorsque vous êtes à la fois propriétaire et utilisateur.

SYLVAIN DESEAU, RICHARD WYLLEMAN

► Formations

02/11, 03/11 et 30/11
Analyser l'efficacité technico-économique de son élevage porcin bio et progresser par un pâturage performant
Cette formation est proposée par l'équipe polyculture-élevage de Bio-Bourgogne. Elle devrait se tenir à Toucy-Nitry et s'adresse aux éleveurs ou porteurs de projet en élevage porcin. Formation gratuite pour les éleveurs à jour de leurs cotisations Vivéa. 150 euros pour tout autre public.

04/11 Diversifier mon exploitation avec la culture du houblon : intérêt et faisabilité ?
À Auxerre et sur le terrain.
Contact : Élodie Joudelat : 06 83 81 90 95

09/11 et 16/11 Connaître les chiffres clés de mon exploitation
À Auxerre.
Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10

16/11 et 25/11 Assurer une meilleure pérennité de sa vigne avec une taille durable
À Auxerre et sur le terrain.
Contact : Guillaume Morvan : 03 86 94 28 90

Forum des opportunités

Quelles pistes en agriculture biologique ?

Journée d'échanges et de prises de contact pour découvrir de nouvelles productions et des débouchés, le Forum des opportunités vous donne rendez-vous le 18 novembre au lycée La Brosse de Venoy.

Le Forum des opportunités est un lieu d'échanges entre les agriculteurs et les entreprises recherchant des exploitations afin de développer leurs productions dans l'Yonne. Venez à la rencontre de ces entreprises, rencontrez des agriculteurs ayant fait le choix de l'opportunité proposée et repartez avec des contacts, des idées, des expériences réussies qui peuvent inspirer vos futurs projets d'exploitation. En plus des stands partenaires, la journée sera ponctuée de rendez-vous :

- À 10 heures, conférence « *Agriculture et société : une communication positive* ». Intervention d'Anne-Marie Nuyttens, de l'association France Agri Twittos qui réunit des agriculteurs et des paraagricoles dans une même envie d'expliquer l'agriculture dans toute sa diversité, sur les réseaux sociaux.
- À 14 heures, table ronde : « *Démarche multi-acteurs pour créer de la valeur ajoutée* ». Retour d'expérience de la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne.
- À 16 heures, table ronde : « *Accès à l'eau d'irrigation : faisabilité, réglementation…* »

Interventions : Chambre d'agriculture, DDT de l'Yonne, un irrigant du département.

Dans le cadre du Forum des opportunités, des solutions concrètes seront présentées dans six pôles :

- productions végétales
- productions animales
- agriculture biologique
- diversification et circuits de proximité
- énergie
- services

Cette semaine, nous faisons un zoom sur le pôle Agriculture biologique du forum. Vous pourrez notamment échanger avec Capdea, Soréal, la Cocebi, la Chambre d'agriculture, et découvrir les opportunités des partenaires du forum tels que Soufflet. Pour avoir une idée des opportunités qui peuvent se présenter dans ce domaine, l'éclairage de Christophe Vivier, technicien au sein de la Cocebi, est utile : « *Nous collectons une grande diversité de cultures en bio. Par exemple, il y a du blé, de l'épeautre, du seigle, des orges de brasserie, du blé dur, du triticale, de l'avoine, du maïs, des pois, des féveroles, des lentilles, du sarrasin… Nos besoins évoluent en fonction de l'évolution des marchés portants sur ces différentes cultures. Nous essayons en permanence de faire « coller » nos productions aux opportunités de débouchés. Nous proposons également des contrats de semences sur les cultures précédemment citées* ».

LAËTITIA LE BRETON-GROLIER, BERTY ROBERT

Économie

La hausse des engrais redistribue les cartes

La question de la hausse des engrais, même si elle n'est pas spécifique à l'Yonne, questionne les agriculteurs sur la rentabilité de leurs cultures. La Chambre d'agriculture a produit une note qui tente d'imaginer les scénarios possibles face à cette situation



Ici, du blé cultivé avec et sans azote : en fonction des évolutions de prix, certaines cultures, moins gourmandes en azote, pourraient voir leurs marges revalorisées.

Des hausses d'une ampleur peu commune sur les engrais azotés inquiètent beaucoup les milieux agricoles depuis plusieurs semaines. Une situation qui a poussé les services concernés de la Chambre d'agriculture à produire une note. Celle-ci tente de fournir aux exploitants des pistes de réflexion sur leur choix culturaux futurs, en fonction des impacts de cette hausse sur la rentabilité de leurs différentes productions. Éric Bizot, conseiller en grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, met en perspective ce contexte économique, en insistant, d'emblée sur une difficulté supplémentaire : la rapidité de la hausse en question : « *Il faut avoir à l'esprit que, depuis que nous avons publié cette note, le prix de l'azote a continué d'augmenter et qu'il est au-delà du niveau que nous avons pris en compte dans notre hypothèse (1,30 euro/unité en prix haut). Les derniers prix d'engrais que nous voyons circuler sont au-dessus de 2 euros/unité…* » Dans un tel contexte, on comprend la difficulté de faire de la prospective, ce qui n'enlève rien à l'intérêt de l'exercice. Et il faut également composer avec la rumeur d'une pénurie d'azote qui pourrait se concrétiser au printemps prochain, mais qui reste pour l'heure invérifiable.

« Apporter des pistes de réflexion »

Avec la note de la Chambre d'agriculture, on reste dans le concret : « *Nous avons décidé*», précise Éric Bizot, «*de produire cette note après avoir constaté que des agriculteurs étaient confrontés à des augmentations des prix des engrais. Le but, c'est d'apporter des pistes de réflexion. Nous sommes partis des moyennes des marges brutes des cultures dont on dispose, grâce aux enquêtes menées auprès des adhérents de groupes techniques sur les cinq dernières années et on a tenté de faire une projection sur ce que cela pourrait donner avec l'influence d'une augmentation du coût de l'azote. Nous avons tenté de voir quel résultat on pourrait avoir sur les marges de chacune des cultures et si on peut avoir, à un moment donné, des cultures qui s'en sortiraient mieux que d'autres, dans un tel scénario* ». Dans la note, les services de la Chambre établissent une hypothèse avec un prix des productions (voir tableau) tels que constatés aujourd'hui sur le marché pour le blé tendre d'hiver, le tournesol, l'orge de printemps, l'orge d'hiver, le colza d'hiver et le pois de printemps. « *Nous avons imaginé ce que cela pourrait donner si le prix de l'engrais augmentait avec des prix de productions qui resteraient à un niveau élevé, et avec des prix de productions plus bas, comme nous avons connu ces dernières années* ».

	Rdt moyens (2014-2020)	Quantité moyenne d'unités d'azote apporté sur les cultures	Charges opérationnelles (avec prix azote à 0,8 €/unité)	Prix de vente		Prix d'achat de l'azote :
				Prix historiques récents (à dire d'expert)	Hypothèses prix hauts	
blé tendre d'hiver	66 q/ha	181 u	341 €/ha	17,00 €/ql	21 €/ql	Prix bas 0,8 €/unité Prix haut 1,3 €/unité
orge de printemps	50 q/ha	116 u	254 €/ha	16,00 €/ql	21 €/ql	
tournesol	23 q/ha	41 u	298 €/ha	35,00 €/ql	47 €/ql	
orge d'hiver (esc.)	63 q/ha	144 u	337 €/ha	15,00 €/ql	20 €/ql	
colza d'hiver	28 q/ha	179 u	429 €/ha	37,00 €/ql	52 €/ql	
pois de printemps	30 q/ha	0 u	255 €/ha	18,50 €/ql	22,5 €/ql	

Ce tableau, établi par les services dédiés de la Chambre d'agriculture présente des hypothèses de l'impact de la hausse de prix des engrais azotés. Les éléments chiffrés de ce document sont uniquement indicatifs, il revient à chacun d'adapter le calcul à sa situation.

Une hiérarchie peut-être modifiée

En prenant en compte les évolutions possibles de marge brute, des cultures peu exigeantes en azote pourront être mieux placées. « *Cela peut être le cas, par exemple*», souligne Éric Bizot, «*pour le pois de printemps qui, ces dernières années, a donné les marges les moins bonnes. Avec un azote cher, il peut remonter. Cela peut aussi s'observer pour le tournesol, qui a globalement donné de bons rendements cette année dans l'Yonne. Néanmoins, il faut se garder d'extrapolations excessives sur l'avenir, parce qu'on sait qu'il peut toujours y avoir des « accidents. N'oublions pas que le tournesol est une culture qui dépend de la pluviométrie de juin et juillet, au moment de sa floraison. Cette année, de l'eau, nous en avons eu, mais ça ne sera pas le cas tous les ans* ». Une telle évolution du prix des engrais azotés est-elle inédite ? Éric Bizot a le souvenir d'un contexte similaire survenu en 2009 : « *En 2007, nous avions eu des prix de vente des produits qui étaient très élevés, puis ils ont chuté sur 2008 et 2009 alors que les engrais ont alors connu une forte augmentation, ce qui a créé un effet « ciseaux ». Ce qui est inédit, dans ce qu'on vit actuellement, c'est ce risque qui plane, d'une pénurie d'azote, autour duquel on trouve beaucoup d'incertitudes* ».

BERTY ROBERT

Deux scénarios envisagés

Face à la situation actuelle marquée par une forte hausse des engrais azotés, le service Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a produit deux scénarios :

1 Le prix de l'azote augmente et les prix de vente restent au niveau historique. Toutes les marges brutes sont évidemment orientées à la baisse mais avec des différences entre les cultures. Le tournesol, peu consommateur d'azote voit son niveau de marge maintenu. Il fait jeu égal avec l'orge de printemps. Les écarts ont tendance à se resserrer pour l'ensemble des cultures mis à part le blé qui conserve une marge supérieure.

2 Hausse des prix de vente dans un contexte de prix élevé des engrais. Dans un contexte d'engrais haut, si les prix de vente augmentent, toutes les marges augmentent, le prix de l'engrais n'a donc pas d'effet dépressif dans ce cas. Le colza atteint le niveau de marge du blé. Mais attention, cette hypothèse ne prend pas en compte l'éventuelle augmentation des charges liée à la lutte contre les ravageurs, de plus en plus complexe. L'écart de marge entre l'orge d'hiver et le blé se réduit car elle est moins consommatrice d'azote. L'orge de printemps et le tournesol donnent des niveaux de marge très proches.



Un investissement de 13 millions d'euros à Marigny-le-Châtel



Capdéa, Coopérative agricole avec trois unités de production et de transformation de produits agricoles déshydratés dans l'Aube, 70 salariés permanents, innovante en matière d'économie d'énergie et précurseur dans le développement de l'Agriculture Biologique, recherche pour accompagner son projet d'agrandissement « **++ AB** »:

Adjoint Chef de Plaine (H / F)

Poste basé à Marigny-le-Châtel (10)

Rattaché(e) au Chef de Plaine du site de Marigny, vous gérez un effectif d'une trentaine de salariés postés en 3x8 durant la période de campagne (mi-avril à fin décembre) et êtes chargé(e) de piloter, organiser quotidiennement le planning de récolte et superviser son bon déroulement (fauche, andainage…) en collaboration avec le Chef de Plaine. Vous avez pour mission principale d'approvisionner l'usine en matières premières en fonction des besoins définis par le Responsable des activités du site.

En parallèle, vous êtes garant du bon fonctionnement du parc roulant du site (engins agricoles, engins de manutention…) en ayant la responsabilité de l'atelier. Vous managez une équipe de 2 mécaniciens et les accompagnez dans leurs interventions quotidiennes en veillant au respect des lois et règlements applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. En période d'inter-campagne (novembre à mars), vous organisez et réalisez la maintenance préventive du parc roulant avec une équipe de 7 à 15 salariés.

De formation agricole (Bac +2 souhaité), vous avez déjà occupé une fonction avec des responsabilités (management d'équipes, organisation…) et/ou bénéficiez d'une première expérience avec des missions similaires à celles du poste à pourvoir.

De bonnes bases en mécanique sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Vous maîtrisez les outils informatiques.

Ce poste nécessite pragmatisme, sens de l'écoute, polyvalence et disponibilité.

Poste à pourvoir en CDI.

Poste en 2x8 (avril à fin octobre) et en journée (novembre à mars).

Salaire à négocier en fonction du profil et avantages sociaux (mutelle Groupe, intéressement…) intéressants.

Merci d'adresser votre candidature (CV + LM) – à Capdéa, Monsieur HERNANDEZ Miguel, Rue du Mont – 10 220 ASSENCIERES ou par e-mail m.hernandez@capdea.fr

Gastronomie

Gourmand'Yonne : le lien entre métiers de bouche et producteurs revalorisé

Créée l'été dernier, cette association veut replacer au centre de tout les productions agricoles de l'Yonne. A la manière d'un label, elle promeut l'excellence et la consommation de produits de saisons. Rencontre avec Jérôme Joubert, restaurateur à Joigny et président de Gourmand'Yonne.

Pour nous parler de Gourmand'Yonne, l'association qu'il préside, on rencontre Jérôme Joubert devant le château du Clos de Vougeot, en Côte-d'Or, où il vient d'être distingué dans le cadre du championnat mondial de l'oeuf en meurette.

Ce professionnel, chef du restaurant Le Rive-Gauche, à Joigny, qu'il dirige avec son épouse, a créé, avec d'autres personnes, l'association en juin dernier. *«Je suis parti d'un constat,* explique-t-il : *nous avons, dans l'Yonne, des producteurs, du savoir-faire, des talents, mais j'avais l'impression que chacun travaillait un peu dans son coin. En tant que cuisinier, je me suis dit qu'il manquait un peu de «mayonnaise» pour lier tout ce potentiel. Le but de Gourmand'Yonne, c'est de rassembler tout ces gens et, en même temps, de créer une structure ouverte à tous les épicuriens».*

Amener une visibilité

Gourmand'Yonne veut mettre en avant le *«bien-manger»* et promouvoir le terroir icaunais mais aussi remettre au premier plan des valeurs de transmission. *«L'une des raisons qui ont fait qu'on a voulu créer cette association,* poursuit Jérôme Joubert, *c'est aussi que les petits artisans, les producteurs, n'ont pas le temps de faire la promotion commerciale de leurs productions. Gourmand'Yonne leur amène une visibilité. On veut fonctionner un peu comme un label».* Tout le monde ne pourra pas entrer dans l'association : celle-ci place la qualité au premier rang de ses préoccupations. Elle veut fonctionner sur le modèle d'une confrérie en organisant des intronisations pour celles et ceux qui souhaiteront la rejoindre. La première série d'intronisations aura lieu en janvier 2022. Le bureau de Gourmand'Yonne se caractérise par la diversité des profils : des chefs cuisiniers, mais également des professionnels de la communication digitale, des enseignants, des Meilleurs ouvriers de France (MOF), des représentants de la grande distribution, un fromager... *«Le but, c'est de faire des découvertes,* souligne son président. *Personnellement, je viens d'être contacté par un fournisseur de poulets dont personne n'avait jamais entendu parler dans le département. Il élève de vieilles races et il s'est rapproché de nous parce qu'il sentait bien qu'il devait se faire connaître, mais ne savait pas comment s'y prendre. Nous allons prendre quelques-uns de ses produits, nous allons les goûter et éventuellement le sélectionner. On procède de la même manière pour tout ce qu'on nous propose. La finalité, c'est de permettre à ces belles productions d'être présentes sur les tables et les cartes des restaurants impliqués dans l'association».*

Organiser des évènements

Gourmand'Yonne compte multiplier les évènements. Le premier a eu lieu début septembre au domaine du Roncemay, entre Joigny et Auxerre : un marché d'une quinzaine de producteurs. L'idée étant qu'à l'avenir, ces *«pionniers»* soient rejoint par d'autres, désireux de mettre en avant leurs produits. *«C'est vraiment toute une dynamique que l'on souhaite créer ainsi. Nous avons d'autres projets, nous préparons des «gros coups» mais sur lesquels je ne peux pas encore en dire trop».* L'association peut également mettre son nom au service d'évènement tels que des randonnées pédestres, des marches gourmandes. *«Nous aurons nos évènements et d'autres que nous pourrons labelliser».* Elle souhaite enfin agir sur la question de la transmission des savoirs en accompagnant les jeunes et les professionnels des métiers de bouche lorsqu'ils participent à des concours. *«J'en fais moi-même quelques-uns,* souligne Jérôme Joubert, *et je sais que cela représente parfois des budgets conséquents, donc on voudrait parvenir à dégager des subventions pour aider les jeunes qui s'engagent dans cette voie».* Gourmand'Yonne a envie de créer un mouvement d'entraînement avec les collectivités. Entre les particuliers, les sponsors et les producteurs, elle devrait rapidement atteindre la centaine d'adhérents. Avec une philosophie résumée par son président : *«Pour moi, un bon produit se définit dans la manière dont il pousse ou dont il est élevé. Il faut qu'il soit le plus sain, le plus propre possible, et en privilégiant le circuit court : arrêtons d'aller chercher loin des produits alors que sur notre territoire nous avons ce qu'il faut. Le point essentiel, c'est qu'il faut réapprendre à vivre avec les saisons, consommer autrement. C'est notre responsabilité de professionnels de la restauration».*



Jérôme Joubert, chef et dirigeant du restaurant Le Rive-Gauche à Joigny, considère que les restaurateurs doivent être les premiers ambassadeurs des produits de leurs terroir.

Berty Robert

gourmand-yonne.fr

Agro-écologie

Une visite pour mesurer les effets du Plan de relance

Le Préfet de l'Yonne s'est rendu sur une exploitation, le 15 octobre, dans le but d'illustrer concrètement la traduction, sur le terrain, des efforts opérés en matière de production de protéines végétales et de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.



préfecture de l'Yonne

Fabrice Martiré a présenté les agro-équipements dans lesquels il a pu investir grâce au Plan de relance.

Le 15 octobre, Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, s'est rendu sur l'exploitation de Fabrice Martiré, à l'EARL des Fermes située à Poilly-sur-Tholon, près d'Auxerre. Cette visite avait pour but d'illustrer de manière concrète certains effets du Plan de relance, en insistant notamment sur une exploitation qui produit des protéines végétales et qui agit pour réduire son recours aux produits phytosanitaires. Installé en 2001, Fabrice Martiré exploite 273 hectares.

Il est impliqué dans la Cuma de la Vallée du Tholon. Son assolement est constitué, à 54 % de céréales (blé, orge d'hiver et orge de printemps), à 25 % d'oléagineux (tournesol, colza et caméline), à 13 % de protéagineux (féverole, soja, pois de printemps et vesce) et à 9 % d'autres cultures (jachères, prairies, surfaces d'intérêt écologique).

Un virage pris en 2017

C'est à l'automne 2017 que l'exploitation a commencé les semis direct sous couvert végétal. Au printemps 2018, elle a adhéré à l'Association pour le développement d'une agriculture durable (Apad). En mars 2020, elle était impliquée dans la création de Sol-vereau 89, un groupe d'exploitants en agriculture de conservation des sols. Enfin, à l'automne 2020 a été réalisé l'audit et la labellisation Apad de l'EARL des Fermes.

Dans le cadre du Plan de relance, l'exploitation a bénéficié de 40 % d'aide pour renouveler des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique.

Elle a également pu compter sur 40 % du coût HT des investissements éligibles, dans le cadre du programme d'aides afin d'acquérir des agro-équipements pour la culture, la récolte et le séchage des espèces riches en protéines.

Mieux connaître les projets des exploitants

Le plan de relance, annoncé par le Gouvernement en 2020, comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière, puisque 1,2 milliard d'euros est dédié à cet accompagnement auquel s'ajoute les mesures transversales du plan de relance dont bénéficient également les acteurs des secteurs agricoles, alimentaires et forestiers. Afin de relayer auprès de ses ressortissants cette opportunité, perçue aussi comme un accélérateur dans la concrétisation de projets, la Chambre d'agriculture a engagé plusieurs actions d'information et de communication. Ainsi, une enquête a été réalisée en début d'année 2021 auprès de tous les agriculteurs et viticulteurs du département. Plus de 600 retours d'exploitants agricoles se positionnant sur un ou plusieurs volets du plan de relance ont été obtenus. La mise en place d'un réseau d'experts au sein de la Chambre d'agriculture a permis et permet encore à ce jour, de répondre à toutes les questions d'éligibilité et de démarches à réaliser. En lien direct avec France Agrimer, vous pouvez retrouver sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les dernières informations, la liste des experts et les liens pour effectuer vos demandes d'aides.
Contact : Cyril Fournier, 03 86 94 22 10.

Viticulture

Au sortir d'une récolte décevante…

La Fédération de défense de l'appellation Chablis était réunie, le 20 octobre, en assemblée générale. La mauvaise récolte 2021 était dans toutes les têtes.

Plus de deux cents personnes étaient présentes à l'assemblée générale de la Fédération de défense de l'appellation Chablis (FDAC), organisée le 20 octobre à Venoy. Naturellement, le niveau de récolte historiquement bas en raison du gel printanier et d'une météo estivale peu favorable aura occupé une bonne part des échanges, sous la présidence d'Adrien Michaut. *« Nous ne sommes pas près d'oublier ce millésime 2021,* soulignait-il d'emblée. *Mais il nous est interdit de baisser les bras face à ces aléas »*. Pas facile quand, en plus de la météo, des contraintes sociétales viennent encore alourdir la barque. Ainsi, le projet consistant à procéder à un arrachage des vignes situées à moins de 10 mètres des habitations, dans le cadre d'une consultation publique sur les distances minimales entre habitations et zones d'épandage de pesticides, reviendrait à menacer directement 350 hectares de vignes. Difficilement acceptable pour la profession !

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut noter la bonne tenue de la demande en vins de Chablis sur les marchés français comme internationaux.

Les vignerons présents ont également remercié la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) pour son action ayant permis l'autorisation du recours à un certain taux de chaptalisation, afin de compenser la faible concentration en sucre du raisin.

Vigilance sur les intempéries

Toujours du côté des aléas climatiques, un point a été fait sur les campagnes 2020 et 2021 des diffuseurs d'iodure d'argent de l'Association régionale d'études et de lutte contre les fléaux atmosphérique (Arelfa). Des dispositifs destinés à prévenir les averses de grêle. Les générateurs fonctionnent grâce à un réseau de 453 bénévoles. 126 postes ont pu fonctionner en 2020. Sur l'Yonne, ils ont déclenché quatre alertes, contre 16 en 2018. Ils ont notamment permis de prévenir l'orage du 12 août 2020, qui fut le plus impactant. En 2021, le réseau a procédé à 7 déclenchements d'alertes. Thiébault Huber, président de la CAVB, a incité les vignerons à remplir leur dossier de demandes d'aides sur le site de la MSA, avant la mise en place de la calamité viticole. Dans l'Yonne, le taux de perte défini est de 70 %. Le président de la CAVB a déploré que les groupements d'employeurs soient exclus de ces aides.

La révision des AOC dans une phase stratégique

Dans un autre registre, un point a été fait sur l'avancée du projet de Cité des vins à Chablis (troisième composante d'un ensemble qui comportera également des sites à Beaune et Mâcon). L'ouverture est prévue pour le printemps 2023 mais un appel à mécénat doit être lancé pour boucler le budget. Au sein de la FDAC, on s'inquiète également du fait que le projet ne semble pas avoir intégré un nombre suffisant de places de parking. L'assemblée a pris fin sur l'intervention d'Éric Vincent, ingénieur délimitation au sein de l'Inao, qui est revenu sur le travail accompli dans le cadre de la révision des AOC du Chablisien. Un travail entamé en 2013 et aujourd'hui parvenu à une phase stratégique, comme le soulignait Adrien Michaut : *« la question est maintenant de savoir si nous allons nous limiter à des ajustements techniques ou si nous irons vers quelque chose de plus abouti »*. Cette révision porte sur les quatre AOC du Chablisien : petit chablis, chablis, chablis 1er cru et chablis grands crus. Les travaux menés par l'Inao montrent que des restrictions locales, afin d'adapter le vignoble aux réalités du XXIème siècle, seront nécessaires. On sait qu'environ 300 hectares, sur près de 7 000 délimités, ne sont pas plantables. *« La philosophie générale,* précisait Éric Vincent, *c'est de conforter l'existant et non de remettre en cause ce qui a été mis en place il y a presque 50 ans »*. L'assemblée générale a largement approuvé les principes de cette délimitation.

BERTY ROBERT



200 personnes étaient réunies à la salle des fêtes de Venoy.

De nouveaux administrateurs élus

L'assemblée générale de la FDAC fournissait l'occasion de renouveler le conseil d'administration. Sept candidats se présentaient pour sept places à pourvoir. Parmi eux, quatre étaient des sortants rééligibles : Guylhaine Bègue, Éric Dampt, Stéphanie Michelet et Marianne Vilain. Les trois autres, qui se présentaient pour la première fois, sont Adrien Gautherin, Marine Race et Maxime Savary.

Festivités

Un filleul difficile, mais bienvenu

Le millésime 2021 du chablis a été porté sur les fonts baptismaux par des parrains et marraines prestigieux, à Fleys. Né dans la douleur, ce millésime n'en a pas moins été accueilli dans la bonne humeur.

Habitué des commentaires sportifs hauts en couleurs, Nelson Monfort aurait sûrement été inspiré s'il avait dû commenter la genèse du millésime 2021 du chablis. Ce vin est né dans la douleur et l'incertitude, jonglant entre de multiples aléas climatiques. Le journaliste sportif, qui avait été choisi, avec l'athlète icaunaise Eugénie Dorange, multimédaillée en canoë, pour baptiser ce millésime dans le cadre de la 73ème Fête des vins de Chablis, le 23 octobre, aura en tout cas été à la hauteur de sa tâche. Devant la comédienne Sandrine Bonnaire, présidente de la Fête des vins, le parrain et la marraine se sont pliés aux exigences de leur fonction sous l'œil mi-rieur, mi-vigilant de la Confrérie des Piliers chablisiens, réunie dans la cour du domaine Gautheron, à Fleys. Il s'agissait de mettre en bouteille ce premier chablis, un 1er cru Les Fourneaux. *« Votre filleul,* rappelait un membre de la confrérie, *a eu une gestation difficile »*.

Pour Nelson Monfort et Eugénie Dorange, il a fallu se plier à l'exercice délicat du bouchonnage puis à la pose de l'étiquette, moment éminemment symbolique marquant le lancement du millésime. C'était aussi l'occasion de rappeler que Fleys accueillera la 52ème Saint-Vincent tournante du chablisien, au début du mois de février 2022.

BERTY ROBERT



Pour Eugénie Dorange, la marraine du millésime, brandir la première bouteille était une victoire de plus à afficher à son tableau de médailles obtenues en canoë.



Nelson Monfort, parrain de ce millésime 2021, à l'ouvrage.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

▸ *En bref*

Vin Les étudiants en management du vin et des spiritueux ont fait leur rentrée à Dijon

Les rentrées des différents programmes de la School of Wine & Spirits Business (SWSB) de Dijon se sont déroulées sur plusieurs semaines entre septembre et octobre, avec, pour les programmes anglophones, des séminaires dans le cadre du Château de Gilly-Lès-Cîteaux. Cette année, plus de 170 étudiants sont accueillis, dont près des deux tiers sont internationaux et près des deux tiers également sont des femmes. La promotion de cette année a pour parrain Laurent Delaunay, propriétaire de Badet Clément & Édouard Delaunay (Nuits-Saint-Georges). Les formations restent étroitement liées aux évolutions du secteur et renforcent leur dimension internationale et leur prisme autour du numérique et du développement durable. Avec 24 participants, la nouvelle promotion du MBA Wine & Spirits Business est la plus importante depuis la création du programme en 2018. Les étudiants sont issus de 10 nationalités, dont 6 ressortissants américains et 5 Chinois. Le Canada, la Corée du Sud, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, Taïwan, l'Ukraine et la France sont aussi représentés. Les voyages d'étude reprennent leur cours, à New York, en Allemagne, en Toscane ou encore dans les différents vignobles français, et même en Grèce. Créée en 2013, la SWSB regroupe les activités de formation et de recherche en management du vin et des spiritueux de Burgundy School of Business (BSB).

Santé Les Instants Santé de la MSA Bourgogne

Dans le cadre des Instants Santé MSA, des séances prémédicales se déroulent sur toute la région Bourgogne. Les adhérents sont ciblés par rapport à un besoin identifié en termes de prévention et sont invités en fonction de leur lieu de résidence. Sur le dernier semestre 2021, les assurés ont le choix entre plusieurs options pour participer à ces bilans de santé gratuits. En effet, le prestataire de la MSA Bourgogne les contacte en leur proposant plusieurs formules : en présentiel, par entretien téléphonique avec une infirmière, en consultation directe chez leur médecin traitant, en visioconférence. Depuis 2017, les Instants Santé sont organisés par les services de la médecine préventive de la MSA Franche-Comté qui peuvent compter sur l'appui des délégués MSA de Bourgogne pour leur recherche de locaux.

INTERVIEW Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge

« L'agriculture ne s'oppose pas

Élu en juin sur la liste de Marie-Guite Dufay, Christian Morel a succédé à Sophie Fonquernie au poste de vice-président chargé de l'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire au Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Pac, DJA, eau, nouvelle marque régionale, cohabitation politique avec les Verts… Cet agriculteur du Doubs n'élude aucun sujet.

Comment avez-vous rejoint la liste de Marie-Guite Dufay pour les élections régionales ?
Christian Morel : *« J'avais travaillé avec la présidente et ses services sur différents dossiers avec la Chambre régionale d'agriculture. On a appris à se connaître en montant les dossiers comme « J'veux du local ! », la future marque régionale, la diversification. Un jour, elle m'a sollicité en m'expliquant qu'elle souhaitait que l'agriculture soit portée à la Région par un agriculteur. Après une courte réflexion, j'ai accepté d'être à ses côtés ».*

Pendant la campagne des Régionales, beaucoup s'interrogeaient sur votre présence dans la liste de la présidente de Région, avec l'arrivée au second tour des « Verts » de Stéphanie Modde. Certaines voix vous prédisaient quelques figures de contorsionniste pour tenir votre rang…
C. M. : *« Je ne vais pas me cacher derrière mon petit doigt. Les Verts ont tendance à effrayer le milieu agricole… Soyons clairs ! C'était un deal avec la présidente. On savait qu'on se retrouverait ensemble au second tour. Il n'y avait pas d'ambiguïté de mon côté ou de piège quelconque. Au fil des semaines, on a appris à se connaître avec les Verts. À ces derniers, je dis toujours qu'il faut qu'on ait une colonne vertébrale commune, même s'il peut y avoir quelques divergences à la marge. En tout cas, je ne suis pas en conflit avec les Verts. Depuis quatre mois, on travaille ensemble dans un climat constructif et serein notamment sur la question de l'alimentation, de la gestion de l'eau par exemple. L'agriculture ne s'oppose pas à l'écologie, bien au contraire ».*

Abordons les dossiers agricoles. Avec, bien évidemment, la PAC…
C. M. : *« La nouvelle Pac est en cours de finalisation. Aujourd'hui, nous sommes dans un périmètre différent. L'État a repris les aides du premier pilier (aides surfaciques) et les aides à l'investissement (DJA…) sont dévolues à la Région. Qui dit changement de périmètre, dit changement de volume financier. Son budget est connu dans les grandes lignes. Toutes aides confondues, la région BFC aura un budget équivalent à la dernière programmation (1er et 2ème piliers), soit 250 millions d'euros. Attention : à périmètre équivalent, certains secteurs seront impactés. Je pense à la filière viande. On va étudier quels leviers actionner pour être toujours aux côtés de cette dernière et pour aller chercher de la valeur ajoutée. Faut-il aller vers l'engraissement pour ne plus être que des vendeurs de minerai ? Faut-il amener des sources de revenus supplémentaires (photovoltaïque, vente directe, agrotourisme) qui peuvent être des compléments de revenus même si j'ai conscience que cela n'augmentera pas le prix de la viande ? »*

S'il est un volet de la PAC que suivent les jeunes agriculteurs, c'est la DJA…
C. M. : *« Jusqu'ici la DJA était financée à 80 % par l'Europe et 20 % par l'État. Aujourd'hui, elle sera financée à 60 % par l'Europe et 40 % par la Région. Dès le départ, avec la présidente, on avait annoncé qu'on conserverait le même niveau de DJA, soit un effort financier non négligeable de la Région. C'était une promesse de campagne. La DJA moyenne sur la Région BFC est de 37 000 €, sachant que quasiment un jeune sur deux qui s'installe le fait sans aucune aide ».*

Aux côtés du mécanisme purement financier, les critères d'attribution de la DJA vont-ils évoluer ?
C. M. : *« Ils seront modifiés pour plusieurs raisons. Cette DJA se doit d'être un soutien aux filières en difficultés. Nous faisons face en BFC à des écarts énormes de revenus selon les filières et secteurs géographiques. La problématique qui en découle est le renouvellement des générations dans ces territoires. Si l'on fait quasiment du 1 pour 1 dans le Doubs, on est sur 1 pour 2 voire moins dans d'autres zones. Ce renouvellement ne pourra se faire que si l'on amène du revenu et sur des territoires attractifs ».*

Outre le soutien aux filières en difficultés, la DJA visera-t-elle d'autres objectifs ?
C. M. : *« L'agroécologie et le changement climatique feront partie du package. C'est une vraie cause et les agriculteurs en ont bien conscience. Le message aux JA est le suivant : oui, on vous soutient mais à condition de vous adapter au changement climatique avec de nouvelles pratiques. J'ajouterai que cette DJA sera conditionnée à un engagement filière. Quand ces dernières sont organisées, la valeur organisée se crée. L'idée, c'est d'encourager les jeunes agriculteurs à rejoindre ces filières organisées, des organisations de producteurs, de circuits courts… Les agriculteurs doivent reprendre en main leur destin. Quand on est acteur de l'aval, on met plus de chance de son côté pour récupérer la valeur ajoutée que si on laisse la main à quelqu'un d'autre ».*

> « On va étudier quels leviers actionner pour être aux côtés de la filière viande »

Ces mesures ont été présentées aux JA. Quel accueil ont-ils réservé à vos propositions ?
C. M. : *« Disons que ce schéma bouscule un peu les habitudes. On sera amené à les revoir pour échanger et avancer ensemble ».*

Quid des zones intermédiaires à faible potentiel ?
C. M. : *« C'est un vrai sujet car ce sont les zones les plus impactées par le changement climatique. On a deux Maec pour accompagner les exploitants dans ces secteurs. Au niveau de la PAC, on évoque l'allongement des rotations. En l'espèce, on se rapprochera des opérateurs économiques pour étudier, pourquoi pas, de nouvelles filières. On peut aussi se demander si l'on ne pourrait pas ramener dans ces secteurs des productions de volailles ou de porcs. En tout cas, la présidente a pu échanger avec le ministre de l'Agriculture lors du Sommet de l'Élevage afin que la Région BFC puisse obtenir une enveloppe supplémentaire à travers la Maec ZI à la hauteur des enjeux car nous avons six départements qui sont concernés ».*

La problématique de l'eau est aujourd'hui un sujet majeur. Quel rôle peut jouer la Région ?
C. M. : *« C'est une priorité, car l'agriculture sans eau, c'est très compliqué. Que nous disent les chiffres ? Il ne tombe pas moins d'eau mais elle tombe différemment. Une mesure a déjà été mise en place pour l'aide au stockage individuel via l'achat de citernes. Le secteur vache allaitante n'étant pas éligible au dispositif, nous allons réfléchir pour voir comment on peut le soutenir. Dans le cadre du Feader, une réflexion est engagée sur le financement de stockage collectif d'eau. La Région s'engagera seulement si c'est un projet de territoire sans conflit d'usage. En d'autres termes, que l'ensemble des cofinanceurs (Agence de l'eau, Conseils départementaux…) participent aussi financièrement aux côtés de la Région. On envisage de se rapprocher des acteurs de la recherche/développement comme Agrosup Dijon et l'Inrae pour le développement de plantes moins gourmandes en eau. À l'image du plan Écophyto, je verrai bien un plan « Écoeau » pour utiliser au mieux cette ressource ».*

Tournons-nous vers la viticulture, une filière qui a souffert ces derniers mois d'une météo capricieuse. Quel accompagnement la Région va-t-elle mettre en place ?
C. M. : *« C'est une filière largement impactée par le changement climatique et la pénurie de main-d'œuvre. C'est pourquoi nous avons mis en place une action avec la CAVB pour valoriser les métiers de la vigne. De plus, nous avons financé Vitilab pour que le numérique, sous toutes ses formes, vienne faciliter la tâche des vignerons. Pour le Jura, secteur le plus touché et moralement très atteint pour ses vignerons, nous sommes en mode projet afin de trouver des palliatifs à*

de l'agriculture,

à l'écologie ! »

l'impact du changement climatique (recherche sur les plants de vigne, matériel adapté au gel…)

La Région a la compétence « lycée » et donc celle de leurs restaurants scolaires. N'y aurait-il pas une piste à creuser pour davantage consommer local dans ces établissements ?
C. M. : *Nous réfléchissons à créer une centrale d'achats régionale, indépendante des établissements scolaires, pour massifier l'offre. L'objectif ambitieux est d'afficher 75 % de produits locaux dans les lycées, dont la moitié de bio. Aujourd'hui on est à 20 % de produits locaux dont 8 % de bio. On part de loin… C'est un signal fort que l'on souhaite envoyer au monde agricole ».*

On évoque depuis plusieurs mois une marque régionale des produits BFC. On ne connaît pas encore son nom, ni sa date de lancement… On imagine que le voile pourrait être levé au prochain Salon de l'agriculture à Paris (du 26 février au 6 mars 2022)…
C. M. : *« Je vous confirme que cette marque verra le jour d'ici quelques semaines. Son concept c'est d'avoir une labellisation de produits issus de la région avec un critère primordial à mes yeux : la rémunération du producteur. On a travaillé sur ce dossier avec l'ensemble des Chambres consulaires (agriculture, commerce, industrie) et le syndicalisme agricole. Quand le consommateur achètera ce produit labellisé, il saura que ce dernier est issu de BFC et que son producteur est correctement rémunéré pour son travail ».*

La future marque régionale englobera-t-elle les produits sous signe de qualité ?
C. M. : *« Non ! Ou alors sous conditions pour ne pas fermer la porte. Ces filières n'ont d'ailleurs pas demandé à y être. Sans trahir de secret, je sais qu'elles ne voient pas forcément d'un bon œil cette nouvelle marque car elle mettra en avant des produits qui ne sont pas sous signe de qualité. C'est un choix effectivement assumé ! Mais il y a aussi des producteurs qui font de bons produits et qui ne sont pas sous signe de qualité, qui sont moins bien rémunérés… Le rôle de la Région est d'être solidaire avec l'ensemble des producteurs. Notre rôle est d'impulser des actions, d'aider financièrement à structurer les filières et les outils pour aller chercher de la valeur ajoutée. Ensuite, le modèle économique doit se suffire à lui-même ».*


Agriculteur du Doubs, Christian Morel a succédé à Sophie Fonquernie à la vice-présidence du Conseil régional en charge de l'agriculture.

> *« Pour le stockage de l'eau, la Région s'engagera uniquement dans le cas de projets de territoires sans conflit d'usage »*

Cette nouvelle marque régionale débordera de la sphère alimentaire ?
C. M. : *« Notre démarche avec les Chambres consulaires témoigne effectivement de notre volonté d'inscrire cette marque au-delà de la sphère agricole avec des produits artisanaux. Dans le giron agricole, on retrouvera bien sûr la viande, les produits laitiers, les œufs… Aujourd'hui, on ne connaît pas encore le nombre de références. On travaille avec les GMS pour le volet commercialisation, avec l'idée de faire du consommateur un véritable allié ».*

Arrivez-vous à jongler entre une exploitation agricole, la vice-présidence de la Région et vos différentes fonctions électives (Chambre, coopérative…) ?
C. M. : *« J'ai fait des choix pour m'investir pleinement dans mes nouvelles fonctions et surtout clarifier mon positionnement. J'ai démissionné de mes fonctions de vice-président à la Chambre d'agriculture 25-90 pour éviter tout conflit d'intérêts, de l'exécutif de la Chambre régionale d'agriculture BFC et d'ici la fin de l'année, de la vice-présidence de la coopérative Terre comtoise ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR LUDOVIC BARBAROSSA

Cultures

La ferme Parthiot, dans l'Aube, en quête de producteurs de lentilles

Après les deux pires récoltes que la ferme Parthiot ait connues en vingt ans, et alors que certains marchés sont en plein essor, l'exploitation, située dans l'Aube, cherche de nouveaux producteurs de lentilles pour augmenter ses volumes de productions, y compris dans l'Yonne et la Côte-d'Or

« Un tiers de nos 70 producteurs nous ont annoncé qu'ils ne sèmeraient pas de lentilles l'an prochain », déplore Guillaume Parthiot, le gérant de la SARL. En cause : de très mauvaises récoltes ces deux dernières années, qui ont découragé certains producteurs. En raison de la faible quantité et des nombreuses impuretés et des graines moisies à cause de l'excès d'eau et des températures basses, l'entreprise devrait produire entre 200 à 300 tonnes cette année, contre les 1 500 à 2 000 tonnes habituelles. Contrairement à 2020, où malgré une faible récolte à cause des pucerons et de la sécheresse, les stocks avaient permis de compenser, cette fois les réserves sont vides. Alors, pour attirer de nouveaux producteurs, la SARL Parthiot retrousse les manches. *« On cherche une cinquantaine d'agriculteurs dans l'Aube mais aussi dans l'Yonne et la Côte-d'Or »* poursuit le gérant.

620 euros la tonne

L'exploitation espère semer entre 1 300 à 1 400 hectares l'an prochain contre 800 cette année, 1 100 il y a deux ans.
Pour séduire ces producteurs, la famille Parthiot joue sur le prix : 620 euros la tonne de lentilles, payée 510 euros cette année. Soit une augmentation de plus de 20 %. *« Un prix très attractif,* pointe Guillaume Parthiot, *formalisé dans un contrat annuel dépourvu de pénalités si la quantité n'est pas livrée »*. Une rémunération qu'il espère motivante, dans un contexte de hausse généralisée des matières premières.
Tout producteur souhaitant diversifier son assolement par une culture de printemps sur 15-20 hectares est le bienvenu.

Le marché des légumineuses en plein essor

Si l'entreprise mise sur de tels volumes, c'est que le marché des légumineuses se porte bien. Il y a deux ans, alors entrée dans une nouvelle phase de son développement, la SARL souhaitait commercialiser ses produits à l'international. *« La démarche est lancée, en lien avec la Région Grand Est et BPI France. Des missions de prospection vont démarrer prochainement dans les trois pays que nous avons identifiés : la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni,* développe Guillaume Parthiot. *Mais sans matière disponible, impossible de promouvoir nos produits ».* D'autant qu'à terme, ce marché à l'export pourrait représenter jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires de l'entreprise auboise.
Autre axe de développement : celui de la farine de légumineuses, dans un secteur en pleine expansion. *« Elle est très recherchée pour améliorer le profil nutritionnel de certains aliments ou préparations alimentaires car riche en protéines végétales. On a vu des chips aux lentilles, des gâteaux, et on sait que cela va continuer parce qu'il y a un effet sur le calcul Nutriscore que l'on voit de plus en plus »*, analyse Guillaume Parthiot.

ÉMELINE DURAND

► En bref

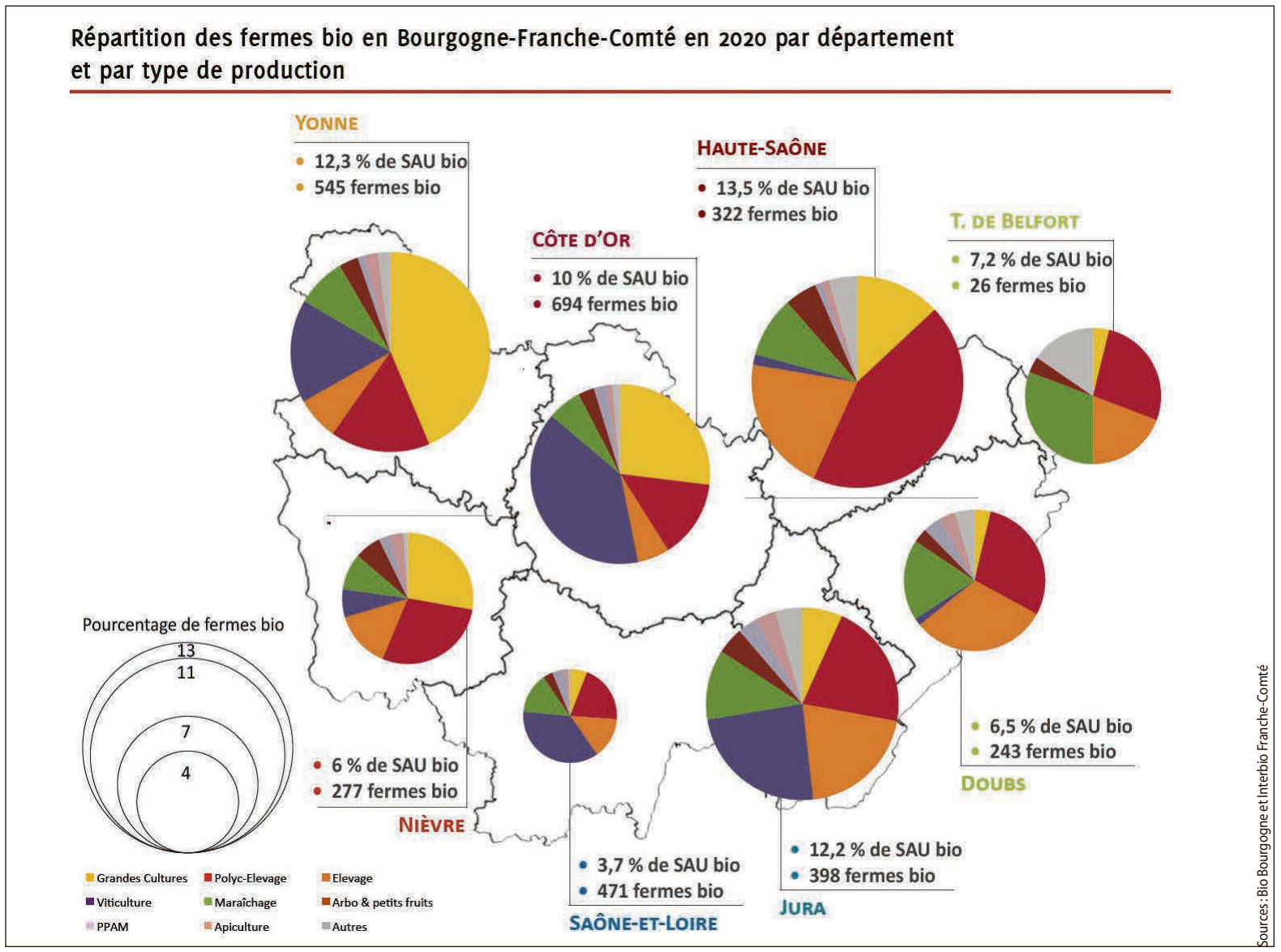
Filière bois Un film sur la gestion des forêts et l'exploitation du bois à découvrir dans le Doubs

Réalisé par Emmanuelle Prétot, le film « Portraits, une série documentaire sur la filière forêt-bois en Bourgogne Franche-Comté » traite de thématiques fortes et passionnantes : la gestion de nos forêts et la transformation du matériau naturel et renouvelable qu'est le bois, tout en remettant l'humain au cœur du débat. Il sera diffusé le jeudi 25 novembre à 20 heures au cinéma de Charmoille, entre Besançon et Montbéliard. À travers 7 rencontres d'hommes et de femmes, le film nous fait voyager à travers leurs histoires et leur passion commune pour le milieu forestier et les métiers qui les animent chaque jour. Le film est produit par Fibois BFC, l'interprofession régionale de la filière bois et par Unik Productions. La projection sera suivie d'un débat organisé par Fibois BFC avec quelques professionnels présents dans le film et/ou autres professionnels de la filière forêt-bois.

Agriculture biologique

L'année régionale 2020 passée au scanner

L'édition 2021 de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique vient de paraître. Il s'appuie sur des données recueillies en 2020.



En pourcentage de la SAU, c'est la Haute-Saône qui est en tête, avec 13,5 % consacrée au bio, devant l'Yonne (12,3 %). En nombre de fermes, la palme revient à la Côte-d'Or (694) devant l'Yonne (545).

Premier fait marquant de cette année 2020 pour le secteur en Bourgogne Franche-Comté (BFC), souligné par Philippe Camburet, coprésident de la Fédération régionale de l'agriculture biologique : l'importance des conversions en viticulture. *« Avec près de 140 nouveaux domaines en viticulture bio,* souligne-t-il, *soit 23 % en plus par rapport à 2019, ce sont désormais 660 domaines bourguignons et francs-comtois qui ont fait le choix de renoncer à l'utilisation des pesticides et engrais de synthèse »*. Dans ce domaine, les surfaces en conversion ont augmenté de 92 %. Le département de la Côte-d'Or arrive en tête avec 61 exploitations nouvellement engagées ; suivent l'Yonne, la Saône-et-Loire, la Nièvre et le Jura. C'est le facteur commercial qui motive bien souvent les conversions. La certification bio offre de nouveaux débouchés, notamment à l'export où certains pays du nord de l'Europe et en Asie mettent une priorité sur les vins avec label. On compte en 2020 5 668 hectares engagés en bio dans la viticulture régionale, soit 17 % du vignoble de BFC.

Un nouveau record

De manière plus globale, en 2020, l'agriculture biologique en région BFC a enregistré un nouveau record avec 415 conversions ou installations. Les engagements en AB sont en hausse constante depuis 2015 et la région compte désormais 2 976 fermes bios, soit + 11,8 % par rapport à 2019. Une hausse un peu moindre que celle enregistrée au plan national (+13 %). Les surfaces conduites en AB s'élèvent à 214 884 ha dont 72 232 en conversion, soit une progression de 9,8 % en un an. La polyculture-élevage reste l'activité la plus pratiquée par les paysans bios bourguignons et francs-comtois, l'élevage bovin ayant, historiquement, un poids important dans la région. Les conversions sont également nombreuses en grandes cultures, les céréaliers représentant 20 % des fermes biologiques de la région. Si l'on zoome sur les situations des différents départements, la Haute-Saône est toujours en tête dans la part de SAU bio sur la surface agricole utile totale avec 13,5 % en 2020. La forte progression engagée il y a quelques années ne se dément pas et le département compte aujourd'hui 31 714 hectares bios et en conversion. Ce dynamisme est porté par les fermes de polyculture-élevage, élevage et grandes cultures pour 70 % des engagements 2020.

Premier rang pour la Côte-d'Or

La Côte-d'Or occupe le premier rang régional avec 694 fermes bios et en conversion. Le département est également en tête pour le nombre de domaines viticoles conduits en agriculture biologique (40 % du nombre total d'exploitations). Le nombre de fermes engagées en AB a fortement augmenté (+ 18 % en un an). L'Yonne enregistre entre 2019 et 2020 une progression de 14,9 % de ses surfaces bio (conversions comprises). Les fermes spécialisées en grandes cultures restent largement dominantes sur le territoire, elles représentent 44 % des structures totales. Cette dynamique est fortement soutenue par les politiques d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Avec 53 381 ha de SAU bio, le département reste, en termes de surfaces, au 1er rang régional. Dans la Nièvre, l'élevage et la polyculture-élevage concernent 43 % des fermes bios, mais c'est le secteur des grandes cultures qui, entre 2019 et 2020 contribue principalement à l'augmentation de 14 % du nombre total d'exploitations engagées. Au contraire le maraîchage, les petits fruits et les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) comptent peu d'installations.

BERTY ROBERT

Focus

En grandes cultures

En 2020, la région BFC compte 126 nouvelles exploitations bios produisant des céréales. On constate d'assez fortes disparités entre départements. Avec, pour chacune, une progression supérieure à 20 %, la Nièvre et la Côte-d'Or concentrent 60 % des nouvelles fermes céréalières bios de la région. La taille des exploitations de l'Yonne est très supérieure à celle des autres départements. Avec seulement un quart des fermes céréalières bios de la région, l'Yonne représente 40 % des surfaces engagées. Cette particularité s'explique par la prédominance historique des grandes cultures dans ce département (45 % des fermes céréalières de la région), ainsi que par le déplafonnement des aides conversion sur une partie du bassin-versant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En élevage

En 2020, 1 092 fermes de BFC pratiquent une activité d'élevage, (2 % de plus qu'en 2019). Les 80 ateliers nouvellement engagés représentent 17 % des conversions et installations totales de la région. Globalement, l'évolution des fermes d'élevage et surfaces est positive depuis plusieurs années mais la dynamique de conversion n'est pas aussi spectaculaire qu'en 2017. L'engouement des consommateurs pour les circuits courts, qui s'est accru durant la crise sanitaire, permet à ces systèmes de se développer notamment en ovins-caprins et en poules pondeuses. Les surfaces associées aux ateliers d'élevage biologiques représentent plus de 120 924 hectares, soit 8 % de plus qu'en 2019. En bovins allaitants, le niveau des conversions se maintient, avec 20 nouveaux engagements, contre 17 en 2019 et 39 en 2018. Cette hausse est sensible en Bourgogne (+ 16 % de la SAU), notamment en Côte-d'Or et dans la Nièvre (+ 18 % sur les surfaces en AB). Malgré une demande croissante en viande bio, + 8 % de consommation en 2019 (Agence Bio), les cours de la viande bovine bio sont en légère baisse en raison d'une forte proportion d'élevages de bovins allaitants bio. De plus, la dynamique de conversion du cheptel laitier, importante ces dernières années, alimente le marché en viande bovine bio issue de ce secteur, entraînant une moindre valorisation des vaches de réforme et des bœufs allaitants. La filière laitière est, en 2020, caractérisée par une évolution fort contrastée entre les deux anciennes régions : 4 % d'ateliers en plus en Franche-Comté, 11 % en Bourgogne ! Les surfaces associées à la production de lait s'élèvent à 49 548 hectares soit + 6 % par rapport à 2019. 384 fermes ont un atelier bovins lait, dont 23 nouvelles fermes. La filière ovin lait affiche une progression de + 18 %, ce qui ne représente cependant que 3 nouvelles installations. Ce secteur de l'élevage reste très minoritaire dans la région. Concernant la filière ovin viande les 8 installations recensées permettent de maintenir une dynamique positive. La plupart des producteurs engagés se trouvent sur le territoire bourguignon. Le cheptel total regroupe 14 938 brebis bios et en conversion. Le développement de l'aviculture biologique affiche en 2020 un fort contraste entre les filières volailles de chair et poules pondeuses. Cette dernière connaît une progression du nombre des ateliers de moins de 1 000 poules orientés vers les circuits courts. En volailles de chair, le nombre d'ateliers nouvellement créés reste stable (+ 6).

Évènement

Là où l'innovation rencontre les besoins agricoles

Plus de 40 entreprises et acteurs de l'innovation agricole ont participé à la 3ème édition d'Ag' Meet-Up, à Dijon, le 13 octobre. Entre conférences et rencontres d'affaires, l'évènement, organisé par Agronov, a rempli son rôle d'outil au service des PME et start-up innovantes à la recherche de partenaires et de retours terrain agricoles.



Agronov

Ag'Meet-Up, c'est aussi des conférences thématiques : Vincent Cartault, directeur de l'exploitation du lycée agricole de Quétigny-Plombières-lès-Dijon, est ainsi intervenu pour décrire comment les lycées peuvent être des relais et des diffuseurs d'innovations agricoles.



Pour sa troisième édition, Ag'Meet-Up, organisé par Agronov, aura permis, une nouvelle fois, de mettre sur pied des rencontres qualifiées entre start-up, PME et acteurs du monde agricole.

Destinée aux entreprises innovantes et aux acteurs du monde agricole, la troisième édition de l'Ag'Meet-Up s'est tenue le 13 octobre, dans les locaux de Dijon Métropole. Organisée par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, avec le soutien financier de Dijon Métropole, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, et du Conseil départemental de Côte-d'Or, cette journée vise à créer du lien entre les entrepreneurs, les acteurs du terrain, et les acteurs de l'économie dans le but de favoriser l'émergence et le développement de solutions innovantes répondant aux besoins des agriculteurs. L'évènement constitue une opportunité pour les entreprises de l'innovation agricole de construire leur réseau et de mobiliser l'intelligence collective autour des solutions pour une agriculture durable et productive, plus que jamais nécessaires dans le contexte climatique actuel.

Rencontres qualifiées et pistes de travail

Avec plus de 40 participants et 85 rendez-vous d'affaires sur la journée, les échanges sur les synergies possibles afin d'accélérer le développement de l'innovation agricole sur le terrain ont été riches. Les participants ont pu bénéficier de rencontres qualifiées et sont repartis avec de réelles pistes de travail pour soutenir leurs projets. *«Faire partie du réseau Agronov,* précise Jonathan Petard, de l'entreprise Bloomfield Robotics, qui a développé une caméra pouvant observer les plantes sur plusieurs paramètres, *nous permet d'identifier les bons partenaires pour notre développement. Un événement comme l'Ag'Meet Up, c'est un moyen de se faire connaître comme porteurs d'une technologie arrivant sur le territoire et de voir si des synergies sont possibles avec les acteurs locaux pour que des projets puissent en découler»*. Côté acteurs du monde agricole, l'intérêt n'est pas moindre, comme le confirme Charlotte Absi, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : *«Rencontrer les start-up innovantes est essentiel pour avoir une meilleure vision de l'arrivée des nouvelles solutions et ainsi répondre aux besoins et aux problématiques des agriculteurs»*. C'est sur un cycle de conférences thématiques que s'est ouverte cette journée de rencontre. Plusieurs acteurs de l'enseignement et de l'innovation ont été invités à présenter leurs rôles dans le transfert de l'innovation au terrain.

Des établissements relais d'innovations

On pouvait notamment entendre Guillaume Paire, animateur de la structure Vitilab du Vinipole Sud Bourgogne, qui intervenait sur le thème *«Vitilab, tiers-lieu de la transition numérique dans le domaine de la viticulture»*. Vincent Cartault, directeur de l'exploitation agricole de l'EPL Quétigny-Plombières-lès-Dijon, a fourni l'exemple de la manière dont les lycées agricoles transfèrent l'innovation agricole. Enfin, Didier Carmien, directeur de Vesoul Agrocampus, campus des métiers et des qualifications en agroéquipement, a abordé le nouvel enjeu de son établissement. Liselore Martin, directrice d'Agronov, résumait, au terme de cette journée, l'importance du lien entre innovation et réalités du terrain : *«Ce lien est primordial dans le processus d'innovation pour confronter son projet avec les futurs utilisateurs et prescripteurs. Les acteurs du développement et de l'enseignement agricole - notamment les lycées - sont les premiers vecteurs d'acculturation des innovations par les futur-e-s agriculteurs-trices. Grâce à leur savoir-faire et leurs outils d'expérimentation, ils représentent aussi un moyen pour les entreprises de tester leurs solutions agronomiques pour l'agriculture durable. C'est aussi dans ce but que nous avons mis en place des partenariats avec ces structures»*.

Berty Robert, avec communiqué

Semis de précision, HORSCH répond PRÉSENT



MAESTRO RV RX porté



MAESTRO CV CX

Doseur AirVac par dépression - Doseur AirSpeed par pression

Vos distributeurs HORSCH en Bourgogne

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

NODIMAT Groupe Ouvrard
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 21 46 10

HORSCH
horsch.com

▸ En bref

Clauses miroirs Une tribune commune d'eurodéputés français

« Cessons d'importer des produits dont nous ne voulons pas, la mise en place de mesures miroirs est une condition majeure pour y arriver », écrivent dans une tribune publiée le 25 octobre dans le quotidien *Le Monde*, des eurodéputés français issus des rangs de cinq des principaux groupes politiques du Parlement européen - dont Anne Sander (LR), Éric Andrieu (PS), Jérémy Decerle (Renew, centre), Benoît Biteau (Verts) et Emmanuel Maurel (Gauche). Bruno Dufayet de la Fédération nationale bovine et Samuel Leré, de la Fondation Nicolas Hulot signent également cet appel. *« Certaines méthodes de production (utilisation de farines animales, recours à des antibiotiques comme activateurs de croissance) strictement interdites dans l'élevage européen doivent faire l'objet de mesures strictes de réciprocité et de contrôles »*, détaillent-ils citant le bœuf du Brésil ou du Canada. Les élus promettent donc *« dans les prochains mois »* de s'efforcer de *« mettre fin aux divergences réglementaires qui existent à chaque fois que cela sera possible dans l'ensemble des textes législatifs »* sur lesquels ils seront amenés à travailler. Ils ajoutent qu'ils s'opposeront également *« sans aucune ambiguïté à l'accord de commerce en cours de discussion avec les pays du Mercosur »*. La France qui assurera la présidence du Conseil de l'UE au premier semestre 2022 entend faire de cette question des clauses miroirs une de ses priorités en matière agricole.

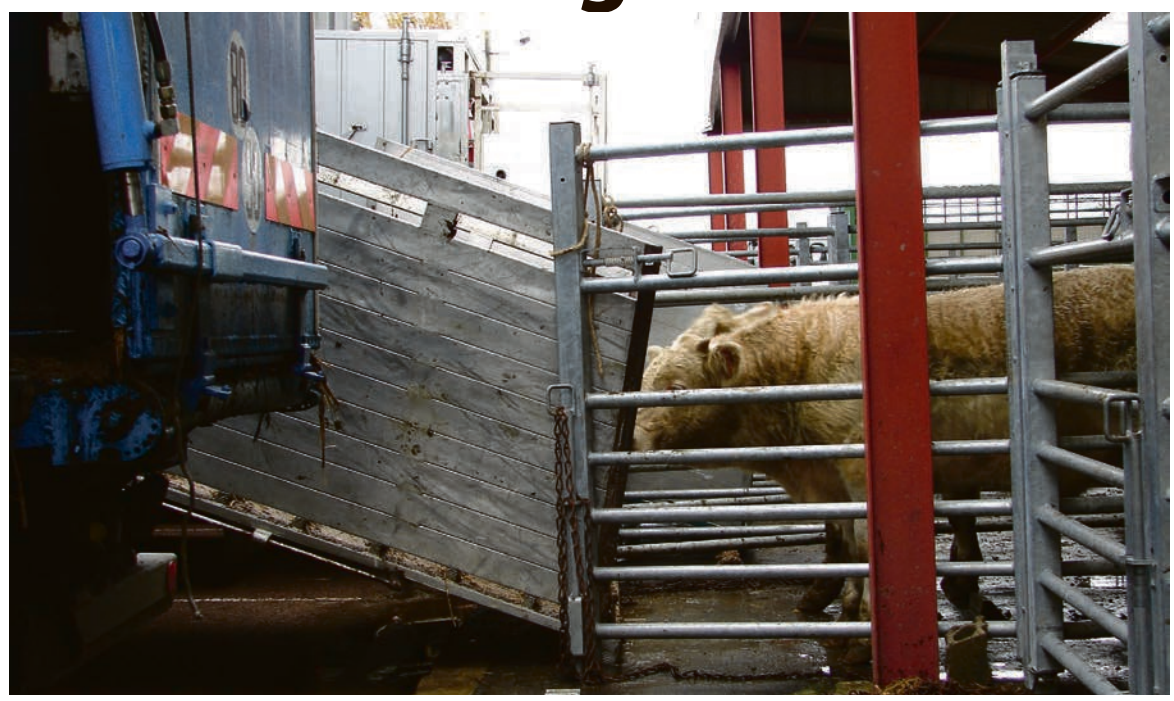
Sanders Une campagne pour soutenir les éleveurs

Le géant de l'alimentation animale Sanders, filiale du groupe Avril, a dévoilé lundi 25 octobre une campagne de communication en ligne à destination des consommateurs pour sensibiliser à la situation des éleveurs et soutenir les filières françaises. La campagne se décline en cinq visuels diffusés sur plus de deux cents sites grand public. En cliquant sur la publicité, les internautes arriveront sur une page d'information appelant à *« regarder l'origine des viandes avant de faire votre choix en magasin »* et *« choisir l'origine France pour participer à la défense des éleveurs français »*. *« Il faut comprendre que la qualité a un prix »*, souligne dans un communiqué le directeur général de Sanders, Philippe Manry. L'entreprise ne s'était encore jamais adressée directement aux *« clients de ses clients »*, les consommateurs, et envisage de diversifier ses actions en faveur des éleveurs.

Commerce

Interbev encadre l'achat et l'enlèvement des bovins avant l'abattage

L'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage sont encadrés juridiquement par un accord interprofessionnel de 2017. Ce cadre réglementaire permet de sécuriser les transferts de propriété et de risques ainsi que d'éventuels litiges entre l'acheteur et le vendeur.



À partir du moment où l'animal pose la patte sur le plateau du camion qui l'emmène, le risque est transféré du vendeur à l'acheteur.

Avant toute chose, la vente de bovins destinés à l'abattage nécessite que le vendeur et l'acheteur s'entendent sur la chose vendue ainsi que sur son prix. Une fois un accord trouvé entre les parties, le transfert de propriété intervient. L'acheteur est alors considéré comme le nouveau propriétaire des animaux mais le transfert de risques (accident, maladie ou mort du bovin) interviendra seulement au moment de l'enlèvement. Il est tenu d'enlever les animaux dans un délai présumé à 7 jours francs sauf accord express contraire entre les parties, puis évidemment de payer le prix convenu. De son côté, le vendeur ne peut plus se rétracter et vendre les bovins destinés à l'abattage à un autre acheteur. Le bordereau de vente est alors établi lors de la vente ou au plus tard au moment de l'enlèvement des bovins. Il constitue une trace écrite de la transaction et peut s'avérer utile lorsque survient un litige entre acheteur et vendeur. Les carnets de bordereau de vente sont disponibles auprès d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, ou des organisations de producteurs à vocation commerciales ou encore des négociants de bestiaux. Ces bordereaux de vente doivent être remplis correctement pour sécuriser la vente et comporter un certain nombre d'éléments comme les noms et adresses des parties, les catégories des animaux, les numéros d'identification, leur destination, le prix ou les modalités de détermination du prix, la date de la transaction, sans oublier la signature de l'acheteur et du vendeur.

Transfert de risques à l'enlèvement

Le transfert de risques pesant sur les animaux vendus est établi dans un second temps. En présence de l'éleveur vendeur, il a lieu dès lors que le bovin pose la première patte sur le pont de chargement du camion. En l'absence de l'éleveur, le transfert de risques à lieu à compter de l'enlèvement de chaque bovin, soit dès le début du chargement (dès qu'il ouvre le box de l'animal ou rentre dans le pré où est l'animal, par exemple). À partir de ce moment, c'est l'acheteur qui supporte le risque sauf cas de vices cachés, maladies contagieuses ou vices rédhibitoires. Notons que chaque transporteur a l'obligation d'être en possession d'un bordereau d'enlèvement des animaux. Seuls les animaux aptes au transport peuvent être enlevés et conduits vers l'abattoir. Les bovins malades, blessés ou présentant des faiblesses physiologiques ou encore un état pathologique non conforme ne sont pas considérés comme aptes au transport.

L'inspection ante-mortem valide la vente

Une fois que les animaux ont quitté l'exploitation, le délai maximum d'abattage est de 3 jours francs. En cas de litige, le dépassement du délai donne lieu à l'allocation de dommages et intérêts calculés sur la base de 1 % de la valeur de la carcasse par jour à compter de la date d'enlèvement. Naturellement, le bovin doit être déclaré apte à l'abattage lors de l'inspection ante-mortem du vétérinaire officiel de l'abattoir pour que la vente soit considérée comme valablement exécutée. Dans le cas contraire, les frais d'euthanasie ou de mise à mort d'urgence par l'abattoir, pour cause de souffrance manifeste du bovin, seront facturés au dernier vendeur en plus d'une pénalité de 100 € HT. Cependant, lorsque le motif de la décision d'euthanasie préexistait, le dernier vendeur peut en exiger le remboursement à l'éleveur. En cas de mort d'un bovin après son enlèvement, l'acheteur avertit l'éleveur vendeur dans les 24 heures qui suivent le constat. Si une autopsie est pratiquée pour déterminer les responsabilités, elle doit être contradictoire en présence de deux parties ou de leurs représentants. Les frais d'autopsie reviennent alors à la partie responsable si celle-ci peut être déterminée ou à défaut, à la partie demanderesse. Dernier point sur l'état de propreté des bovins, les bovins classés sales (D) lors de l'inspection ante-mortem sont consignés sur pieds pendant une période pouvant aller jusqu'à 48 heures. Puis l'animal est abattu dans les conditions prévues dans le plan de maîtrise sanitaire de l'abattoir. La carcasse est saisie totalement avec, pour l'éleveur, les conséquences financières que cela implique. De son côté, l'apporteur s'acquittera d'une pénalité de 100 € HT et pourra faire l'objet d'un procès-verbal et d'une amende de 5ème catégorie (1 500 €).

P.E. Brunet



Machinisme

Les établissements Buchez en visite chez Kuhn

Les visites d'usine reprennent chez Kuhn, après une interruption due à la pandémie. Les Ets Buchez, dirigés désormais par Olivier Dubreuilh, ont réalisé leur première sortie du genre, les 12 et 13 octobre. Accompagnés d'une vingtaine de clients, ils se sont rendus en Alsace.



Photo de groupe dans le showroom Kuhn.

Les agriculteurs nivernais ont été accueillis par les dirigeants de la société Kuhn, les 12 et 13 octobre, à Saverne, dans le Bas-Rhin. L'occasion d'échanges enrichissants entre constructeur et utilisateurs. Le site Kuhn y fabrique les machines de fenaison, herses rotatives, fraises rotatives et semoirs en ligne mécaniques et pneumatiques. Les autres machines du groupe sont fabriquées dans les usines de Vendée et de Loire-Atlantique. L'unité de Saverne s'étend sur 22 ha et intègre toutes les étapes de la fabrication de machines, à commencer par la fonderie, approvisionnée par du minerai de fer en provenance d'Amérique du Sud, du Canada et d'Afrique du Sud. Ce dernier est enrichi pour obtenir la qualité d'acier souhaitée. Les wagonnets de fonte en fusion à 1 420 °C impressionnent toujours les visiteurs. Les pièces refroidies sont ensuite ébavurées et usinées avant de rentrer sur les chaînes de montage. Cinq étapes de contrôles seront menées tout au long de la fabrication d'un matériel. Le groupe d'agriculteurs emmené par Buchez s'est rendu à Monswiller, à 4 kilomètres de Saverne.

Une entreprise en extension

Ce deuxième site de 40 ha acquis en 2001 pour agrandir l'usine, accueille le centre de pièces détachées européen. 200 000 références de pièces sont gérées en continu et 80 000 références sont stockées en permanence dans ce bâtiment déjà agrandi une fois. Depuis ce centre semi-automatisé où travaillent 80 personnes, les pièces commandées avant 16 heures peuvent être livrées le lendemain matin en cas d'urgence. À côté de ce centre de pièces détachées se situe également MGM, site de Montage des Grandes Machines. Ce bâtiment a été ouvert en 2008 et là aussi, la surface a été doublée l'année dernière, accueillant maintenant 10 travées de montage. Lors de leur passage, les visiteurs ont vu sur les chaînes de montage, des machines de fenaison comme des faucheuses de 5,20 m, l'andaineur à tapis Merge Maxx ou des andaineurs 4 rotors. La visite s'est terminée dans le showroom de 1 800 m² où les machines représentant les différentes gammes sont exposées. L'accent a été mis sur des matériels correspondant aux surfaces en herbe de la région comme l'andaineur GA 7631 à andain central, le groupe de fauche de 9,30 m ou encore la presse à balles rondes VB 7190.

Marché des agroéquipements

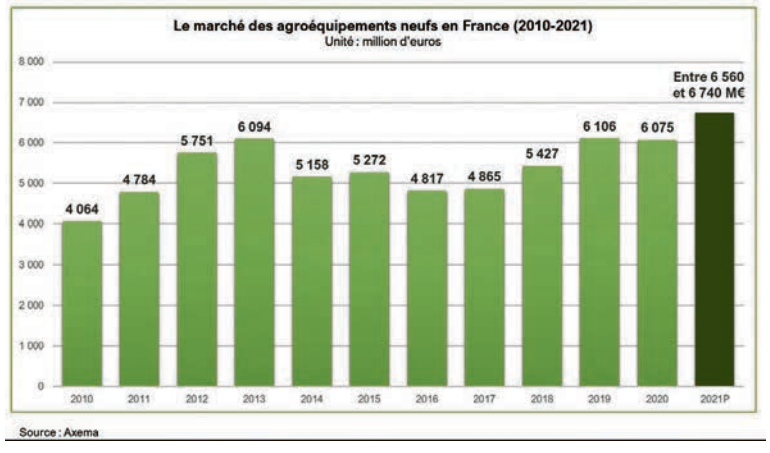
Entre croissance et difficultés d'approvisionnement

2021 devrait se conclure sur une hausse des ventes de matériels agricoles neufs. Les cours des productions agricoles et le plan de relance ont boosté les carnets de commandes des industriels mais ces derniers font face à des problématiques d'approvisionnement et de livraison.

Axema, l'union des industriels de l'agroéquipement, a révélé les chiffres de la conjoncture concernant le secteur, d'après une enquête menée au mois de septembre. Ceux-ci démontrent une situation assez paradoxale, dans laquelle le dynamisme potentiel des ventes constaté en France se trouve néanmoins freiné par des problématiques d'approvisionnement. La demande d'agroéquipements reste soutenue en cette fin d'année. 90 % des industriels et importateurs de matériels agricoles déclarent avoir un carnet de commandes bon, voire très bon pour la fin d'année 2021 et le premier semestre 2022, portant le marché entre 6,5 et 6,7 milliards d'euros. Cependant, les fabricants et importateurs de matériel agricole s'attendent à un ralentissement de la conjoncture les concernant dans le courant du deuxième semestre 2022. Dans un premier temps, la fin de l'effet « *plan de relance* », qui a accéléré les prises de commandes à partir de mai, marquera un contrecoup mécanique. 2022 pourrait ainsi marquer la fin d'un cycle haussier d'investissement qui dure depuis mi-2017. Le marché devrait arriver à une stabilisation en valeur sur 2022, principalement grâce à un bon premier semestre pour lequel les commandes sont déjà remplies.

Des pénuries inquiétantes

L'incertitude sur l'évolution des cours agricoles, les politiques publiques et les récoltes de 2022 seront autant de facteurs à même d'affecter l'évolution du marché sans oublier l'allongement prononcé des délais de livraison qui pourrait pénaliser le chiffre d'affaires sur le deuxième semestre 2022. En effet, malgré le dynamisme de la demande en agroéquipements en France et à l'international, la profession fait face comme le reste des industriels à des difficultés d'approvisionnement. La pénurie de composants, la hausse du prix des matières premières et le coût du transport impactent directement les capacités de production et les marges des constructeurs. 83 % des dirigeants interrogés ont dû rallonger leurs délais de livraison, en moyenne de 8 semaines, tout en cherchant à limiter les effets négatifs pour les clients finaux (mise à disposition d'équipements de substitution, livraison de matériels partiellement finis, modification des spécifications des matériels, etc.). La pression sur la chaîne d'approvisionnement augmente aussi le coût de production, et 96 % des entreprises interrogées ne le répercutent qu'en partie sur le prix de vente. Dans ce contexte, et afin de s'inscrire dans la stratégie de performance industrielle nationale et de souveraineté alimentaire, les acteurs industriels de l'agroéquipement alertent quant au besoin d'assouplir les quotas et taxes d'importation sur l'acier, et se réjouissent de la décision d'allonger le délai pour les demandes de subventions déposées par les agriculteurs auprès de France Agrimer dans le cadre du plan de relance.



La bonne tenue du marché des agroéquipements en France pourrait bien marquer la fin d'un cycle vertueux entamé en 2017.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 26/10/2021

Commentaire

Effectif total : 933
97% de vendus.

BROUTARDS : Les lots présentés par les éleveurs sont de qualité remarquable, entraînant des transactions dynamiques (1 seul lot d'invendu) à des cours très fermes pour satisfaire les besoins pour la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et d'autres Pays Tiers tels Israël.

LAITONNES / GENISSES: Les besoins sur l'Italie semblent inépuisables. Vente très rapide et cours facilement reconduits.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Marché avec des apports corrects. Le manque d'offre perdure néanmoins. De nombreux acheteurs sont présents, et en quête de bétail, ce qui explique une nouvelle fois une légère hausse des cours cette semaine. Vente très rapide et soutenue (3 invendus). TAUREAUX: Marché conséquent en offre, avec encore une grosse demande cette semaine. Cours reconduits voir à haussiers.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:543 - Vente : 97%*
M	U	300-350	2,75 €	2,94 €	2,86 €	+0.04
		350-400	2,68 €	2,92€	2,78 €	+0,05
		400-450	2,62 €	2,83 €	2,75 €	+0,04
		450-500	2,60 €	2,61 €	2,61 €	-0.02
	R	350-400	2,64 €	2,73 €	2,70 €	-0.02
		400-450	2,55 €	2,64 €	2,61 €	-
F	E	300-350	2,98 €	2,98 €	2,98 €	-
	U	300-350	2,69 €	2,91 €	2,83 €	-0.04
		350-400	2,69 €	2,89 €	2,83 €	+0.01
	R	300-350	2,59 €	2,78 €	2,70 €	-
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif:142 - Vente : 90%*
M	U	450-500	2,62 €	2,62 €	2,62 €	-
F	U	400-450	2,74 €	2,74 €	2,74 €	-0.03
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:248 - Vente : 98%*
M	U	+ 500 kg	1,87 €	2,05 €	1,94 €	+0.02
	E	- 5 ans	2,61 €	3,19 €	2,82 €	0.12
F	U	- 5 ans	2,19 €	2,64 €	2,31 €	-0.01
		5 à 10 ans	2,07 €	2,62 €	2,30 €	+0.11
		+ 10 ans	1,94 €	2,20 €	2,05 €	+0.04
	R	- 5 ans	2,05 €	2,18 €	2,13 €	-0.05
		5 à 10 ans	1,87 €	2,27 €	2,07 €	+0.10
		+ 10 ans	1,68 €	1,93 €	1,82 €	=
	U	24 à 36 mois	2,36 €	2,74 €	2,49 €	+0,04
	R	24 à 36 mois	2,11 €	2,30 €	2,22 €	+0,03

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 20/10/2021

Commentaire

Effectif global : 244
Taux de vente : 87%

Broutards : très peu de volume cette semaine, la demande est pourtant importante et la valorisation se fait rapidement à des cours rémunérateurs. Laitonnes : jolie marché dans les femelles, vente rapide et totale. Cours reconduits.

Vaches / génisses : Présentation de meilleure qualité cours reconduits dans toutes les catégories

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:131 - Vente : 86%*
M	U	300-350	2,78 €	3,09 €	2,88 €	+0,06
	R	250-300	2,41 €	2,81 €	2,69 €	-0,02
F	U	300-350	2,77 €	2,84 €	2,83 €	+0,01
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:113- Vente :89%*
F	U	- 5 ans	2,07 €	2,38 €	2,25 €	+0,01
		5 à 10 ans	2,01 €	2,38 €	2,22 €	-0,22
	U	24 à 36 mois	2,41 €	2,57 €	2,49 €	+0,08
	R	24 à 36 mois	2,18 €	2,36 €	2,28 €	-

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 25/10/2021

Bovins : 308			
Broutards :	**(300 - 400 kg)**	**850 - 1060**	**2,52 - 2,83**
Broutards :	**(410 – 460 kg)**	**1080 – 1210**	**2,57 - 2,72**
Laitonnes :	**(320 - 375 kg)**	**910 - 1060**	**2,77 - 2,83**
Génisses24-36 mois :	**(505 - 630 kg)**	**1140 - 1590**	**2,05 - 2,52**
Vaches légères :		**840 - 1300**	
Vaches entre deux :		**1320 - 1470**	
Vaches lourdes :		**1480 - 1840**	

Apports plus importants et de bonne qualité en broutards. La vente est active et globale à des tarifs en progression.
Demande toujours forte en femelles valablement vaccinées, cours fermes.
Sorties plus importantes en vaches. Léger tassement des tarifs, 1 seul invendu.
N.B : En plus de son marché habituel, la SICAGEMAC organise un marché bovin limousin toutes catégories ! Pour plus de renseignent contacter le 06.83.26.90.64.
Réception bovins mardi 2.11 à partir de 10h, vente à 13 h.
Bovins gras : 9
Vaches de viande: 4,08 à 4,22 € kg de viande.
Vente suivie à des tarifs stables.
Prochains marchés :
Bovins le mardi 2 novembre et ovins le lundi 8 novembre aux horaires habituels.

SYNTHÈSES

Broutard(e)s : L'ambiance est bonne cette semaine encore. Les volumes s'étoffent en toutes races et la qualité est au rendez-vous. Les acheteurs sont bien présents pour des destinations France, UE et Pays Tiers concourant à maintenir des prix fermes en particulier sur des sujets valablement vaccinés. En femelles, la demande italienne semble intarissable et l'offre ne couvre pas tous les besoins : les cours sont facilement reconduits.
Gros bovins maigres : Le commerce maintient son dynamisme : la demande est très forte sur des animaux avec de l'état en particulier. L'offre est correcte mais ne permet pas de répondre à tous les besoins entrainant ainsi des cours à la hausse.
Boucherie : L'ambiance est bonne cette semaine en toutes catégories. Les achats sont réguliers face à une offre correcte. Les cours sont facilement maintenus voire haussiers en allaitantes supérieures. La demande en jeunes bovins est soutenue et les cours grimpent peu à peu. Les races mixtes et laitières suivent cette tendance également.
Veaux : La situation reste très difficile : les mises en place sont limitées et la demande est très prudente. Les cours sont très difficilement maintenus en sujets bien démarrés. On enregistre une baisse en races à viande et croisés. Les tarifs reculent également en type laitiers. Les veaux trop maigres et/ou trop jeunes ne sont plus commercialisables. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité reste soutenue avec des cours facilement reconduits et des apports de qualité.
Ovins : En agneaux, les apports sont bons mais cela ne suffit pas à satisfaire les besoins des acheteurs. La concurrence est forte à l'achat. Les lots sont globalement de bonne qualité et bien préparés. Les cours continuent leur progression. En brebis, les cours poursuivent leur progression.

25 OCTOBRE 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Manque de disponibilités dans toutes les catégories, avec remontée des cours toujours insuffisante. Ne pas se précipiter à la vente, et assurer la bonne finition pour une meilleure valorisation encore.
Bovins maigres : Les cours sont reconduits. Mais la bonne demande et la bonne dynamique du marché ne se traduisent pas sur les prix !

POLITIQUES

Les Chambres d'Agriculture (APCA) ont organisé un débat concernant la politique commerciale européenne et les défis environnementaux et de compétitivité : l'occasion de rappeler la nécessaire cohérence entre politique commerciale et autres politiques européennes, agricole en particulier. Aussi, il n'est plus concevable que des produits dont les normes de production ne sont pas les mêmes que celles en vigueur en Europe soient importés. L'application de clauses-miroir est nécessaire !

SANTE ANIMALE

Le ministère de l'agriculture a publié la semaine dernière l'ordonnance sur les mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles, pour l'application de la Loi Santé Animale en France. Ce texte réforme les dispositions sanitaires français : disparition des « dangers sanitaires » (remplacés par une catégorisation européenne), appui fort sur la biosécurité, refonte de la gouvernance sanitaire et de la BDNI. Des discussions sont toujours en cours entre les organismes professionnels et le ministère, pour que les efforts des éleveurs sur les dernières années puissent être conservés, sans dérèglementation de certaines maladies animales.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans un contexte marqué par le manque d'offre d'animaux et la hausse forte des charges, il est essentiel pour les éleveurs de veiller aux prix qui leur sont proposés dans les contrats notamment Label rouge. Et ils doivent être conformes à l'accord interprofessionnel dont pour le prix avec une formule de calcul explicite, incluant l'indicateur de coût de production, de surcoût « cahier des charges Label » et indicateur de prix de marché, et leur actualisation.

FOCUS

Mercredi, le ministre de l'agriculture et la secrétaire d'Etat biodiversité ont présenté un point de mi-parcours sur le « Varenne de l'eau », avec plus de 500 contributions reçues sur les groupes de travail. Ont été notamment rappelés :

- Sur la gestion des risques, le prochain projet de loi de réforme des calamités pour une mise en place rapide du cadre global
- Sur la résilience de l'agriculture, les prochains ateliers : sélection génétique et irrigation
- Les avancées sur les « projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE)

EN REGION

La FNB a décidé d'intervenir dans tous les départements qui le souhaitent pour présenter la Loi Besson-Moreau, l'application pratique sur le volet « contractualisation obligatoire », et échanger avec le plus grand nombre d'éleveurs. Pour la FNB, cette loi obligera à la transparence (qui fait tant défaut dans notre filière), et à une formation du prix avec prise en compte du coût de production, un point majeur face au bas revenus et l'envolée des charges.

FAIT DE LA SEMAINE

La loi Besson-Moreau, qui renforce les leviers pour protéger la rémunération des agriculteurs, a été promulguée le 18 octobre, suite à l'accord de l'Assemblée Nationale et du Sénat.
Elle généralise le contrat pluriannuel pour toute vente entre agriculteur (ou son OP) et le premier acheteur. Des décrets vont paraître très rapidement précisant certaines modalités, et la loi s'appliquera au 1er janvier 2022 pour un ensemble de mesures, et au plus tard au 1er janvier 2023 pour les autres dispositions.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

70%
C'est la part des aides découplées (DPB, paiement vert et paiement redistributif) et aides couplées bovines, ovines et caprines (ABA, ABL, AO, AC), versée à partir du 18 octobre dans le cadre des avances de paiements pour la campagne PAC 2021.
Ces versements d'avances concernent également 85% de l'ICHN.
Comme chaque année, les soldes sont prévus pour la fin d'année et le début 2022.

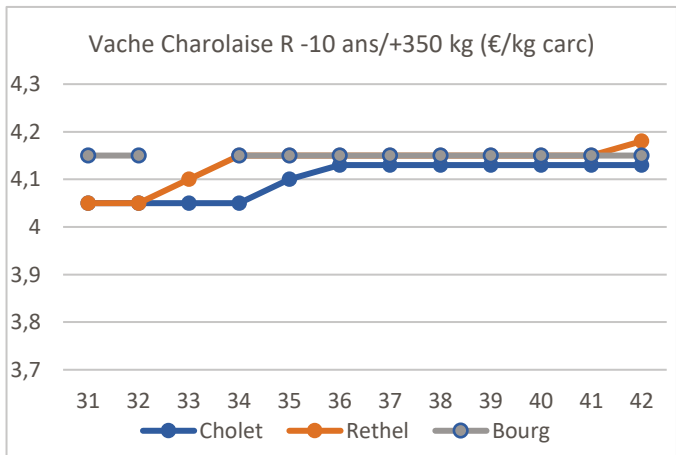
Bovins

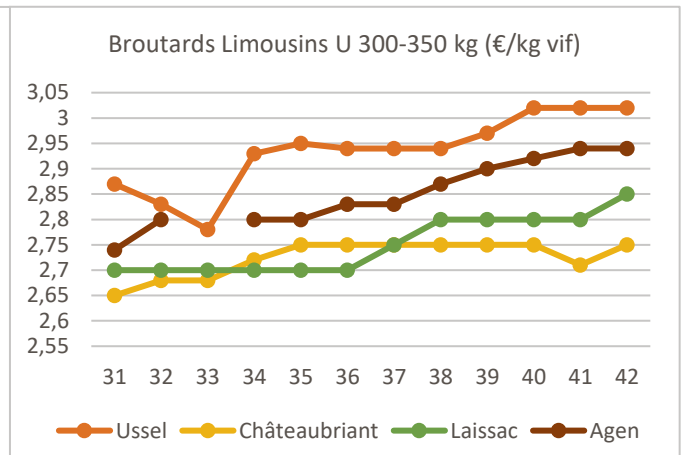
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 42 – du 18 au 24 oct 2021

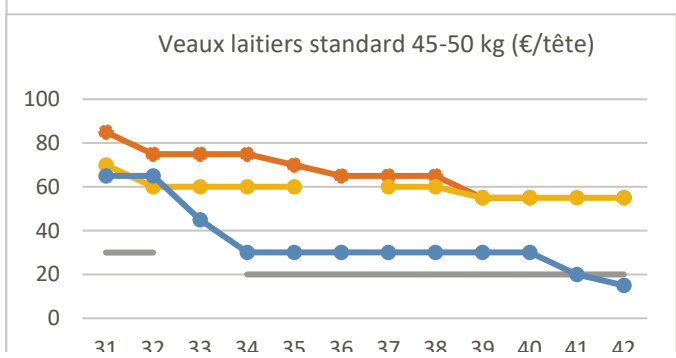
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

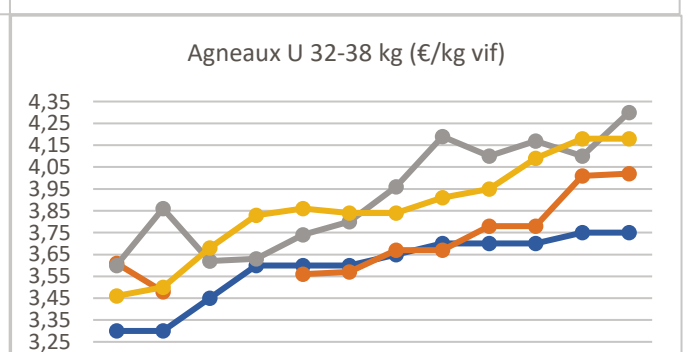
SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : L'ambiance reste bonne cette semaine. Les volumes s'étoffent très légèrement en charolais et croisés tandis qu'ils sont encore limités en limousins. L'export UE est stable et on observe une certaine prudence pour les destinations Pays-Tiers. Les bons sujets bien préparés trouvent rapidement preneurs et progressent de quelques centimes. Les lots un peu plus ordinaires s'échangent à des tarifs reconduits. En femelles, la demande italienne ne faiblit pas, les cours ne cessent de progresser.
Gros bovins maigres : Le commerce maintient son dynamisme : la demande est très forte, les acheteurs sont très nombreux, face à des volumes toujours modérés. Le placement est rapide. Les cours sont fermes voire de nouveau haussiers dans les très bons sujets.
Boucherie : L'ambiance est meilleure cette semaine en toutes catégories. Les achats sont réguliers face à une offre un peu moins étoffée. Les allaitantes supérieures profitent de plus-values. De même en races mixtes et laitières qui repartent à la hausse après deux semaines plus discutées. Les tarifs des femelles de gamme intermédiaire sont stables.
Veaux : La situation demeure tendue : les mises en place sont limitées et la demande est très prudente. Les cours sont très difficilement maintenus en sujets bien démarrés. On enregistre une baisse en limousins, trop nombreux. Les tarifs reculent de nouveau en type laitiers et croisés. Les veaux trop maigres et/ou trop jeunes ne sont plus commercialisables. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité est soutenue.
Ovins : En agneaux, les marchés sont plutôt bien approvisionnés mais cela ne suffit pas à satisfaire les besoins des acheteurs. La concurrence est forte à l'achat. Les lots sont globalement de bonne qualité et bien préparés. Les cours continuent leur progression. En brebis, les cours gagnent quelques centimes à la faveur d'une bonne demande.









BROUTARDS :
L'ambiance reste bonne cette semaine. Les volumes s'étoffent très légèrement en charolais et croisés tandis qu'ils sont encore limités en limousins. L'export UE est stable tandis qu'on observe une certaine prudence pour les Pays-Tiers. Les bons sujets bien préparés trouvent rapidement preneurs et progressent de quelques centimes. Les lots un peu plus ordinaires s'échangent à des tarifs reconduits. En femelles, la demande italienne ne faiblit pas, les cours ne cessent de progresser.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la vente est facile et active surtout en mâles et femelles de bonne conformation et bien préparés, vaccinés FCO ou non. A noter une déduction de 50 à 100 €/pièce en bétail plus ordinaire et non vacciné. La présentation est de qualité dans l'ensemble. Sur Chateaubriant, on enregistre un peu plus d'apports avec une qualité plus hétérogène et principalement des broutards non vaccinés. La demande est plus régulière dans les charolais mâles et moins dans les autres races. A Parthenay, le commerce se reconduit sur une belle présentation et une vente quasi-totale.
En Centre-Bourgogne, sur Chateaumeillant, la présence de nombreux acheteurs permet de commercialiser rapidement la quasi-totalité des animaux présentés à des prix fermes à haussiers. A Corbigny, la vente est active à des tarifs fermes. Sur Moulins-Engilbert, la présentation est de bonne qualité et en plus grand nombre permettant de satisfaire davantage d'acheteurs. La vente est rapide et totale à des cours facilement reconduits. A Sancoins, très peu de volume cette semaine, la demande est pourtant importante et la valorisation se fait rapidement à des cours rémunérateurs. A St Christophe, les cours sont tout juste reconduits en broutards et taurillons cette semaine, les lots de qualité inférieure sont davantage pénalisés, la vente est moins dynamique. Sur Bourg, les ventes sont stables.
Sur le Massif Central à Mauriac, les volumes augmentent légèrement, mais la demande est plus timide. Face à l'incertitude des exportations vers l'Algérie, les acheteurs sont prudents et les cours sont justes reconduits dans les 350 à 400 kg croisés Salers et Aubrac. Sur Laissac, les cours sont facilement reconduits en veaux vaccinés avec des plus-values de 0,05€ en mâles de toute conformation. A Ussel, les apports sont réduits cette semaine. La vente est rapide et totale avec des cours facilement reconduits. Sur Agen, les animaux de bonne conformation et "exportables" pour l'Italie restant recherchés. La marchandise ordinaire, peu présente, trouve plus difficilement sa place pour l'Espagne.

Ovins / Caprins

Marchés voisins

Marché de Sancoins (18) — **20/10/2021**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)							
OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 183 - Taux de vente : 100%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : différence beaucoup trop importante entre l'offre et la demande accrue qui dope une nouvelle fois les cours cette semaine. Vente rapide et totale.S	F	U	< 60 kg (F)	1,60 €	1,60 €	1,60 €	+0,17
			> 60 kg (F)	1,58 €	1,84 €	1,73 €	+0,11
		R	< 60 kg (F)	1,07 €	1,41 €	1,23 €	+0,27
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,52 €	1,45 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)						
CAPRINS Effectif total : 31- Taux de vente : 100%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vente totale	Première qualité		13 €	70 €	34€	- 6,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)							
AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 234 - Taux de vente : 96%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	77 €	131 €	110 €	-1,00
		R	25 à 35 kg	461 €	125 €	88 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)							
AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 247- Taux de vente : 100%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux maigres		U	Aucune cotation				

Sicagemac (prix au kg vif)			Marché de Corbigny du 25/10/2021
Ovins : 268	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Agneaux maigres	100 - 130	(2,70 - 3,02)-	**Vente plus rapide et globale à des cours plus fermes.**
Agneaux gras	125 - 170	(2,76 - 3,86)	**Prochain marché : ovins le lundi 8 novembre aux horaires habituels**
Brebis	35 - 10	(0,71 - 1,40)	
Béliers	91 - 120	-	

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 18/10/2021au 24/10/2021

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,72 0,10	7,70 0,15	-	-	-	-	-
	R Var.	7,49 0,25	7,51 0,17	7,59 0,20	-	7,85 -0,12	7,76 -0,06	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,82 =	7,86 0,03	6,92 =	-	-	7,94 -0,08	-
	R Var.	7,58 0,08	7,70 0,04	7,72 0,08	6,92 -0,06	8,00 -0,03	7,88 -0,02	7,55 -0,03	7,07 0,01
	O Var.	7,37	7,37 0,11	-	-	7,78 -0,02	7,37 0,01	7,14 0,02	-
	R Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Dans un contexte d'apports restreints, la hausse des cours se poursuit. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

42 - Vends tracteur Fendt 305 LSA 4 rm de 1985 + Renault Express de 1997 pour pièces.
✆ **06 12 91 44 75**

52 - Vends tracteur case 5150, 12 500 h, BE, 13 500 euros (4202)
✆ **06 77 11 67 69**

Travail du sol

01 - Vends vibro Kongskilde 3m, rouleau à l'avant + lame, 5 rangées de dents double roto à Varrière terrage force par vérins prix 1200 euros.
✆ **06 63 37 70 09**

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

38 - Vends charrue 4 corps Huard Master 120 14 pouces pulve Berthoud 800L.
✆ **06 84 40 52 66**

52 - Vends ramasseuse de pierres Konsgilde, TBE, 3 grilles, 29 500 euros (4203)
✆ **06 77 11 67 69**

69 - Vends cultivateur extensible 11 dents - Cultivateur 2.5 m. 11 dents - Rotovateur Kuhn 1.60 m. - Pulvérisateur Berthoud 800 l. 12 m. - Epandeur fumier 3.5 T. - Semoir engrais Vicon 0.4 T. (BE).
✆ **04 78 81 85 79 HR**

89 - Vends Brabant Kuhn Multi Master 151 5 H 102 de fin 2004, rasette soc 16» neuf avec pointe deport roue de transport, TBE, 10 000 euros à débattre (4303)
✆ **06 22 79 10 91**

Récolte

21 - Cause retraite vend presse balles rondes NH BR 7060 de 2010, TBE, 11 748 bottes, - 1 vis à grain FAO, 8 m. en 160 (4206)
✆ **06 74 21 82 81**

26 - Vends presse enrubanneuse Taarup Bio 2006 - très bon état- 9500 bottes 1 ère main
✆ **06 03 98 29 34**

Distribution

26 - Vends semoir Sulky 15 rangs à disque BE, andaineur Pottinger Eurotop 38 BE.
✆ **06 16 50 81 90**

Forestiers

26 - Vends 2 roues 18-30 60%, 8 trous giro forestier Desvoys 3 pales.
✆ **06 09 12 10 47**

Divers

18 - Vends combiné de semis Khun, 3 m ; cover crop 30 disques ; round baller New Holland , matériels révisés. Vds Pailleuse Silofarmer ; pince enrubannage ; surélevateur à pince.
✆ **06 59 33 68 60**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4001)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4101)
✆ **06 30 11 59 25**

Remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

38 - Vends broyeur branches Bugnot 22cv essence bon état remorque porte outil deux essieu.
✆ **06 25 26 34 53**

43 - Vends tombeuro 2 échelettes a pneu / remorque foin a pneu 2 échelettes tel 06 50 14 45 90
✆ **06 50 14 45 90**

69 - Vends vis a grains trois et six mètres diamètre 100 - Vend réchauffe lait - Vend chauffe eau inox 300 litres.
✆ **+336 37 87 28 53**

69 - Vends herse plate 3.20 M.. Donne bois de chauffage à faire de moitié secteur Bessenay.
✆ **06 41 39 38 81**

71 - C. cess. vds herse rot. Lenken HM3500, andain doub Kuhn 7302 8000, chisel Bonnel 3 m 500, pel. Hitachi FH 1502, GO 18000.
✆ **06 03 42 06 75**

71 - C. S. vds aplatisseur Fao db ent., cuve, vis, 2.500 euros, TR Kubota 128, TBE, 30.000 euros, Kubota 7151, KVT, PFA av, 2.900 hr, charg. 70.000 euros, rem. mono, 2 esx, 12 t, 3.000 euros, Telesc. Manitou63 hLSU, pneus nf, 24.000 euros.
✆ **06 03 42 06 75**

84 - Vends charrue FENET 5 socs, 14 pouces, très bon état, prix à débattre + rotavator de marque FALSY 3 m, état neuf, prix à débattre.
✆ **06 26 42 13 38**

89 - Vends séparateur Dupuis 50 qx, révisè, repeint avec 4 grilles rt pieds, séparateur Daguet 120 qx repeind et avec 2 grilles, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

42 - Vds dessileuse Gyrland D 2000 - an 2010 TB état tapis refait à neuf - 10 000 euros.
✆ **06 89 79 61 47**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vend Jumpy Frigo 76 000 km année 2014 prix 14000 Ð HT à débattre.
✆ **06 59 47 43 28**

Tourisme

07 - Vends quad marque Goes model Iron 450 neuf 70 km 4500 euros.
✆ **06 33 82 76 57**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne bio bottes haute densité catégorie 2, prix 135 euros HT/tonne ; catégorie 3, 115 euros HT.
✆ **06 88 73 70 73**

26 - Vends fourrage prés bottes rondes AB 120 euros, luzerne bottes rondes 2 coupes 150 euros AB TBC, vente au détail foin montagne 700M.
✆ **06 48 88 40 98**

26 - Vends paille et foin pn, bonne qualité, balle ronde, Drôme des collines.
✆ **06 88 48 14 29**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Prod. vds maïs épis, qual.+++ riche en mat. sèche - pl entière en balles enrubann. et livrés.
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

Fourrage

01 - Donne 5 Ha d'herbe à luzerne sur pied pour enrubannage. Possibilité 3 Ha belle luzerne pure sur Reyrieux. Fauchage possible.
✆ **06 68 93 44 60**

SAS MENET NEGOCE
VENDS PAILLE, FOIN
LIVRAISON
CAMION REMORQUE
sur 03, 19, 23, 58, 63 et 71.
Tel : 06 75 75 15 08

01 - Vends enrubannage regain et foin prairie temporaire et permanente balles rondes et bottes carrées.
✆ **06 74 18 42 54**

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, blé et orge. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Agric région de Lacs 700 m, vend foin regain, B.C. 90-120, enrubanné B.R. 130, poss. livraison.
✆ **06 30 24 35 28**

52 - Vends foin luzerné à partir de 90 euros la tonne, départ exploitation (C2)
✆ **06 77 11 67 69**

70 - Vends fourrage prairies naturelles et luzerne, Paille. Bio et conventionnel.
✆ **06 47 47 76 60**

Propriété

21 - Vends ferme grande maison et nombreux bâtiments avec terrain attenant 9 ha, 21140 Semur en Auxois (4102)
✆ **06 03 25 76 69**

58 - Recherche prés et terres, location ou achat, 20 kms autour de Saulieu, travail sérieux (4208)
✆ **06 86 91 90 62**

Terrain

69 - Vends vigne 0.4450 ha de Fleurie et 0.1450 ha. de Chiroubles (Cercillon). Mécanisable.
✆ **06 84 07 54 65**

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

Divers

03 - Propose pension bovins ou chevaux avec parcelle de 6 ha et bâtiment région Montluçon.
✆ **06 73 31 80 78**

Achète poutres, solives, vieux plancher et dalles de sol.
Tél. M. GAZUT
06 07 64 66 21
gazutmateriaux@gmail.com

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
. BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE
LAVAGE
TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Location

Agricole

71 - À louer environ 8 ha de vignes secteur St-Vérand (71), plus terrains à planter. Vend bâtiment d'exploitation correspondant.
✆ **06 70 73 49 50 ou 06 17 14 42 03**

84 - Recherche terrain à louer pour pépinière viticole environ 1 ha en Vaucluse.
✆ **06 12 93 08 54**

Emploi

Offre

21 - Recherche apprenti niveau BAC - BTS, nourri, logé, polyculture-élevage (4103)
✆ **06 82 44 28 60**

25 - Exploitation laitière AOP 500.000 l secteur Pontarlier recherche nouvel associé.
✆ **06 42 41 85 88**

Agent MASSEY FERGUSON
RECHERCHE
TECHNICO COMMERCIAL(E)
en matériels agricoles
- secteur Yonne et Côte d'Or
- connaissance du milieu agricole
- débutant accepté
Envoyer CV + LM à
Sarl LUCAS et Fils
Route de Paisson
89740 Cruzy le Chatel
Tél : 03 86 75 20 98

58 - Ferme polyculture élevage cherche salarié autonome temps partiel, CDD voir CDI, étudie toutes propositions (3910)
✆ **06 87 31 57 31**

58 - Exploitation laitière robotisée recherche second d'exploitation, poste à responsabilité, CDI, temps plein, logement disponible (4209)
✆ **06 74 52 22 55 ou 06 78 11 36 98**

69 - Cherche ouvrier viticole avec expérience ou non salaire motivant. Pas sérieux s'abstenir. Région beaujolaise.
✆ **06 48 09 95 67**

69 - L'Oasis Gleizé (69) recherche Employé(e) agricole Fromager / Elevage Caprin CDI 50%
✆ **04 74 65 10 79**

71 - Domaine viti. Mâcon, cherche salarié ou couple, CDI , motivé
✆ **06 19 18 27 05**

89 - Recherche chauffeur plaine 250 ha, salaire motivant, selon profil, 5 kms de sens (4302)
✆ **06 62 06 30 39**

Mariage

22 - Homme 55 ans ayant travail et revenus assurés, lasse de la solitude le week-end, habite région tourstique, 5 kms de la mer, souhaite connaître une amie motivée, capable comme lui de prendre un nouveau départ. Annonce sérieuse, réponse assurée. Ecrire à Terres de Bourgogne (4207)
✆ **CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière**

Elevage

38 - Vends cause cessation activité 100 abreuvoirs Plasson poulets, pintades 15euros/pc – 30 abreuvoirs Aquamax palmipèdes 11euros/pc - 18 abreuvoirs Plasson spécial dinde 25euros/pc –100 mangeoires poulets (plastique/métal) 8euros/pc – 18 mangeoires Manola spécial dinde 28euros/pc – 80 grilles démarrage Josse 4euros/pc – 60 abreuvoirs Siphoïde 3et 5L 2euros/pc – 18 mangeoires démarrage Manola 6euros/pc – 40 mangeoires démarrage Picorett 5euros/pc – 20 radiants gaz basse pression 5000w Infraconic 125euros/pc – 2 silos farine 8.5m3 France Silo 1000euros/pc – 1 vis de reprise sous silo diam90 2descentes pour alimenter 2chaines d'alim Roxel 500euros/pc – 1 circuit d'alimentation suspendu diam90 10 descentes long 40m Roxel 2000euros/pc - 1circuit d'alimentation suspendu diam60 15 descentes long 60m et reprise sous silo Roxel 3000euros/pc – 1 circuit d'alimentation suspendu diam60 18 descentes long 50m et reprise sous silo Roxel 3000euros/pc – 4 vis d'alimentation 17 assiettes chacune relevage par treuil manuel Minimax Roxel 1000euros/pc– 2 vis de reprise sous silo diam60 2descentes chacune pour alimenter les vis au sol 500euros/pc – 1pailleuse Teagle Polyvert Tomahawk 50/50 3 sorties dont 1 avec 8m de tuyau diam200 2000euros/pc –Assommoir électrique volailles nouvelles normes(neuf) 400euros/pc– Finisseuse, épileuse volaille suspendue avec flexible (neuve) 1200euros/pc – Chariots carcasses inox 3 ACMA 2x7étages x 1.25m 1000euros/pc – Chariots carcasses inox 4 Bayle 2x6étages x 1.20m 800euros/pc– Containers isothermes Alibert ISO 04 20 unités 200euros/pc – 20 plaques eutectiques TKT30x50x3 cm60euros/pc – 4banques froides mobiles vitrage libre-service 3x1.25m 1000euros/pc et 1x1.50m 1500euros/pc. Photos sur demande.
✆ **06 79 40 96 54**

Animaux

Bovin

01 - Prendrais bêtes en pension cet hiver en stabulation paillée ; possibilité installation JA en poulet de Bresse avec mat. et dépendances, abattoir, chambre froide.
✆ **06 85 17 96 95**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Élevage limousin vend reproducteurs males 12 24 mois père Jipsy rre lundi pp galion HBL TGS
✆ **06 85 76 74 59**

15 - Vends 10 génisses salers, 18 mois, vaccinées FCO + 1 doublon salers 2 ans, origine Garrouste.
✆ **06 83 11 63 33**

18 - Vends reproducteurs charolais 18 mois HBC origine velâge facile. GAEC de Turcy, 18140 Garigny. Fleurier.
✆ **06 23 16 10 19**

18 - EARL Breton vends 3 taureaux de 18 mois et veaux reproducteurs Charolais HBC de l'année avec qualités maternelles,de viande et de finesse.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC. SCEA Tursin Sébastien 21210 Villargoix (4211)
✆ **06 85 51 56 86**

42 - Vends vaches au lait et génisses tout âge cause surnombre
✆ **06 70 26 63 07**

42 - Vends génisse Salers habituée attache indem IBR Leucose Tub. Bruc. assainie Varroh
✆ **07 86 09 30 61**

42 - Vends taureau Ferrandais breignee rouge docile inscrit indem. IBR - 2 ans et demie.
✆ **06 80 35 04 20**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 10 vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends très bons taureaux 20 mois HBC, - veaux reproducteurs HBC, HBL. GAEC de Selins 58110 Bazolles (3906)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC 10 - 11 mois, orig. IA et sans cornes, vêlage facile. EARL Dominique Compot - Thianges (3903)
✆ **03 86 50 85 22 - 06 03 59 84 26**

58 - Vends reproducteurs Blond d'Aquitaine de 1 à 4 ans, calmes, bonnes origines, viande et élevage (4205)
✆ **06 83 26 95 44**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC Pellé G. et J. (4301)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

71 - Vends cause cessation TB taureaux repro HBC de 5, 4, 3, 2 ans, charolais IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elev Charolais HBC vend génisses 30 mois écho. pleines, EARL Pacaut JM.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vends taureaux HBC, viande gabarit, vêlâges faciles. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4210)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends cause cessation vaches charolaises et aubracs, pleines + génisses aubracs, 18 mois, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vends pour la reproduction génisses limousines 2 ans et taureaux limousins 12 ans, 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends vaches, génisses 30 mois charolaises pleines, génisses et taureaux 18 mois, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vends au choix ou en lot bons veaux charolais, non complémentés, prix intéressant.
✆ **03 85 58 76 55**

Ovin

07 - Vends 35 brebis cause cessation noire rouge blanche bon état
✆ **06 41 89 68 82**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toute catégorie paiement comptant
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Vends brebis solognotes bio 52 prés. pleines + 16 agnelles, cess. act. 2017 à 2021 : 150 Đ à 180 Đ ht.
✆ **03 85 72 01 42**

Chien

01 - Vends 1 chiot mâle Beauceron nés le 18-08-2021 identification et vaccination faits, n°mère 2502688712257744 Siret 77932400300010.
✆ **03 85 31 52 01**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ DÉMISSION

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

SA DESCOLLONGES

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 208 000 euros
Siège social : 8 rue des Novalles
21240 TALANT
347 674 046 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission d'office de Monsieur Jean-Charles Descollonges de son mandat d'administrateur, à effet au 10 juillet 2020, conformément aux dispositions statutaires. Pour avis; Le Conseil d'Administration

AL214331702

→ AVIS

COMMUNE DE MARCHESEUIL

Commune de Marcheseuil AVIS AU PUBLIC Désectionnement parcelle ZE 4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL, Séance du 15/09/2021.

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

Étaient présents : M. BLIN Laurent, M. COMMUNEAUX Pierre-Eric, Mme DIGOIX Françoise, Mme GAUTHIER Sabrina, M. GUYOT Francis, M. JEANNIN Raphaël, M. LEGUY Claude , Mme MARTI Françoise, M. MICHOT Laurent, M. SERPILLON Laurent. NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour :10 Contre :0 Abstentions :0 Procuration(s) : Etai(ent) absent(s) : Mme CLERC Régine Etai(ent) excusé(s) : A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GAUTHIER Sabrina. Date de convocation 10/09/2021

OBJET Désectionnement parcelle ZE 4

Date d'affichage. 28/09/2021. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 28/09/2021 et publication du : 28/09/2021

Le conseil municipal :

- souhaite intégrer la parcelle ZE 4 au régime forestier

- la parcelle ZE 4 fait partie de la section de Cherchilly

- demande le désectionnement de la parcelle ZE 4

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à MARCHESEUIL Le Maire,

AL214331708

→ NOMINATION

LOW CARBON DESIGN

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €. Siège social : 7B rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON. 892 275 611 RCS DIJON. L'AGO du 04.10.2021 a pris acte de la démission de son Président, Monsieur Pascal PIA, et a nommé Monsieur Stéphane SAPOLIN, demeurant 7 rue du Temple 25300 DOUBS, Président de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 04.10.2021. Modification RCS DIJON.

AL214331699

→ TRANSFERT DE SIÈGE

DUANE BARRY

Par décision du 19 octobre 2021, l'associé unique de la société DUANE BARRY, EURL au capital de 1 000 euros, RCS DIJON 828 204 925, Siège social : 37 Avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY-EN-AUXOIS, a décidé de transférer le siège social au 9 B rue des Moulissards 21240 TALANT, à compter du 19/10/2021. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis – La gérance

AL214331712

ARC EVASION

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 6 Chemin de la Noue
21600 LONGVIC
493 204 143 RCS DIJON

Selon délibération en date du 12/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL ARC EVASION a décidé de transférer le siège social du 6 Chemin de la Noue - 21600 LONGVIC au Chemin du Tacot - 21220 CURLEY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.Pour avis La Gérance

AL214331716

NEXEN AVOCATS

IP-NEXT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social
13 rue Vauban - 21000 DIJON
4950 587 52 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1ER septembre 2021, l'associé unique a décidé de

transférer le siège social du 13 rue Vauban, 21000 DIJON au 1675, rue de la Lième – 39570 PERRIGNY, et ce à compter de ce jour, à savoir le 1er septembre 2021, et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence. Nouveau Greffe compétent : RCS LONS LE SAUNIER.

Pour avis – Le Gérant

AL214331725

SCI DU HAUT JURA

Société Civile au capital de 1 524,49 €
Ancien siège social
Avenue du Docteur Charles Monot
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Nouveau siège social
18, rue des Anciens Combattants d'AFN
21210 SAULIEU
388 187 007 RCS NEVERS

Objet social : Acquisition, gestion, administration, exploitation, location de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans jusqu'au 05/08/2091

Montant des apports en numéraire : 1 524,49 €

Aux termes d'une AGE du 30/10/2020, les associés ont décidé à compter du 01/11/2020 de transférer le siège social de MONTSAUCHE LES SETTONS (58) – Avenue du Docteur Charles Monot à SAULIEU (21) - 18, rue des Anciens Combattants d'AFN, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214331733

S.A.R.L. JEAN POMMERY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Ancien siège social
Avenue du Docteur Monot
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Nouveau siège social
18, rue des Anciens Combattants d'AFN
21210 SAULIEU
329 570 659 RCS NEVERS

Gérants : M. Jean POMMERY dt à SAULIEU (21) - 18, rue des Anciens Combattants d'AFN

Aux termes de l'AGE du 30/10/2020, les associés ont décidé à compter du 01/11/2020 de transférer le siège social de MONTSAUCHE LES SETTONS (58) - Avenue du Docteur Monot à SAULIEU (21) - 18, rue des Anciens Combattants d'AFN, et de modifier en conséquence l'article 2.2.0 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.

AL214331734

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 01/09/2021, la SARL SPGO 21 au capital de 10000euros, 33bis rue François Mitterrand 21120 Is-sur-Tille, RCS DIJON 512553876, a décidé de transférer le siège social de la société au 4 impasse de la Routine 39120 Tassenières, à compter du 01/09/2021. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Lons-le-Saunie

AL214331746

→ MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION CAPITAL X2 INVENTIVA

INVENTIVA
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 386.593,61 euros
siège social: 50 Rue de Dijon 21121 Daix
537530255 RCS DIJON

Suivant les décisions du Président-Directeur Général en date du 22/09/2021 et du 29/09/2021 et des décisions du président -directeur général en date du 01/10/2021, il a été respectivement décidé :

- D'augmenter le capital social pour le porter de

386.593,61€ à 407.426,95€ .

- D'augmenter le capital social pour le porter de 407.426,95€ à 408.735,51€

La réalisation des augmentations de capital social correspondantes a été constatée dans les décisions du Président-Directeur Général en date du 01/10/2021

pour avis

AL214331700

BREAD4ALL PST-1

Par Décisions unanimes des Associés du 09/09/2021 de BREAD4ALL PST-1, SAS au capital de 501.283 €, siège social 2 rue Champ Doré 21850 Saint-Apollinaire, 898.080.577 RCS Dijon, le capital social a été augmenté d'un montant de 50.400 €, pour le porter à 551.683 €. Les Statuts ont été mis à jour.

AL214331695

BREAD4ALL PS-2

Par Décisions unanimes des Associés du 09/09/2021 de BREAD4ALL PS-2, SAS au capital de 390.626 €, siège social 2 rue Champ Doré 21850 Saint-Apollinaire, 898.080.601 RCS Dijon, le capital social a été augmenté d'un montant de 93.297 € pour le porter à 483.923 €. Les Statuts ont été mis à jour.

AL214331696

BREAD4ALL 1&2

Par Décisions collectives des Associés en date du 09/09/2021, de BREAD4ALL 1&2, SAS au capital de 2.369.296 €, siège social : 2 rue Champ Doré 21850 Saint-Apollinaire, 898.080.502 RCS Dijon, le capital social a été augmenté d'un montant de 357.903 €, pour le porter à 2.727.199 €. Les Statuts ont été mis à jour.

AL214331697

NOVAGERM

Par décisions unanimes des Associés du 09/09/2021 de Novagerm, SAS au capital de 73.253.248,20 €, siège social 2 rue Champ Doré 21850 Saint-Apollinaire, 893.758.144 RCS Dijon, constatés par Décisions du Président du 09/09/2021, le capital a été augmenté successivement d'un montant de 32.947.995,60€ pour le porter à 106.201.243,80 €. Les Statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL214331698

SOCIÉTÉ CIVILE LES TALMETTES

SC au capital de 15244,90 €
Siège social : 1, rue Goujard,
21200 Bligny-lès-Beaune
344 163 977 RCS de Dijon

L'AGE du 21/09/2021 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 15244,90 Euros, à 220000 Euros. Modification au RCS de Dijon

AL214331703

BYPA MEDICAL SOLUTIONS

MODIFICATION DU CAPITAL

Il résulte de la décision du 6.10.2021 des associés de la SAS Bypa Medical Solutions - BMS au capital de 112,5 €, siège social à DIJON (21000) LBA Centre d'Affaires - 10, avenue du Maréchal Foch, 882 868 029 RCS DIJON et de la décision du Président du 21.10.2021, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 3,25€ par l'émission de 26 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125 € chacune, libérées en numéraire.

ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 112,5€

NOUVELLES MENTIONS : Capital social 115,75 €.

AL214331743

→ CONVOCATION

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocations aux Assemblées de Section et aux Assemblées Générales plénières

ordinaire et extraordinaire

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour l'Auxerrois, le vendredi 19 novembre 2021 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY

- pour le Tonnerrois, le lundi 22 novembre 2021 à 9h15, à la salle polyvalente de LEZINNES

- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 23 novembre 2021 à 9h15, salle polyvalente de VILLEBLEVIN

- pour le Châtillonnais, le jeudi 25 novembre 2021 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE

- pour la Puisaye, le lundi 29 novembre 2021 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.

Ordre du jour :

· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2020

· Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 10 décembre 2021 dont la convocation est ci-dessous

· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) aux Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 10 décembre 2021

· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

· Questions diverses

Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le vendredi 10 décembre 2021 à 8H30 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

· Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 30 novembre 2020

· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020-2021 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2021

· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

· Approbation des comptes

· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

· Quitus aux Administrateurs

· Affectation du résultat de l'exercice 2020-2021

· Constatation de la variation du Capital Social

· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

· Fixation du budget formation des administrateurs

· Questions diverses

· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire :

· Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts

· Adoption des dispositions relatives à l'option Période probatoire

· Adoption des dispositions relatives à l'option Parts sociales à avantages particuliers

· Modification des critères de souscription de capital social pour l'activité Bio

· Objet social : suppression de l'activité pommes à cidre

· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL214331678

→ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Madame GUÉNAULT Alexandra élodie Céline née le 23/12/1981 à 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE demeurant 3 rue du closeau, 21320 BELLENOT-SOUS-POUILLY agissant au nom de son enfant mineur, Monsieur VIVIEN Mathéo Louis henri né le 13/07/2004 à 59140 DUNKERQUE , dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de son enfant mineur celui de GUÉNAULT.

AL214331732

→ MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE PUBLICITE

JMP FINANCES
SC au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 13B, Rue Arthur Rimbaud,
21000 DIJON
RCS DIJON 804 535 540

Selon décisions de l'associé unique du 30/09/21, la société a été transformée en SAS à compter du 01/10/21. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000 €, Il est divisé en 1.000 parts sociales, de 1 € chacune.

- Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1.000 €, Il est divisé en 1.000 actions, de 1 € chacune.

Forme

- Ancienne mention : Société civile

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

- Ancienne mention :

Gérant : M. Vincent MARTIN, 13B, Rue Arthur Rimbaud, 21000 DIJON

- Nouvelle mention :

Président : M. Vincent MARTIN, 13B, Rue Arthur Rimbaud, 21000 DIJON

Objet social : ajout des activités suivantes :

Prise de tous intérêts et de participations par tous moyens dans toutes sociétés existantes ou à créer ; animation de filiales ; études et montages de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; consulting et formation.

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. En dehors de ces cas, elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à la majorité de la moitié des actions.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL214331407

ELYPS'S

A. LOUOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
18, rue Dominique Ancemot
21120 IS SUR TILLE
803 864 172 RCS DIJON

Le 12/03/2020, l'AGE des associés de la société A. LOUOT a décidé à compter du 12/03/2020 de modifier l'objet social de la société, désormais l'objet social sera le suivant : la gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts ; L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière ; L'animation de ses filiales et la réalisation de prestations, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL214331550

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/10/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

POMMARD: Parcelles plantée en vigne en AOC COTEAUX BOURGUIGNONS, BOURGOGNE COTE D'OR - Classification d'Urbanisme : RNU

35 a 84 ca

- Champs pourris: AW-14[F1]-14[F2] - Mont poulain: AX-27

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE: Parcelles en nature cadastrale de Landes , Bois Taillis et Peupleraie. Urbanisme : PLU

1 ha 72 a 43 ca

- La quenisse: B-19 - Les brulees: B-378 - Les justices: A-213-217-231 - Liaut: B-316

DREE: Parcelle en nature de bois

RNU

10 ha 42 a 57 ca

- Aux epouses: B-61-62-66-72(J)-72(K) - Champilly: A-209-236 - Champs nodot: A-246-250-254-261-262 - En la repe: B-241-243-245(J)-245(K) - Gravolons: B-228-230 - Sous les rochons et chambr: A-42 (sans bâtiment)

- Sur la chagniot: B-193-199

SOMBERNON: Parcelle en nature de bois

PLU : ZONE N

5 ha 77 a 52 ca

- Derriere la borde: ZB-22[2] - En la leux: ZK-55[365]-58[15]-61[362](J)-61[362](K) - Les grandes correes: ZK-54[364](J)-54[364](K)-90[351

SELONGEY: : Terres, jardin et sol. Zone A à l'exception de la parcelle E48 en zone N du PLU. Objectif : Maintien en place des exploitants.

186 ha 18 a 81 ca

- Charmes de brigade: E-79-80 - Combe de brigade: E-82(J)-82(K) - Combe froide: E-56 - Ferme de la broth: E-48-51-52-53-54-55-1648[50](A)-1648[50](Z) - L allier: E-41(J)[P1] - La broth: E-36(J)-36(K)-37-38-39(J)-39(K) (avec bâtiments)

- La fontaine aux rats: E-27-28-32(J)-32(K)-34(J)-34(K)-35 - Le bas de la bruloire: E-13 - Les fourches: E-6-8 (avec bâtiments)

PLOMBIERES-LES-DIJON: Urbanisme : PLUi-HD de Dijon Métropole situant :

- parcelle AB141 : zone A,

- parcelles AK95, AK96, AK97, AL306, AL467, AR228, AT155 : zone Npj,

- parcelles AP269, AP292 : zone N.

1 ha 54 a 17 ca

- Au milieu du vallurot: AL-306-467[305] - Combe genelet: AP-269 - Combe tony: AP-292 - En collonges: AT-155 - En saussoye: AK-95-96-97 - La fin: AR-228 - La perouse: AB-141

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

DIJON - Surface sur la commune : 7 a 52 ca

- 'Les valendons': DT- 113- 188

Terre à vigne AOP «Bourgogne»

Classification d'urbanisme : Zone Apv du PLUi Dijon Métropole.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 17/11/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214331752

GABS

Société par actions simplifiée
au capital de 960 000 euros
Siège social
RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
445 356 017 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30/09/2021, il résulte que le mandat de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS, le Président

AL214331626

CALEXY

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social
RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
443 623 756 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30/09/2021, il résulte que le mandat de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS, le Président

AL214331630

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DEMENAGEMENTS TELLA - SARL unipersonnelle - au capital de 15 000 euros- Siège social : 74 route de Dijon 21370 PLOMBIERES LES DIJON 500 647 268 RCS DIJON, par décision du 15.09.2021 l'associé unique a décidé de supprimer l'activité de transport routier de marchandises et de modifier en conséquence l'article 2- objet social des statuts. Pour avis La Gérance.

AL214331680

DOMAINE ALAIN CHAVY

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : Rue du Creux de Chagny -
21190 PULIGNY-MONTRACHET
441 078 821 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2021, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité en co-gérant, M. Corentin CHAVY, demeurant 3 place du Monument - 21190 PULIGNY-MONTRACHET, à compter du 1er octobre 2021 et pour une durée illimitée, aux côtés de M. Alain CHAVY et Mme Corinne CHAVY déjà Gérants. Aux termes de cette même assemblée, la collectivité des associés a décidé la transformation de l'EARL en SCEV au 1er octobre 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « la gestion d'un domaine viticole et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.». Son siège social, suite à l'attribution d'un numéro de rue, est précisé comme suit « 5 rue du Creux de Chagny - 21190 PULIGNY-MONTRACHET ». Sa durée et sa dénomination sociale ne sont pas modifiées. Le capital social reste fixé à 300 000 euros, divisé en 3 000 parts sociales de 100 euros chacune. Pour avis -La Gérance.

AL214331692

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ET SI L'HOMME...
SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : 9 BD REMBRANDT -
APOGEE C - 21000 DIJON
510 849 896 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14.10.2021, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «ET SI L'HOMME...» par «AGILEOM» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214331701

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALIADYS- SAS au capital de 3 000 euros - Siège social : 3 impasse du Paradis, 21170 LOSNE - 840 685 440 RCS DIJON, par décision du 15.10.2021, l'associé unique a décidé :- de modifier l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités et en particulier la prise de participation de sociétés civiles de construction vente de programmes immobiliers. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers, il a été décidé également de transférer le siège social 3 impasse du Paradis 21170 LOSNE au 22 impasse en Basses Terres 21850 SAINT APOLLINAIRE à compter du 15.10.2021 et de modifier l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL214331711

BARNO

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
42 Rue Jacques Cellerier, 21000 DIJON
8512 512 RCS DIJON

Selon délibération du 21/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat - revente de boissons alcoolisées aux particuliers et aux professionnels, l'import – export de boissons alcoolisées, l'accomplissement de prestations d'oenologie et de découverte du vin, la dégustation de vin, la vente d'articles et de produits dérivés liés à l'objet social et ce par tous canaux de distribution, la vente de boissons alcoolisées en tant que vendeur ambulant dans

le cadre de l'exploitation d'un Wine Truck, la mise en relation de différents prestataires en lien avec l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts à compter de ce jour.

L'AGE a également décidé de transférer le siège social du 42 Rue Jacques Cellerier, 21000 DIJON au 28 Rue Chanzy, 21000 DIJON et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts à compter de ce jour.

AL214331721

SASU JHN INVESTISSEMENT

Capital social : 1.000 €
Siège social
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON
RCS DIJON en cours

PV des décisions de l'associé unique du 18/10/2021 : l'objet social est modifié : « la société a pour objet la détention de sociétés dont l'objet est l'exercice de l'activité de notaire et la détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société »

Il n'est pas nommé de directeur général.

Les articles 3 et 33 des statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS DIJON

Pour avis

AL214331727

SASU BM INVESTISSEMENT

Capital social : 1.000 €
Siège social
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON
RCS DIJON en cours

PV des décisions de l'associé unique du 18/10/2021 : l'objet social est modifié : « la société a pour objet la détention de sociétés dont l'objet est l'exercice de l'activité de notaire et la détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société »

Il n'est pas nommé de directeur général.

Les articles 3 et 33 des statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS DIJON

Pour avis

AL214331728

SASU MP INVESTISSEMENT

Capital social : 1.000 €
Siège social
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON
RCS DIJON en cours

PV des décisions de l'associé unique du 18/10/2021 : l'objet social est modifié : « la société a pour objet la détention de sociétés dont l'objet est l'exercice de l'activité de notaire et la détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société »

Il n'est pas nommé de directeur général.

Les articles 3 et 33 des statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS DIJON

Pour avis

AL214331729

SASU OJ INVESTISSEMENT

Capital social : 1.000 €
Siège social
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON
RCS DIJON en cours

PV des décisions de l'associé unique du 18/10/2021 : l'objet social est modifié : « la société a pour objet la détention de sociétés dont l'objet est l'exercice de l'activité de notaire et la détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société »

Il n'est pas nommé de directeur général.

Les articles 3 et 33 des statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS DIJON

Pour avis

AL214331730

SASU TL INVESTISSEMENT

Capital social : 1.000 €
Siège social
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON
RCS DIJON en cours

PV des décisions de l'associé unique du 18/10/2021 : l'objet social est modifié : « la société a pour objet la détention de sociétés dont l'objet est l'exercice de l'activité de notaire et la détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société »

Il n'est pas nommé de directeur général.

Les articles 3 et 33 des statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS DIJON

Pour avis

AL214331731

CAREX

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue Juhanne Broquars
21121 FONTAINE LES DIJON
479 247 033 RCS DIJON

L'AGM du 30/06/2021 a décidé de : - nommer en qualité de gérant Jean-Louis LETONDAL, demeurant 12 rue Juhanne Broquars, 21121 FONTAINE LES DIJON, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, suite à la démission de Claire LETONDAL, - transférer le siège social au 12 rue Juhanne Broquars, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL214331748

SARL ZOTTIG

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale La Nourroy
21220 GEVREY CHAMBERTIN
448 298 430 RCS DIJON

Selon délibération en date du 22/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de formateur de peintre en bâtiment et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Pour avis La Gérance

AL214331751

IMMOBILIERE ROYAL PROVENCE

Société civile au capital de 5.000 euros
SIÈGE SOCIAL : Le Pré Neuf
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
799 589 882 RCS DIJON

L'assemblée du 25/10/2021 a décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée. Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président, M. Eric PIFFAUT demeurant 8 Impasse Villa Denon 71100 CHALON-SUR-SAONE.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions sauf entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le Président

AL214331755

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon acte SSP du 21.09.2021 TOTALENERGIES MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.10.2021 au 30.09.2024, sans tacite reconduction à la SARL BILLARD au capital de 8000 euros, avec siège social 17 boulevard du Champ aux Métiers- 21800 QUETIGNY immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 842 155 194 portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS QUETIGNY sis BOULEVARD DU CHAMP AUX METIERS - 21800 QUETIGNY

AL214331681

EQUIP'AUTO 21

Aux termes d'une délibération en date du 08/10/2021, la collectivité des associés de la société EQUIP'AUTO 21, SARL au capital de 15 000 euros, Siège social : 12 Rue de l'Echelotte 21170 SAINT-USAGE, R.C.S DIJON 524 149 101, a décidé de la fin des fonctions de cogérant de la société de Monsieur Umut GUL, à compter de ce jour sans procéder à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL214331686

VELLUET

S.A.S.U. au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : Derriere la petite chanois
21540 SOMBERNON
R.C.S : DIJON 848 010 310

Avis de modifications statutaires

Décisions extraordinaires du 15/09/2021 : Extension de l'objet social aux activités suivantes : - L'activité bouilleur ambulant. Modification de la dénomination de la société « VELLUET » en « ETA VELLUET » Et ce à compter de ce jour. L'article 2 et 3 des statuts ont été modifié en conséquence. Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis, le président

AL214331687

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

GUIGUI CORP.

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 Euros
Siège social : 56 Bis rue de Huchey
21110 GENLIS
RCS DIJON B 898 543 681

Par décision de l'associé unique du 04/10/2021 il a été décidé de nommer Monsieur Djani MANUSHIN, Demeurant 10 Allée Antoine Lavoisier - 91270 VIGNEUX SUR SEINE, en qualité de co-gérant. Mention au RCS de DIJON

AL214331754

→ POURSUITE D'ACTIVITÉ

GFA PRUDENT

au capital social de 159 690 euros
divisé en 419 parts
immatriculé au RCS DIJON N° 333294320
forme juridique
groupement foncier agricole
siège social
38 avenue du général de Gaulle
21110 GENLIS

Les associés réunis en AG extraordinaire le 20 octobre 2021 ont décidé de proroger de 99 ans la durée du GFA PRUDENT soit jusqu'au 19 octobre 2120.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le gérant

Roger PRUDENT

AL214331719

→ NON DISSOLUTION

ESPACE PARE BRISE GLASS

SARLU au capital de 6000 €
Siège social
Rue Jean Baptiste Say
Le Paquier du Ruisseau
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
501 232 813 RCS de Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2021 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Dijon.

AL214331737

ESPACE AUTO+

SASU au capital de 3000 €
Siège social
Rue Jean Baptiste Say
Le Paquier du Ruisseau
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
798 705 398 RCS de Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2021 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Dijon.

AL214331738

SARL CARTE BLANCHE

Par AGE du 21/10/2021, les associés de la société CARTE BLANCHE, SARL au capital de 120 093 euros, Siège social : 1 C boulevard de Champagne 21000 DIJON, RCS DIJON 508 918 984, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis – la gérance

AL214331741

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

TAXI DIENOIS
SASU au capital de 5.000 €
Siège social : 10 impasse des petits Comets
21120 Dienay
RCS Dijon 834 216 731

Par décisions de l'associé unique du 20/10/2021, il a été décidé (i) la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, (ii) la nomination comme liquidateur de Madame Sandra AMIOT, née le 22 janvier 1995 à Fontaine les Dijon, demeurant 10 impasse des petits Comets - 21120 Dienay, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL214331609

PROJET D'AVENIR

Par décision du 31 décembre 2020, l'associé unique de la société PROJET D'AVENIR, EURL en liquidation au capital de 500 euros, Siège social : 7 rue Ursins 21320 MACONGE, RCS DIJON 812 252 112, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2020 ; - donné quitus au Monsieur Vincent PACOTTE demeurant 7 rue Ursins 21320 MACONGE et l'a déchargé de son mandat ; - décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis – le liquidateu

AL214331684

JARDIN DE L'ESTHETIQUE

Aux termes d'une décision en date du 03/05/2021, la SAS ROSALIE MORIZOT PARENT, a, en sa qualité d'associée unique de la société JARDIN DE L'ESTHETIQUE, SARL au capital de 8 000 euros ayant son siège social Passage Ste Hélène 24 Place Carnot 21200 BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON n° 429 360 191, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL JARDIN DE L'ESTHETIQUE peuvent faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

AL214331685

PROJET D'AVENIR

Par décision du 31/12/2020, l'associé unique de la société PROJET D'AVENIR, EURL en liquidation au capital de 500 euros, Siège social : 7 rue Ursins 21320 MACONGE, RCS DIJON 812 252 112, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/ 2020 et sa mise en liquidation. L'associé unique Monsieur Vincent PACOTTE demeurant 7 rue Ursins, 21320 MACONGE exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Ursins 21320 MACONGE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis – le liquidateur.

AL214331694

SCRIPT 5

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 8 000 euros Siège social : 12 rue saint laurent 21121 DAIX Siège de liquidation : 12 rue saint laurent 21121 DAIX 429656051 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 07/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alain GERARD, demeurant 12 rue Saint Laurent 21121 DAIX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 12 rue Saint Laurent 21121 DAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL214331704

SCRIPT 5

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 8 000 euros Siège social : 12 rue saint laurent 21121 DAIX Siège de liquidation : 12 rue saint laurent 21121 DAIX 429656051 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 13/10/2021, au 12 rue saint laurent, 21121 DAIX, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain GERARD, demeurant 12 rue saint laurent, 21121 DAIX de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateu

AL214331705

ALPHA EXPERTS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : STEPHANE GUITTET. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 33 Avenue du 8 Mai, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. 792207318 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision en date du 31/07/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Stéphane GUITTET, demeurant 33 Avenue du 8 Mai 58240 St Pierre le Moutier, et fixé le siège de liquidation au siège social.

AL214331706

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : C2M SARL. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 500 euros. Siège social : 8 boulevard du Champ aux Métiers, 21800 Quetigny. 832123632 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 octobre 2021. Monsieur Emmanuel CARETTE, demeurant 15 boulevard Carnot 21000 Dijon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

AL214331707

L'INSTANT GOURMAND

Aux termes des décisions en date du 31/08/2021 de l'associée unique de la société L'INSTANT GOURMAND, EURL en liquidation au capital de 25 000 euros, Siège social : 162 Bis Rue d'Auxonne 21000 DIJON, RCS DIJON 803 637 404, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2021 et sa mise en liquidation. Madame Christelle BORTOT demeurant Ferme de Tavanne 21560 ARC SUR TILLE, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Ferme de Tavanne 21560 ARC SUR TILLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis – le liquidateur.

AL214331709

L'INSTANT GOURMAND

Aux termes des décisions en date du 31/08/2021, l'associé unique de la société L'INSTANT GOURMAND, EURL en liquidation au capital de 25 000 euros, Siège social : 162 bis rue d'Auxonne 21000 DIJON, Siège de liquidation : Ferme de Tavanne 21560 ARC SUR TILLE, RCS DIJON 803 637 404, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/08/2021 ; donné quitus au Liquidateur Madame Christelle BORTOT, demeurant Ferme de Tavanne 21560 ARC SUR TILLE et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis – le Liquidateur.

AL214331710

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CENTRE EST - DISTRIBUTION CONSEILS - SARL en liquidation - Au capital de 16 000 euros - Siège social et siège liquidation : 30 Rue du Vieux Château, 21540 SOMBERNON - RCS DIJON 432 716 843, l'AGE du 31.12.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé François BERGEROT demeurant 30, rue du Vieux Château 21540 SOMBERNON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2020. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur.

AL214331715

SCI BLANDA

SCI société en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège
32 Rue des Coquelicots
21110 IZEURE
RCS DIJON 523403244

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGE du 2 octobre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du DIJON.

AL214331717

36B rue des Vingt Toises
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX

SECRETS DE MAISON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation
1 Rue du Colombier 21630 POMMARD
508 420 437 RCS DIJON

L'AGE du 15/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Philippe BARTHELMEBS, demeurant 1 Rue du Colombier 21630 POMMARD, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Colombier 21630 POMMARD. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL214331724

36B rue des Vingt Toises
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX

SECRETS DE MAISON

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation
1 Rue du Colombier 21630 POMMARD
508 420 437 RCS DIJON

L'AG du 5/10/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe BARTHELMEBS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation arrêtés au 31/07/2021 seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL214331726

L'ECHO DES BLES

Par AGE du 31/05/2021, les associés de la société L'ECHO DES BLES, SARL en liquidation au capital de 15 000 euros, Siège social : 1 Rue de Nillieux 21270 CLERY RCS DIJON 812 103 505, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Christian LEROY, demeurant 1 Rue de Nillieux, 21270 CLERY, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue de Nillieux, 21270 CLERY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis – le liquidateur.

AL214331757

L'ECHO DES BLES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/05/2021, les associés L'ECHO DES BLES, SARL en liquidation au capital de 15 000 euros, Siège social et siège de liquidation : 1 rue de Nillieux 21270 CLERY, RCS DIJON 812 103 505, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Monsieur Christian LEROY demeurant 1 rue de Nillieux 21270 CLERY, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis – le liquidateur.

AL214331756

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

DAVSAN

Siège social : 3 chemin de Champefroy 21110 VARANGES **Capital :** 1000 € **Objet social :** La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles à quelque endroit qu'ils se trouvent ; L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ; **Gérance :** M FARKAS David demeurant 3 chemin de Champefroy 21110 VARANGES ; Mme FARKAS Sandrine demeurant 3 chemin de Champefroy 21110 VARANGES **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL214331683

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/10/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ALL

Objet social : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;

- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 7 impasse des jardins de la ferme, 21370 VELARS-SUR-OUCHE

Capital : 1 200 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : Monsieur PROVOST Laurent, demeurant 7 impasse des jardins de la ferme, 21370 VELARS-SUR-OUCHE et Madame ARRIVE Laurence, demeurant 7 impasse des jardins de la ferme, 21370 VELARS-SUR-OUCHE et Madame PROVOST Amélie, demeurant 35 rue Camille CHEVALIER, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

AL214331689

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

LA CROISETTE

Siège social : 15 rue de la Ruellotte 21120 CHÂIGNAY **Capital :** 1000 € **Objet social:** La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles à quelque endroit qu'ils se trouvent ; L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire. **Gérance :** M ROCHER Franck demeurant 15 rue de la Ruellotte 21120 CHAIGNAY **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL214331690

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/10/2021, il a été constitué une société

Dénomination sociale :

WOK 168

Siège social : 9 Boulevard du Grand Marché, 21800 Quetigny

Forme : SARL

Capital : 8000€

Objet social : - Restauration traditionnelle.

Gérance : Monsieur WU Pengcheng, demeurant au 15 rue de Champagne, 25000 Besançon.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL214331691

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société G M Vin, SAS au capital de 2 000, 00 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 4 impasse Charles Walch 21000 DIJON, Objet social : le commerce de détails et de gros de vins et alcools, la vente de vins, le négoce de vins. Le président est Monsieur Pierre DEROUIN, demeurant 4 impasse Charles Walch 21000 DIJON. Le directeur général est Monsieur Frantz QUILLE, demeurant 74 chemin des Fonts 69110 FOY LES LYON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis – le Président

AL214331693

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la Société SCI A-Iyen, SCI au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 10 rue du Champ Perdrix 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières, l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le Gérant est Monsieur Fabien VERSTRAETEN, demeurant 10 rue du Champ Perdrix 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE. CESSION DE PARTS :Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément des associés.

Pour avis – La gérance

AL214331713

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD (21630) du 12 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LAHAYE MELANIE

Siège social : 10 Rue de l'Argillière – 21630 POMMARD

Objet social : La fabrication et la vente sous toutes ses formes de pâtisseries, et plus particulièrement la vente sur les marchés, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires ; L'activité de traiteur, la préparation de plats à emporter, la livraison de repas aux particuliers et professionnels, la commercialisation de tous produits et spécialités culinaires ; l'organisation de lunchs, banquets, cocktails et autres évènements publics ou privés ; L'organisation et l'animation de cours de pâtisserie, cuisine et ateliers culinaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire

Gérance : Madame Mélanie LAHAYE demeurant 8 Rue Boulanger et Vallée – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL214331718

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés » Notaires associés à DIJON (Côte d'Or) 16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 21 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : CCSB.

Le siège social est fixé à : FAUVERNEY (21110), 24 rue de la Liberté.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT QUARANTE MILLE EUROS (540 000,00 EUR).

Les apports en numéraire s'élèvent à la somme de 40 000,00 Euros.

Les apports immobiliers s'élèvent à la somme de 500 000,00 Euros.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :

Monsieur Christophe VARIOT, demeurant à FAUVERNEY (21110), 24 rue de la Liberté.

Madame Christiane VARIOT, demeurant à FAUVERNEY (21110), 24 rue de la Liberté.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

Le notaire.

AL214331735

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP des 20 et 21 octobre 2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARLAN

Siège: 2 Place Chanoine Millot - 21350 VITTEAUX

Objet: la location meublée, l'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers en vue de la location meublée.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mme Marine LANDEL demeurant 25 Place Bossuet – 21000 DIJON

Pour avis

La Gérance

AL214331736

SCI OSTROWSKI

Aux termes d'un acte reçu par Me CORNU notaire à LYON (69003), le 19 octobre 2021, il a été constitué la société civile immobilière dénommée SCI OSTROWSKI ;

– Capital social : 1.000 euros

– Siège social : 18 hameau de la Croix aux chevaux, 21110 LONGEAULT

– Objet social : La société a pour objet l'acquisition, en EFA ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,

– Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

– Apport : en numéraire uniquement

– Gérance : M. Christophe OSTROWSKI et Mme Catherine MARY, son épse, dmt à LONGEAULT (21110), 18 hameau de la Croix des Chevaux pour une durée illimitée.

– Parts sociales : capital de 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

-Cessions de parts : uniquement libres entre associés ou ascendant ou descendant d'eux, soumises à agrément dans les autres cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

AL214331739

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) du 22 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JDKS

Siège social : 1 Rue Paul Maldant – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE

Objet social : toutes activités d'épicerie, commerce de détail de produits alimentaires et non alimentaires, et tous autres produits divers relatifs à l'équipement de la personne ou de la maison ; Point Relais - Réception et mise à disposition de colis ; toutes opérations de commission, dépôt-vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; l'organisation de dégustation de vins et alcools ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire

Gérance : Madame Jennifer ROTH demeurant 5 Rue de Bourgogne – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL214331740

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORGENGOUX (21250) du 19 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ANTHONY INSOGNA

Siège social : 12 Rue de la Sereine – 21250 CORGENGOUX

Objet social : la pose de carrelage et plus généralement de tous revêtements sols et murs, intérieurs et extérieurs ; l'achat et la vente de carrelage, de tous revêtements sols et murs, et plus généralement de tous matériaux ; tous travaux de petite maçonnerie nécessaires à la réalisation de l'objet scial ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire

Gérance : Monsieur Anthony INSOGNA demeurant 12 Rue de la Sereine – 21250 CORGENGOUX

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL214331747

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 22 octobre 2021, suivant acte reçu par Maître JOURDIER notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Monsieur Jean Marie René MARTIN, né à BILLY-CHEVANNES, le 22 septembre 1927, célibataire, décédé à NEVERS, le 12 octobre 2021, ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.

Pour avis.

AL584331720

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 24 septembre 2021, suivant acte reçu par Maître REROLLE notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Madame Jacqueline CHAMPEAU, née à DECIZE, le 3 mars 1926, célibataire, décédée à CERCY LA TOUR, le 25 août 2021, ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.

Pour avis.

AL584331727

➜ NOMINATION

CHROME AGENCEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 14 rue du Chapeau Rouge, 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN 848 870 747 RCS NEVERS

L'AGO du 01/10/2021, à effet du même jour, a pris acte de la démission de Mme Laurence CHEVALIER des fonctions de Directrice Générale et a nommé M. François-Hugues CHEVALIER demeurant 16 rue du Chapeau Rouge - 58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN en qualité de Président en remplacement de Monsieur Raphaël ROBERT, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

AL584331684

LE FOURNIL DES PROMENADES

SAS au capital social de 10 000 Euros Siège social : 36 rue Delangle 58210 VARZY 895 082 162 RCS NEVERS

Par AGO réunie extraordinairement du 01/07/21, la collectivité des associés a décidé à compter du même jour de nommer en qualité de Directrice générale Madame Léa SAS-MAYAUX, demeurant à COURCELLES (58210) 17 rue des Ecoles, Chivres. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, la présidence.

AL584331687

SAS TERRE D'EVI BIO

au capital de 1 500 € Siège social 43, boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES 849 919 469 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération du 19 juin 2021, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour Avis

Le Président

AL584331702

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES LUNETTES DE MARION SAS au capital social de 2500 Euros Siège social : Les Boulins, 58310 BOUHY SIREN 822 343 950 R.C.S. NEVERS

Le 15 septembre 2021, par decision de la Présidente Mme Marion LEROYER demeurant 5 rue du Liavard, 44770 LA PLAINE SUR MER a décidé de transférer le siège social au 5 rue du Liavard, 44770 LA PLAINE SUR MER.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis.

AL584331428

HCH

HOME CONCEPT HABITAT Société par actions simplifiée Au capital de 2 000 euros Ancien siège social 7 Bis, Avenue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE SUR LOIRE Nouveau siège social 18, Rue de la Vallée de Charrant 58400 MESVES SUR LOIRE RCS NEVERS 902 969 971

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date 7 octobre 2021, l'associé unique, Monsieur Jérôme REUTER, a décidé :

- de transférer le siège social du 7 Bis, Avenue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE SUR LOIRE, au 18, Rue de la Vallée de Charrant 58400 MESVES SUR LOIRE, à compter du 7 octobre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584331519

NIEVRE CONSTRUCTION

SAS au capital de 8000 € Siège social : 24 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS RCS NEVERS 824090187 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 86 BOULEVARD FELIX FAURE 93300 AUBERVILLIERS à compter du 01/10/2021 . Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOBIGNY.

AL584331681

SARL MACTA

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 4 rue Jean Desvaux 58000 NEVERS 811 085 729 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 19 octobre 2021 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL MACTA a décidé de transférer le siège social du 4 rue Jean Desvaux, 58000 NEVERS au 9 rue Ferdinand Gambon Galerie St Vincent Local 58000 NEVERS, de manière rétroactive à compter du 1er octobre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL584331683

SCI PACAUD

SCI au capital de 19€, 6b rue de Loire, 58180 Marzy, 844 983 320 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 18/10/2021, de transférer le siège social de la société au 7 impasse André Ampère, 18110, Fussy. La société sera radiée du RCS de Nevers et réimmatriculée au RCS de Bourges

AL584331686

K&S

SAS au capital de 3000 € Siège social : 34 rue des hotelleries 58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE RCS NEVERS 903405983 Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/10/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Brechimbault 03000 MOULINS à compter du 18/10/2021 . Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de CUSSET.

AL584331694

SCI DU HAUT JURA

Société Civile au capital de 1 524,49 € Ancien siège social Avenue du Docteur Charles Monot 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS Nouveau siège social 18, rue des Anciens Combattants d'AFN 21210 SAULIEU 388 187 007 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 30/10/2020, les associés ont décidé à compter du 01/11/2020 de transférer le siège social de MONTSAUCHE LES SETTONS (58) – Avenue du Docteur Charles Monot à SAULIEU (21) - 18, rue des Anciens Combattants d'AFN, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584331703

S.A.R.L. JEAN POMMERY

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 € Ancien siège social Avenue du Docteur Monot 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS Nouveau siège social 18, rue des Anciens Combattants d'AFN 21210 SAULIEU 329 570 659 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 30/10/2020, les associés ont décidé à compter du 01/11/2020 de transférer le siège social de MONTSAUCHE LES SETTONS (58) - Avenue du Docteur Monot à SAULIEU (21) - 18, rue des Anciens Combattants d'AFN, et de modifier en conséquence l'article 2.2.0 des statuts.

AL584331704

DES PETITS CHATS

Société civile immobilière au capital de 1.000 € Siège : 10 Rue Creuse 58000 NEVERS 883226219 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue CREUSE 58000 NEVERS. Mention au RCS de NEVERS.

AL584331723

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GFA DE LA VALLEE DU SEL

Groupement Foncier Agricole au capital de 255 000 €. Siège social : 59, rue des Fonts bouillants, Puits de Meaux, 58490 Saint-Parize-le-Châtel - RCS Nevers D 753 323 971. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 15 300 € par l'incorporation des comptes courants associés, le portant ainsi à 270 300 €, ce qui entraine la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : 255 000 €, divisé en 2 550 parts de 100 € de valeur nominale chacune. Nouvelle mention : 270 300 €, divisé en 2 550 parts de 106 euros de valeur nominale chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de Nevers. Pour avis, La Gérance.

AL584331675

➜ CONVOCATION

SCA AXEREAL

Société Coopérative Agricole à capital variable 36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET Siren 503 681 801 RCS Orléans

Convocation aux Assemblées de Sections et à l'Assemblée Générale Plénière Mixte

I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :

- lecture à titre d'information,

. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020/2021,

. des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés du même exercice,

. du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,

. du rapport spécial du Conseil d'Administration sur la revalorisation du capital social,

. du rapport spécial de révision,

. des comptes et du bilan au 30 juin 2021,

- discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Mixte,

- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Mixte.

Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous.

· Boischaut-Berry-Bocage,

Mercredi 17 novembre 2021 à 9h30 – Cité de l'Or – rue des Orpailleurs – 18200 Saint-Amand-Montrond

· Champagne Berrichonne,

Vendredi 19 novembre 2021 à 9h00 – Centre des Congrès – Champs Elysées – Bd Franklin Roosevelt – 36100 Issoudun

· Loire-Nivernais,

Vendredi 26 novembre 2021 à 9h30 – Circuit Nevers Magny-Cours – Technopôle – 58470 Magny-Cours

· Grand Ouest

Mardi 30 novembre 2021 à 9h00 – La Grange de Porcherieux – Porcherieux – 37110 Autrèche

· Eurélienne,

Mercredi 1er décembre 2021 à 9h30 – CCI Eure-et-Loir – 5 bis avenue Marcel Proust – 28000 Chartres

· Seine-Loire,

Vendredi 3 décembre 2021 à 9h00 – Centre culturel L'Alliage – 1 rue Michel Roques – 45160 Olivet

II. L'Assemblée Générale Plénière Mixte des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :

Jeudi 9 décembre 2021 à 9H30

au Centre Culturel L'ALLIAGE – 1 rue Michel Roques – 45160 OLIVET

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Mixte :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020/2021,

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020/2021,

- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur la revalorisation du capital social,

- rapport spécial de révision,

- Résolutions relevant des dispositions statutaires relatives aux AGO :

. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2021,

. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2021,

. Quitus aux administrateurs,

. Affectation du résultat au 30.06.2021,

. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

. Variation du capital,

. Indemnisation des administrateurs et des conseillers de régions,

. Budget formation,

. Renouvellement d'administrateurs,

. Nomination d'administrateurs,

. Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves,

- Résolution relevant des dispositions statutaires relatives aux AGE :

. Approbation de la revalorisation du capital social,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2021, soit dans chaque section, soit au siège social.

Pour Avis

Le Président

AL584331696

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAZOCHES

Enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 18 octobre 2021,

Le maire de BAZOCHES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

Intégrer la parcelle ZB n°245, située à Cueugne,à la zone Nh de façon à permettre la construction d'un atelier,

Intégrer la parcelle C n°627, située à Vassy, à la zone Nh afin de permettre la réalisation d'une piscine devant également faire office de réserve à incendie.

La zone 1AUa, située dans le bourg, ne permet pas la construction d'une maison individuelle isolée car elle doit faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, en conséquence pour permettre la réalisation du projet, cette zone 1AUa sera intégrée à la zone UA.

Les zones 1AUb et c imposent dans leurs opérations d'aménagement d'ensemble la création de voiries, ce qui impose, pour rendre l'opération financièrement possible, que l'ensemble des terrains à bâtir soient vendus en même temps si toutefois les prix des terrains à Bazoches permettent ce financement. La demande de terrains à bâtir sur notre commune, à peine une par an, rend impossible cette obligation. En conséquence, la modification souhaitée permet un aménagement d'ensemble sans création de nouvelles voies.

Modifier l'emprise au sol des extensions et des nouvelles annexes créées dans les zones Nh qui était jusqu'à présent limitée à 50 m² pour l'augmenter à 75 m².

A cet effet, Madame Josette DESBORDES, a été désignée par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme le commissaire-enquêteur recevra en Mairie le lundi 15 novembre de 15h à 18h, le lundi 29 novembre de 13h30 à 16h30, le mercredi 15 décembre de 09h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à : mairie de Bazoches 2 Place de la Mairie 58190 Bazoches ou par mail à : mairiedebazoches@orange.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête, durant trois mois, et sur le site de la mairie : https://bazoches.net.

Le maire.

AL584331700

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 8 octobre 2021, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

à la requête de :

Monsieur Jérémy Michel Georges MADELÉNAT, Né à NEVERS (58000), le 24 mars 1988 et Madame Virginie Julie SEGAUD, son épouse, Née à NEVERS (58000), le 25 novembre 1988 demeurant ensemble à NEVERS (58000), 23, rue du Broc de Segange, Mariés à VAUX D'AMOGNES (58130) le 8 août 2015.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du

Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis, le Notaire

AL584331690

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 22 octobre 2021, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

à la requête de :Monsieur Charles Michel Robert **BOIVIN** Né à PARIS (75020) le 5 septembre 1959 et Madame Muriel Rose Marie **MOULIN**, son épouse, Née à TIZI-OUZOU, ALGERIE, le 23 février 1961 demeurant ensemble à MARZY (58180), 5bis, rue des Charrons, Mariés à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 25 juillet 1996.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL584331721

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI DU STADE

**Société civile immobilière
au capital de 235 000 euros
FONCELIN - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS 450 166 053**

Décisions du 26.09.2021 :

Anciennes mentions :

Dénomination : SCI DU STADE

Capital : 235 000 euros

Gérant : Mme Solange MENUEL

Nouvelles mentions :

Dénomination : SCI VAP

Capital : 1 000 euros

Gérants : Mme Mélanie MENUEL demeurant 16 rue Emile Frébault 58130 GUERIGNY et Mme Delphine BOSCHER demeurant 109 avenue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. Mention au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584331693

BIENVUE

**SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social
53, boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
RCS NEVERS 507 779 601**

Décisions du 1er octobre 2021 :

Anciennes mentions :

Forme juridique : SARL

Gérant : M. Christphe ALBERT

Nouvelles mentions :

Forme juridique : SAS

Président : M. Christophe ALBERT demeurant 41 rue Paul Vaillant Couturier 58000 NEVERS

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584331712

➜ CESSION

Notaires

**Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37ter avenue
Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE
Cédex**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 30 septembre 2021, enregistré à NEVERS - dossier 2021 00039549 référence 5804P01 2021 N 00505, le 7 octobre 2021

Madame Aurélie BAILLY, demeurant Champdoux, 58220 Ste Colombe des Bois, SIREN n°521263038, immatriculé au greffe de Nevers.

A cédé à : Madame Cindy DARQUY, demeurant 19 rue des Lavoirs, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS.

Moyennant le prix de 25000 euros

Son fonds de commerce de COIFFURE VENTE DE PRODUITS ET ACCESSOIRES exploité 5 Grande Rue, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS.

Entrée en jouissance au 30 septembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'office de Me CLERGET, notaire susnommé

AL584331714

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUTO PIECES

Sarl au cap.de 1000€,3 rue des Zagots 58260 la machine.Rcs n°887835536.L'age du 11/09/21 a nommé gérant Janick Solem,3 rue des Zagots 58260 la machine à la place de Bettyna Beaucarny.

AL584331444

ALPHA EXPERTS

ULTIM'OIL LUBRIFIANTS

Forme : SARL. Capital social : 5000 euros. Siège social : 1 Rue du Docteur Noël Berrier, 58000 NEVERS. 514744630 RCS de Nevers. Aux termes de l'AGO en date du 01/10/2021, Monsieur Serge SALMON, demeurant 1 Rue du Docteur Noël Berrier - 58000 NEVERS, a été nommé gérant à compter du même jour, en remplacement de Madame Pascale LENFANT, gérante démissionnaire. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584331688

SIFLEURS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social
5, rue Voltaire
58000 NEVERS
452486673 RCS NEVERS**

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une AGE en date du 05/10/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pascal SIGNORET de ses fonctions de cogérant à compter du 31 août minuit.

Pour avis

La Gérance

AL584331707

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BERTINE

**Société civile
au capital de 3.048,98 €
Siège social :
La Bertine
58220 DONZY
325 665 339 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 28 septembre 2021, l'assemblée générale mixte a nommé en qualité de co-gérant :

Gérant : M. Pierre SOYEZ, demeurant Lorfin 58310 Saint Vérain

Le représentant légal.

AL584331725

GÉRANT

Dénomination : ECOFIS. Forme : SARL. Capital social : 5070 euros. Siège social : 2 RUE DES GRANDS JARDINS, 58000 NEVERS. 501600100 RCS Nevers. Aux termes d'une décision en date du 8 juillet 2021, à compter du 8 juillet 2021, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Claude BOULIC, demeurant 1 rue de l'intérieur, 89113 Charbuy (nomination). - Monsieur Lionel LEBLANC, demeurant 2 rue des pierreries, 89500 Marsangy (nomination). - Madame Sandra FAORO, demeurant 41 bis rue des marmuzots, 21000 Dijon (nomination). - Madame Audrey LECOUET, demeurant 11 impasse des marguerites, 77140 St Pierre les Nemours (nomination). - Monsieur Frédéric VAUTRIN, demeurant 14 rue du hêtre, 89113 Charbuy (nomination). - Madame Séverine DE ARO, demeurant 9 Sausay, 58460 Corvol l'Orgueilleux (nomination). - Madame Christelle NICOLAS, demeurant 3 rue de l'église, 21121 Darois (nomination). - Monsieur Emmanuel LEJEUNE, demeurant 2 bis rue henri poincaré, 21500 Montbard (nomination). Mention sera portée au RCS Nevers.

AL584331726

➜ NON DISSOLUTION

ALPHA EXPERTS

VERANDA DES AMOGNES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 € Siège social : 49 rue François Mitterrand 58270 SAINT-BENIN-D'AZY 848 424 537 RCS NEVERS Aux termes du procès-verbal de l'associé unique du 15 septembre 2021, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL584331689

ALPHA EXPERTS

COIFFURE MICHEL & FLORE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 € Siège social : 13 rue Louis Blanc 58300 DECIZE 844 731 901 RCS NEVERS Aux termes de l'AGE en date du 24 septembre 2021, les associés ont décidé, dans le cadre de l'article L.223-42 du Code de commerce, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL584331691

REVE DIGITAL

**S.A.R.L. au capital de 8 000 €
Siège social : 55 Rue de Nièvre
58000 NEVERS
441550449 RCS NEVERS**

Aux termes d'une délibération du 28 juillet 2021, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL584331695

EURL L'AUBERGE DU VILLAGE

**Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 €uros
Siège social
23 Place de la Mairie 58390 DORNES
R.C.S. : NEVERS 819.208.901.000.10**

Avis de non dissolution

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/10/2021, l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, La gérance

AL584331710

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CVDL

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social
28, Rue Paul Barreau
58140 LORMES
823 812 102 RCS NEVERS**

L'assemblée générale des associés de la société en date du 30/09/2021, et tenue au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de Monsieur Johannes VAN DER LEE et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS

Pour avis, le liquidateur.

AL584331377

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MORVAN VIGNES PAYSAGE Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2 000 euros Siège social et de liquidation : Las - 58170 CHIDDES 880 047 188 RCS NEVERS Aux termes d'une décision en date du 25 mai 2021 au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Lucas GUIST, demeurant Las - 58170 CHIDDES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur.

AL584331692

A&D SAC

**SARL au capital de 8000 €
Siège social
Rue Bernard Palissy
C/CO BORDS DE LOIRE
58000 NEVERS
751613845 RCS de NEVERS**

Par AGE du 21/08/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 21/08/2021. M. PAN SHOUDONG 2 Avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de NEVERS

AL584331697

LES LAURIERS

SCI au capital de 21 342,86€, 45 Boulevard Tresaguet, 58000 Nevers, 424 542 538 RCS Nevers. L'AGO a approuvé, le 25/10/2021, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Ventrin Jean-Pierre, 10 B rue Jean Pigeon, 94220 Charenton-le-Pont pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 25/10/2021. Mention au RCS de Nevers

AL584331719

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 octobre 2021, à RIX.

Dénomination : JLES.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 1 Rue de la Verdrelle, 58500 Rix.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 200,00 euros

Cession de parts et agrément : libre entre associés.

Gérant : Monsieur Jean-Luc SABIAUX, demeurant 1 Rue de la Verdrelle, 58500 Rix

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL584331682

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 04/10/2021, Il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens dentistes : Dénomination : SEL DARS. Siège social : 6A rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES-LES-EAUX. Capital : 1 000 euros en numéraire. Durée : 99 années. Objet : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste et réalisation de toutes les opérations compatibles avec cette profession, s'y rapportant ou contribuant à son exercice. Gérant : DARS Guillaume demeurant 20 rue du Mont Givre – 58320 POUGUES-LES-EAUX. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL584331685

**SELARL MARTIN-LECLERC
Société d'Avocats
au Barreau de NEVERS
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 octobre 2021, il a été constitué, pour une durée de 99 années, une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée DR INVESTISSEMENTS au capital de 70.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 20 rue du Champ de Manœuvre – 58000 NEVERS. Les gérants sont M. Jean-Hugues DESENNE dt 20 rue du Champ de Manœuvre – 58000 NEVERS et M. Yannick ROCAGEL dt 2 rue du Bourg – 58000 SERMOISE SUR LOIRE. Les cessionnaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis,

AL584331698

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 13/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** ELZODAM. **FORME :** Société Civile Immobilière. **CAPITAL SOCIAL :** 5 00 €. **APPORT EN NUMERAIRE :** 500 euros. **SIEGE SOCIAL :** 1 impasse du Rio 58300 SAINT LEGER DES VIGNES.**IMMATRICULATION AU RCS :** Nevers. **OBJET :** Acquisition et la gestion par location d'immeubles ou de biens immobiliers. **DUREE :** 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS de Nevers. **GERANCE :** Mme JACQUET Audrey demeurant 1 impasse du rio 58300 ST LEGER DES VIGNES. **CESSION DE PARTS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Les parts sociales sont librement cessibles au profit des ascendants ou descendants du cédant. Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Pour avis,

AL584331699

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. du 21.10.2021, il a été constitué la S.A.S. «All Five Property», capital :100 000 €, siège social : MAGNY-COURS (58470) - Technopôle du Circuit, Durée : 99 ans. Objet : - l'achat, la vente, la préparation, l'entretien, la réparation, la location de bateaux de croisière avec ou sans équipage et les mêmes opérations pour tous véhicules destinés à la compétition automobile que ce soit avec ou sans chauffeur ainsi que le négoce de pièces détachées,- l'activité de conseil en communication et en développement commercial,- toutes opérations commerciales se rapportant au négoce, à l'importation, à l'exportation, ainsi que la représentation de tous matériels nautiques et automobiles. Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices ou il est réservé à l'usufruitier. Agrément des cessions d'actions : sont soumis à agrément, les transferts d'actions à des associés lorsque la société comprend plus de deux associés et à des tiers sauf si la société ne comporte qu'un associé. Président : M. Laurent REDON dt à CHAMBESY (Suisse) Chemin de la Pie 6. Immatriculation de la société au R.C.S. de NEVERS.

Pour avis et mention,

AL584331705

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI BOUGE ; Siège social : 11, rue du Pont Canal – 58470 GIMOUILLE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Co-Gérance : M. Rémi BONNOT et Mme Michelle BONNOT dt ensemble à GIMOUILLE (58) – La Grâce ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584331709

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/10/2021, il a été constitué une EURL dénommée: RC **BATIMENT**

Nom commercial : RC BATIMENT

Objet social : travaux de maçonnerie générale et travaux courants, pose de carrelage et enduit de façade.

Siège social : 23 rue de Dhere 58240 LANGERON

Capital : 5 000 euros

Gérance : Mr Romain CIVRAY demeurant 23 rue de Dhere - 58240 LANGERON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCSde NEVERS

Pour avis

AL584331713

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/09/2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :3 ROSES. Objet social : CAFE BAR RESTAURANT ET VENTE DE PLATS A EMPORTER. Siège social :2 RUE DE NIEVRE, 58000 Nevers. Capital : 1000 euros Durée : 99 ans. Gérance : Mme JEJENTHIRAN éP. ARULTHAS Mayoorika, demeurant 41 RUE RAYMOND COUNIL, 77500 Chelles. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584331715

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

MAHISHA

Siège social: 23 bis boulevard marechal juin 58000 NEVERS

Capital: 1.000 €

Objet: L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliersla réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Gérant: M. THAMBIAH Rajeev 23 Bis Boulevard MAL JUIN 58000 NEVERS

Co-Gérant: Mme JACQUET Marine 23 Bis Boulevard MAL JUIN 58000 NEVERS

Cession des parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584331716

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à POUILLY SUR LOIRE en date du 1er octobre 2021, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LULUNETTE OPTIC,

Siège social : 16 rue Waldeck Rousseau, POUILLY SUR LOIRE (Nièvre)

Objet : opticien lunetier; achat vente de matériel photo, télescope, jumelle.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10 000 euros

Gérance : Lucie BEUSQUART, demeurant 16 rue Waldeck Rousseau, POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS,

Pour avis, le gérant

AL584331722

**Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MONTIGNY-EN-MORVAN du 13/10/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Dénomination : SAS MORVAN ENERGIES
- Siège : En Velle - 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- Capital : 5 000 Euros
- Objet : - Toutes activités en lien avec le photovoltaïque.
- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique sont libres, en cas de pluralité d'actionnaires, toute cession d'actions à un tiers, un associé, conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société.

Président : Monsieur Franck SEGUINIER demeurant En Velle - 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Le président

AL584331728

YONNE

➜ NOMINATION

DIALI FOODS

Société par actions simplifiée Au capital de 30 000 euros Siège social : 15 Voie Romaine d'Alésia, 89600 VERGIGNY 830 928 461 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire a : - constaté la démission de M. José DE ABREU de ses fonctions de Président à compter du même jour, - nommé Monsieur Karl MARIS demeurant 15 Voie Romaine d'Alésia, 89600 VERGIGNY, en qualité de Président de la société, à compter de ce jour. Pour avis, le président.

AL894331677

ALLIANCE FRET EXPRESS

**SASU au capital de 20000 €
Siège social
27 Rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
851038745 RCS de SENS**

Par AGE du 30/07/2021, il a été décidé de nommer nouveau président Mme EL JJOUAOUI Anissa demeurant 66 Avenue Du Président Franklin Roosevelt 94320 THIAIS à compter du 30/07/2021 en remplacement de M. FARISSI Lahcen Démissionnaire

Mention au RCS de SENS

AL894331699

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

JEAN-MICHEL HENRI BALIGAND NOTAIRE

**Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
21 rue du Temple
89000 AUXERRE
888 613 379 RCS AUXERRE**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2021, la gérance de la SELARL Jean-Michel Henri BALIGAND Notaire a décidé de transférer le siège social du 21 rue du Temple 89000 AUXERRE au 2 quai de la République 89000 AUXERRE à compter du 15 septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL894331635

FIRST TIME SERVICES

**SARL au capital de 40000 €
Siège social
51 Rue Gabriel Cortel 89100 SENS
852417088 RCS de SENS**

Par l'AGE du 01/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 79 Rue Saint Germain 27400 LOUVIERS, à compter du 01/10/2021.

Mention au RCS de SENS

AL894331697

LEGA SPHERE AVOCATS

SCOBAT

Dénomination : SCOBAT. Forme : SAS. Capital social : 85000 euros. Siège social : 60 Route de Paris, 89210 CHAMPLOST. 385196480 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 20 octobre 2021, le président a décidé, à compter du 20 octobre 2021, de transférer le siège social à 2 Ruelle Falcucci, Saint Aubin Chateauneuf, 89110 LE VAL D'OCRE. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894331712

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

PHARMACIE DE VEZELAY

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de 33 000,00 euros Siège social : lieudit « Le Clos » - 89450 VEZELAY 490 595 618 RCS AUXERRE Aux termes d'un procès-verbal établi le 16 octobre 2021, la collectivité des associés a constaté que la réduction de capital se trouverait définitivement réalisée au 23 octobre 2021, et constaté, en conséquence, que le capital se trouverait ramené à la somme de 29 000,00 €. Ancienne mention : capital de 33 000,00 € Nouvelle mention : capital de 29 000,00 € Pour avis, la gérance.

AL894331683

SOCIETE D'INSTALLATION DE BRULEURS A MAZOUT DE L'YONNE

**Société par actions simplifiée
Au capital de 15 244.90 euros
Siège social
27 rue des Entrepreneurs – 89300 JOIGNY
301 210 498 RCS SENS**

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 04/10/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AUTOUR DE LA FERMETURE** 92 Route de Paris 89380 APPOIGNY (vente et pose de fermetures). RCS Auxerre 800559205. CIP 4489. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894331704

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **SARL à associé unique AMBULANCES JOVINIENNES** 55 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 330065822. CIP 3276.

AL894331705

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **Sàrl à associé unique MGDP FRANCE** 10 rue de la Saunière 89600 Vergigny. RCS Auxerre 750848442. CIP 4286.

AL894331711

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Fayçal EL BOAH** 9-11 rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 514315589. CIP 4459.

AL894331706

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SNC MASTAM** place de l Hôtel de Ville 89480 Coulanges-sur-Yonne. RCS Auxerre 432613495. CIP 4089.

AL894331707

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique XAV'ENTREPRISE** 3 rue des Vergers 89580 VAL DE MERCY. RCS Auxerre 822569562. CIP 4402.

AL894331708

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Max Jean Marie BOUTTAZ** 10 place du 8 mai 1945 89560 OUANNE. RCS Auxerre 337831028. CIP 4292.

AL894331709

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CONCEPT D'AMELIORATION DE L'HABITAT** 8 rue Faillot 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 820566826. CIP 4257.

AL894331710

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl à associé unique ICAU FRANCE** 21 rue du Temple 89000 Auxerre (importation négoce). RCS Auxerre 343081741. CIP 4500. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Me Bernard Delibes 12. bd Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894331702

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2021 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl SARL DELOMÀS** 32 route d'Augy 89290 Champs-sur-Yonne (prise de participation). RCS Auxerre 482852738. CIP 4499. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894331703

Par délibération en date du 31 août 2021, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 59 actions. Aux termes d'un procès-verbal établi le 19 octobre 2021, la collectivité des associés a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 14 345,74 €. Ancienne mention : capital de 15 244,90 € Nouvelle mention : capital de 14 345,74 €.

Pour avis, la présidence.

AL894331692

➜ CONVOCATION

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocations aux Assemblées de Section et aux Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour l'Auxerrois, le vendredi 19 novembre 2021 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
- pour le Tonnerrois, le lundi 22 novembre 2021 à 9h15, à la salle polyvalente de LEZINNES
- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 23 novembre 2021 à 9h15, salle polyvalente de VILLEBLEVIN
- pour le Châtillonnais, le jeudi 25 novembre 2021 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour la Puisaye, le lundi 29 novembre 2021 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.

Ordre du jour :

· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2020
· Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 10 décembre 2021 dont la convocation est ci-dessous
· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) aux Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 10 décembre 2021
· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
· Questions diverses

Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le vendredi 10 décembre 2021 à 8H30 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

· Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 30 novembre 2020
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020-2021 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2021
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
· Approbation des comptes
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
· Quitus aux Administrateurs
· Affectation du résultat de l'exercice 2020-2021
· Constatation de la variation du Capital Social
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
· Fixation du budget formation des administrateurs
· Questions diverses
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire :

· Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts
· Adoption des dispositions relatives à l'option Période probatoire
· Adoption des dispositions relatives à l'option Parts sociales à avantages particuliers
· Modification des critères de souscription de capital social pour l'activité Bio
· Objet social : suppression de l'activité pommes à cidre
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration
Gérard DELAGNEAU

AL894331673

CAISSE DE CONGÉS PAYÉS DU BÂTIMENT DE LA RÉGION DU CENTRE

Agréée par l'Etat
Arrêté Ministériel du 6 Avril 1937
J.O. du 9 Avril 1937)

Convocation des adhérents en Assemblée Générale Extraordinaire, en application de l'article 23 des statuts :

Le vendredi 19 novembre 2021 à 10 heures 30

Au siège : 35, rue de Bellecroix 03400 YZEURE.

Ordre du jour :

- Approbation du traité de fusion – dévolution
- Adoption des statuts

Le président
Alain Schult

AL894331701

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027 , le 19 octobre 2021, a été effectué a été effectué un aménagement de régime matrimonial contenant préciput au profit du conjoint survivant entre :

M. Xavier Fabrice Louis HUBERT, artisan boulanger, et Mme Anita Maria BACH, conjoint collaborateur, demeurant ensemble à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) 11 rue du Jeu de Paume.

M. est né à PARIS 3ème le 24 juillet 1964,

Mme est née à PARIS 17èmele 16 octobre 1963.

Mariés à la mairie de PARON (89100) le 25 novembre 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894331689

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 7 octobre 2021 dressé par Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89000), 11 Rue des Hospitaliers.

Monsieur Gilles Léon Raymond THIERRY né le 9 octobre 1953 à DAMMARIE LES LYS (77).

Et

Madame Nadine Odette MARQUANT née le 7 mai 1951 à AMILLY (45).

Demeurant ensemble 5 Route de Marnay, ST MAURICE LE VIEIL 89110.

Mariés le 23 février 1974 par devant l'officier de l'Etat civil de MELUN (77) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89), 11 Rue des Hospitaliers

AL894331696

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ETABLISSEMENTS SASSI

Société par actions simplifiée
Au capital de 135 300 euros
Siège social
Rue Raymond Poincarré
89400 MIGENNES
506 550 243 RCS SENS

L'AGOA du 15/05/2021 a décidé de ne pas renouveler les mandats des sociétés SAS CEC, commissaire aux comptes titulaire et SAS EQUINOXE, commissaire aux comptes suppléant. Dépôt légal au RCS de SENS.

Pour avis,

le représentant légal.

AL894331690

DIALI CONSULTING

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social
4 Rue Maurice Bourguignon
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
822 853 974 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2021, la collectivité des associés a décidé : - de modifier la dénomination sociale comme suit : PRIME SALES INTERNATIONAL. - de transférer le siège social au 15 voie Romaine d'Alésia – 89600 VERGIGNY. - de nommer Mme Françoise MARIS, demeurant 15 voie Romaine d'Alésia – 89600 VERGIGNY, présidente suite à la démission de Mme Maria LALANDRE. En conséquence, les articles 3, 4, 7, 16 et 26 des statuts ont été modifiés. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, La présidence.

AL894331700

SARL G2S

S.A.R.L. au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 56 Avenue Jean Jaurès
89000 Auxerre
R.C.S AUXERRE 534 639 190

Aux termes d'une délibération en date du 27 Septembre 2021, les associés décident :

De modifier la gérance de la SARL G2S FRET nominant Monsieur REUILLER Vincent Michel, cela met un terme aux fonctions de gérant de Monsieur REUILLER Florian Vincent Michel.

Aux termes de cette même délibération, les associés décident de modifier l'objet sociale de :

Le transport public de marchandises routier national et international maritime fluvial ferroviaire et aérien

Les activités de commissionnaires de transports affrètement stockage de marchandises

A :

Le transport public de marchandise avec l'aide de véhicule de tout tonnage, routier national et international, maritime, fluvial, ferroviaire et aérien

Les activités d'affrètement, stockage de marchandises

Et modifier en conséquence une partie de l'article 2 des statuts.

AL894331711

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon acte SSP du 24.09.2021 TOTALENERGIES MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.10.2021 au 30.09.2024 sans tacite reconduction à la SARL PORTIER au capital de 8.000 euros, avec siège social 29 Route de Paris - 89380 APPOIGNY, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°434 778 700 portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS APPOIGNY sis 29 Route de Paris - 89380 APPOIGNY.

AL894331716

PÊCHE 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 189 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
840 988 265 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 18/06/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location de matériels et d'étangs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL894331717

➜ VENTE

ETUDE DE MAÎTRE JEAN-MARIE ODIN NOTAIRE À VERMENTON (YONNE)

AVIS

Avis est donné, en application de l'article L.331-19 du Code Forestier, de la vente des parcelles boisées suivantes sises à VOUTENAY SUR CURE (Yonne) savoir :

- Section D, n°153, BUISSON DE LA JAQUETTE, pour 00ha 32a 40ca : 350 €,
- Section D, n°244, LE PETIT SAUMON, pour 00ha 46a 30ca : 500 €,
- Section D, n°270, LE PETIT SAUMON, pour 00ha 13a 62ca : 150 €.

Prix payable comptant. Frais à la charge de l'acquéreur.

Les propriétaires des parcelles boisées contigües, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me ODIN, Notaire, BP 25, 89270 VERMENTON, où domicile est élu, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent avis.

Pour avis, le Notaire.

AL894331676

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique recu par Maître Anaïs COMOY, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à VILLENEUVE LA GUYARD, 1 Avenue des promenades, en date du 30 septembre 2021 L'EXOTIKA SARL, sise Le Petit villeblevin 603 Route Départementale, 89340 Villeblevin sous le numéro 513017244., immatriculé au greffe de Sens A cédé à : SEBOUG SAS au capital de 1000 euros, sise Ferme du Grand Boulin Chemin de la Messe, 89340 St Agnan, société en cours de constitution. Moyennant le prix de 55 000 euros son fonds de commerce de exploitation d'un club de détente privé, jacuzzis, spas, hammams, saunas, et petite restauration exploité RD 606 - Le Petit Villeblevin, 89340 Villeblevin. Entrée en jouissance au 30 septembre 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance chez Maître Anaïs COMOY, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à VILLENEUVE LA GUYARD, 1 Avenue des promenades,

AL894331680

SCP TATAT ARNAUD DUGROSSY Notaires associés à SENS (89100), 28 avenue Pompidou

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Clotilde TATAT, notaire associée à SENS le 30 septembre 2021, enregistré au service des impôts des entreprises de AUXERRE (89000), le 14 octobre 2021, dossier 2021 00035939, référence 2021 numéro 01028.

La Société dénommée **KOKOBO**, Société en nom collectif au capital de 5000 €, dont le siège est à SENS (89100), 22 rue Victor Guichard, identifiée au SIREN sous le numéro 528993116 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

A vendu à :

Monsieur Brice Léon **JALTIER**, Demandeur d'emploi, époux de Madame Sandrine Isabelle **CHARRIER**, demeurant à CUY (89140) 4 rue Jean Moulin.

Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 15 juin 1976,

Marié à la mairie de CHARBUY (89113) le 8 novembre 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale

Un fonds de commerce de CAFÉ, BAR, GÉRANCE DE DÉBIT DE TABACS, JEUX ET PRODUITS INSTANTANÉS DE LA FRANCAISE DES JEUX, PETITE BRASSERIE, DIFFUSEUR DE PRESSE ET SERVICES FINANCIERS exploité à SENS (89100) 22 rue Victor Guichard, sous le nom commercial « LE KALUANE »,

Entrée en jouissance : 30 septembre 2021,

Prix : CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (145 000,00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR)
- au matériel pour QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la société dénommée « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une SCP titulaire d'un Office Notarial », sis à SENS (89100), 28 avenue Georges Pompidou

Pour insertion

Le notaire.

AL894331719

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GÉRANT

Dénomination : GFC HOLDING. Forme : SARL. Capital social : 1000 euros. Siège social : 1 Rue DES GRANDS CHAMPS, 89240 LINDRY. 845363217 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 septembre 2021, les associés ont pris acte de de la nomination de cogérant de la société à compter du 27 septembre 2021 de : - Monsieur Geoffrey CHANTEMILLE, demeurant 1 Rue des Grands Champs, 89240 Lindry (nomination). Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894331685

SCI NICOLAS

Société civile immobilière
Au capital de 1.600,00 euros
Siège social
Zone Industrielle de Saint Julien du Sault
89330 SAINT JULIEN DU SAULT

Aux termes d'une délibération en date du 26 août 2021 la collectivité des associés a pris acte de la démmission de Monsieur Eric BAUBY de ses fonctions de gérant et de la nomination de Monsieur Michel PIAU.

Le gérant et associés sont :

Monsieur Michel PIAU, gérant non associé

LA SARL EMJ PARTICIPATIONS, associé

Monsieur Jacques PIAU, associé

Pour insertion

Le notaire

AL894331694

➜ NON DISSOLUTION

PRO BAT

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros Siège social : 6 Grande rue 89100 SENS 503 216 335 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL894331718

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PACK EO
SAS au capital de 40.000 Euros
Siège social :
13, rue Jules Ferry
89000 AUXERRE
892.274.572 RCS AUXERRE

Le 18 octobre 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. La SASU MAZAL26, 14, rue d'Orléans 92573 NEUILLY SUR SEINE CEDEX (RCS NANTERRE 841.065.642), a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

Mention faite au RCS d'AUXERRE

AL894331670

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : JMF PATRIMOINE. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 5 Rue DES PROTESTANTS, 89210 CHAMPLOST. 525028916 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2021. Monsieur Julien DURVILLE, demeurant 5 Rue des Protestants 89210 Champlost a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL894331678

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI LA GRANGE AUX PUITS.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 44210 euros.

Siège social : 2 Rue DES PUITS, 89190 BAGNEAUX.

441495140 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 10 octobre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Sylvie FOGLIARESI demeurant 1 Chemin Fontaine de l'Aulne, 41400 Montrichard Val de Cher et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du de Sens.

Le liquidateur.

AL894331679

DISSOLUTION

SARL SAGET Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 9 500,00 euros Siège social : 22 rue de l'Eglise, CHAMPVALLON - 89710 MONTHOLON 334 305 356 RCS SENS Avis de dissolution Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, la société AMBULANCES RENARD, société à responsabilité limitée au capital de 8 969,00 euros, dont le siège social se situe 22 Bis route de Paris - 89200 AVALLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 438 339 608, a, en sa qualité d'associée unique de la SARL SAGET, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er octobre 2021. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL SAGET peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Romain RENARD, gérant. Pour avis, le gérant.

AL894331682

2 BD

Société civile immobilière
au capital de 300,00 Euros
Siège social
3 Rue de la Tuilerie – MAGNY (89)
R.C.S AUXERRE : 830681979

L'AGE du 02/09/2020, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter 02/09/2020.

M. Christophe DUPUIS dmnt à ST SULPICE SUR LEZE (31410), 1 rue Salvatore Allende, a été nommée liquidateur.

Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

Pour avis et mention,

Le liquidateur.

AL894331686

LEOMALOU

SASU au capital de 2500.00€ €
Siège social : 17 Route De Beauvilliers
Hameau De Sully
89630 BEAUVILLIERS
828015750 RCS de AUXERRE

Par AGE du 30/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/10/2021. M. SEILLIER Didier 17 Route De Beauvilliers Hameau De Sully 89630 BEAUVILLIERS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de AUXERRE

AL894331714

DISSOLUTION

FORESTIERE ICAUNAISE DE BOURGOGNE Société à responsabilité limitée Au capital de 7 000,00 euros Siège social : 7 route de Champien, 89200 AVALLON 488 220 492 RCS AUXERRE Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Est nommée liquidatrice, pour la durée de la liquidation : Madame Alice TASSIN épouse DUFOUR demeurant 4 chemin de l'Huis Godin, ATHEE, 58140 SAINT-ANDRE-EN-MORVAN. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 7 route de Champien, 89200 AVALLON, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, la liquidatrice.

AL894331720

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/09/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

LEROY MENUISERIE

Siège social : 6 RUE DE L'ASILE 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD **Capital :** 200 € **Objet social :** TRAVAUX DE MENUISERIE **Président :** M LEROY QUENTIN, DAMIEN, BERTRAND, FRANCOIS demeurant 6 RUE DE L'ASILE 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD élu pour une durée de 99 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL894331541

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/09/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

TRANSPORTIS - NOM COMMERCIAL: TRANSPORTIS VTC/TAXI

Siège social : 9 RUE DE L'EGLISE 89510 ÉTIGNY Capital : 100 € Objet social : EXPLOITATION DE VEHICULES DE TRANSPORT AVEC OU SANS CHAUFFEUR (VTC), MISE A DISPOSITION D'UN CHAUFFEUR AVEC OU SANS VÉHICULE Président : M HAMDAOUI MEHDI, EL-HEDI-RIDA demeu-

rant 9 RUE DE L'EGLISE 89510 ÉTIGNY élu pour une durée de 99 ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL894331546

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/10/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : MEYG

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous types d'investissements pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 13 Allée d'Artois 89000 Auxerre

Capital : 1000 euros

Gérance : M Yann MORVAN demeurant 15 Chemin des Closeaux 92410 VILLE D'AVRAY

Agrément des cessions de parts:

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL894331605

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 octobre 2021, à toucy. Dénomination : ECURIE ALES-SANDRINI. Forme : EURL. Siège social : 15 les bouviers, 89110 Sommecaise. Objet : Commerce de chevaux de sport, pension de chevaux. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Bruno ALESSANDRINI, demeurant 26 Boulevard Pierre Larousse, 89130 Toucy La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

LE GERANT

AL894331681

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à Paris en date du 30/09/2021, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée : RE-NAISSANCE

Enseigne : Re-Naissance Siège social : 2, rue de l'Eglise – 89110 SOMMECAISE Capital : 10 000 € Activités principales : Café, bar, restauration légère, réalisation de prestations de services de proximité couvrant un large spectre d'activités à destination des citoyens et contribuant à la revitalisation des petites communes par la restauration d'espace de convivialité multi-service ;et exploitation de tous gîtes, prestations de services hôteliers et para-hôteliers Gérance : Madame Karine GAIGE demeurant Les Sablons – 89110 SOMMECAISE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS.

AL894331687

ADORLA

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social
18, Avenue Georges Pompidou
89100 SENS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens du 11 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ADORLA

Siège social : 18, Avenue Georges Pompidou, 89100 SENS

Objet social :

- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers sis à SAINT DENIS LES SENS (89100) au 1 B Rue Henri Cavallier, 3 Rue Henri Cavallier et 8 Rue des Wagons, ainsi acquis ou édifiés par la société,
- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,
- la signature de tous actes en vue de l'acquisition du terrain et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,
- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

- M. Stéphane BELLIARD, demeurant 129 Rue Chambertrand à SENS (89100)
- Mme Bilitis ECHASSON, demeurant 129 Rue Chambertrand à SENS (89100)

Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas par assemblée générale ordinaire

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS

La Gérance

AL894331695

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 06/10/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : 2THO

Siège social : 2 Rue De La République 89100 SENS

Capital : 200 €

Activités principales : barbier coiffeur-achats ventes de produits pour coiffeur

Durée : 99 ans

Président : M. OUERGHI Héni 6 Ter Rue Egon Hugenschmidt 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

AL894331698

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/10/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination :

SSM CARROSSERIE

Siège social : Route De Paris 89600 ST FLORENTIN

Capital : 1000 €

Activités principales : carrosserie automobile, vente de vehicules d'occasion

Durée : 99 ans

Président : M. PENNETIER JOHAN 4 Impasse De La Colline 89320 VAUMORT

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894331715

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____
 date d'expiration: ____/____

SIGNATURE



© Direction Communication CD21/ JPL • photo : Marielys Lorthios • 10/21

SAVOIR-FAIRE 100% CÔTE-D'OR
LE DÉPARTEMENT

Une marque pour garantir la qualité d'un savoir-faire 100% Côte-d'Or

Côte d'Or TOURISME · UMIH CÔTE-D'OR · CCI CÔTE-D'OR Dijon Métropole · Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté · Agricultures & Territoires Chambre d'Agriculture Côte-d'Or · J'veux du local! Le goût de ma Côte-d'Or · Côte d'Or Le Département